



Avis n° 2026-04

Séance du 8 juin 2026

Chambre

AVIS

Article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Département des Bouches-du-Rhône

TABLE DES MATIERES

1 SUR LA PROCÉDURE	5
1.1 Sur la recevabilité de la saisine	5
1.2 Sur le délai imparti à la chambre pour statuer	6
1.3 Sur la méthodologie	6
2 SUR LE CONTEXTE DE LA SAISINE	7
2.1 Sur les éléments généraux de contexte	7
2.2 Sur le cadre et le cycle budgétaires métropolitains	12
2.3 Sur les prévisions budgétaires	14
2.4 Sur la comptabilité d'engagement	15
3 SUR LES PROPOSITIONS DE RÈGLEMENT DU BUDGET	19
3.1 Sur les restes à réaliser en section d'investissement	19
3.2 Sur la reprise des résultats 2025	20
3.1 Sur les propositions de règlement des budgets annexes	22
3.1.1 Sur les propositions de règlement du budget annexe « GEMAPI » (SPA)	22
3.1.2 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Prévention et gestion des déchets » (SPA)	30
3.1.3 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Opérations d'aménagement » (SPA)	39
3.1.4 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Parkings » (SPIC)	45
3.1.5 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Crématoriums » (SPIC)	52
3.1.6 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Assainissement » (SPIC)	58
3.1.7 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Eau » (SPIC) ..	65
3.1.8 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Régie d'action sociale » (SPA)	73
3.1.9 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Centre de formation d'apprentis » (SPA)	79
3.1.10 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Immobiliers d'entreprises » (SPIC)	86
3.1.11 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Marché d'intérêt national » (SPIC)	93
3.1.12 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Ports de plaisance » (SPIC)	99
3.1.13 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Transports » (SPIC)	106
3.2 Sur les propositions de règlement du budget principal	117
4 SUR LES PISTES DE RÉFLEXION IDENTIFIÉES PAR LA CHAMBRE EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE	129
Annexe n° 1. Glossaire	132
Annexe n° 2. Restes à réaliser en recettes	136
Annexe n° 3. Détail des montants proposés aux chapitres 011, 65	145
Annexe n° 4. Détail des montants proposés en recettes	169

Annexe n° 5. Simulation de la diminution de la DSC proposée par commune (en €)	185
---	-----

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-19 et R. 1612-8 et suivants ;

VU le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des collectivités territoriales et des établissements publics communaux et intercommunaux ;

VU l'arrêté du président de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 2026-13 du 16 avril 2026 fixant la composition des sections ;

VU l'arrêté n° A-2026-09 du 24 février 2026 portant organisation des formations de délibérés de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU la lettre en date du 4 mai 2026 par laquelle le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, a saisi la chambre régionale des comptes sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget primitif pour 2026 de la métropole Aix-Marseille-Provence n'a pas été adopté dans les délais fixés ;

VU les pièces transmises par le préfet à l'appui de sa saisine le 4 mai 2026, complétées par un envoi enregistré au greffe de la chambre le 11 mai 2026, date faisant courir le délai dans lequel la chambre doit avoir rendu son avis ;

VU la décision du 5 mai 2026 du président de la chambre d'attribuer ce contrôle à M. Olivier Villemagne, président de section, Mme Nathalie Ricaud, présidente de section, M. Samuel Jaulmes, premier conseiller et Mme Ariane Perret, conseillère ;

VU le courrier du président de la chambre en date du 6 mai 2026, informant le président de la métropole Aix-Marseille-Provence de l'ouverture de la procédure et du droit de présenter des observations, soit par écrit, soit oralement, conformément aux dispositions des articles L. 244-1 et R. 244-1 du code des juridictions financières ;

VU les conclusions du ministère public ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

Après avoir entendu M. Olivier Villemagne, Mme Nathalie Ricaud, M. Samuel Jaulmes et Mme Ariane Perret en leur rapport et Mme Sophie Sarano, représentant le ministère public en ses observations ;

REND L'AVIS SUIVANT

Considérant ce qui suit :

1 SUR LA PROCÉDURE

1.1 Sur la recevabilité de la saisine

Objet de la saisine

(1) Aux termes de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales « *Si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. À compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur le budget de l'exercice en cours. (...).* »

(2) Lors de la séance du 28 avril 2026, le projet de budget pour l'exercice 2026 n'a pas été présenté au conseil métropolitain, comme il était prévu qu'il le soit au regard de l'ordre du jour de la séance. À la date du 30 avril 2026, la métropole n'avait pas adopté de budget pour 2026.

(3) Par lettre du 4 mai 2026, enregistrée au greffe le même jour, le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, a saisi la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, à raison du défaut d'adoption du budget primitif de la métropole Aix-Marseille-Provence pour 2026.

Compétence de la chambre

(4) L'entité objet de la saisine est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui relève de la compétence de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur, en application de l'article L. 211-11 du code des juridictions financières.

(5) La séance du conseil métropolitain lors de laquelle le projet de budget n'a pas été présenté et n'a donc pas été voté, s'est tenue mardi 28 avril 2026. Le budget de la métropole n'était, en conséquence, pas adopté à la date du 30 avril 2026.

(6) Le courrier de saisine du préfet a été reçu à la chambre lundi 4 mai 2026. La condition de délai opposable à la saisine du préfet, en application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, est respectée, la saisine étant intervenue sans délai après la transmission du budget au représentant de l'État.

(7) Dès lors, il n'y a pas lieu de constater une incompétence, que celle-ci soit temporelle, territoriale ou matérielle.

(8) La saisine est donc recevable.

1.2 Sur le délai imparti à la chambre pour statuer

(9) Aux termes de l'article R. 1612-8 du CGCT, « *Lorsque la chambre régionale des comptes est saisie par le représentant de l'État d'une décision budgétaire ou d'un compte administratif, le délai dont elle dispose pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise selon le cas par les articles R. 1612-16, R. 1612-19, R. 1612-23, R. 1612 24 et R. 1612-27.* »

(10) Le délai dont dispose la chambre régionale des comptes pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise. Le préfet de la région PACA, préfet du département des Bouches-du-Rhône, a saisi la chambre par un courrier en date du 4 mai 2026 accompagné de différentes pièces. Certaines pièces prévues à l'article D. 1612-1 du CGCT n'ayant pas été jointes au courrier de saisine du 4 mai 2026, elles ont été demandées le 7 mai 2026 à la préfecture qui les a transmises le 11 mai 2026. Le délai d'un mois au terme duquel la chambre doit avoir rendu son avis court donc à compter de cette date.

(11) Le 5 juin 2026, postérieurement au dépôt du rapport à fin d'instruction de la présente saisine, la préfecture a transmis à la chambre, un arrêté préfectoral daté du 5 juin 2026 relatif au versement du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (budget principal et budgets annexes) sur les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2024 au bénéfice de la métropole. Compte tenu de la date de transmission de ces éléments, la chambre n'a pas été en mesure de les intégrer au présent avis.

1.3 Sur la méthodologie

(12) En l'absence de budget voté, il appartient à la chambre régionale des comptes de formuler des propositions permettant d'assurer le fonctionnement normal des services, le paiement des dépenses obligatoires telles que listées à l'article L. 5217-12-1 du CGCT, la poursuite des opérations engagées et la réalisation de celles qui ont donné lieu à une décision de principe de l'assemblée délibérante ou qui présentent un caractère indispensable et urgent pour préserver la sécurité des personnes et des biens et entretenir *a minima* le patrimoine de la collectivité. Si l'objectif de la chambre était d'élaborer un budget minimum, conformément à la procédure applicable lors d'une saisine au titre de l'article L. 1612-2 du CGCT, elle a également dû traiter d'un sujet de déséquilibre dans le projet de budget annexe « Transports ».

(13) Dans ses propositions, la chambre veille au respect des règles afférentes à l'équilibre budgétaire. Aux termes de l'article L.1612-4 du CGCT, « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.* »

(14) La chambre a pris en considération les documents de prévision et d'exécution budgétaires des exercices précédents, le projet de budget primitif établi au titre de l'exercice 2026 en examinant chacun des budgets de la métropole dans leurs deux composantes, la section de fonctionnement / d'exploitation et la section d'investissement.

(15) Dans un contexte nécessairement contraint par les délais d'instruction, l'examen de la chambre s'est appuyé sur les informations de nature budgétaire, comptable et financière communiquées par la métropole, complétées par plusieurs temps d'échanges avec les services en charge de la construction budgétaire. L'examen de la chambre a consisté à s'assurer de l'exhaustivité des recettes et de la sincérité des dépenses figurant au projet de budget 2026 de la métropole.

(16) Ainsi que le prévoit l'article L. 2312-2 du CGCT, et conformément au niveau de vote retenu par le conseil métropolitain dans son règlement budgétaire et financier, les propositions de règlement formulées ci-après fixent le montant des crédits au niveau du chapitre.

(17) En application de l'article L. 1612-2 du CGCT, la métropole pourra de nouveau exercer sa compétence budgétaire, et décider d'inscrire des opérations non retenues au terme de la procédure de saisine, dès lors que le budget aura été réglé par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône.

2 SUR LE CONTEXTE DE LA SAISINE

2.1 Sur les éléments généraux de contexte

(18) La métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les compétences sont définies aux articles L. 5217-2 et L. 5218-2 du CGCT. Pour l'exécution de celles-ci, elle se dote d'un budget, qui doit répondre aux principes d'annualité, d'équilibre, d'unité, d'universalité et de spécialité.

(19) Le vote annuel du budget relève des principales attributions, non déléguables, du conseil métropolitain (article L. 5211-10 CGCT).

(20) L'ordonnateur a inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil métropolitain du 28 avril 2026, l'examen du projet de budget pour 2026. Il n'a toutefois pas été présenté à l'assemblée délibérante.

(21) Les projets de budget principal et de 12 budgets annexes étaient présentés en équilibre. Le projet de budget annexe « Transports » présentait, pour sa part, un déséquilibre de 78 M€ sur la section d'exploitation et une insuffisance de couverture de la dette par des ressources propres en section d'investissement à hauteur de 45 M€, soit un déséquilibre total de 123 M€.

(22) Estimant les mesures d'économies décidées au niveau national en partie à l'origine de cette situation, l'exécutif de la métropole a fait le choix de ne pas proposer un budget équilibré comportant un fort niveau d'économies et/ou des augmentations significatives de recettes fiscales ou tarifaires.

(23) Plusieurs échanges entre les services de l'État et ceux de la métropole, intervenus dans le courant du mois d'avril 2026, n'ont pas permis d'aboutir à une solution et ont conduit à la saisine de la chambre.

(24) Le déséquilibre du projet de budget annexe « Transports » et l'impossibilité pour le budget principal d'inscrire une subvention d'équilibre pour abonder la section d'exploitation du

budget annexe « Transports » résultent, du point de vue de la chambre, de causes structurelles et de facteurs conjoncturels.

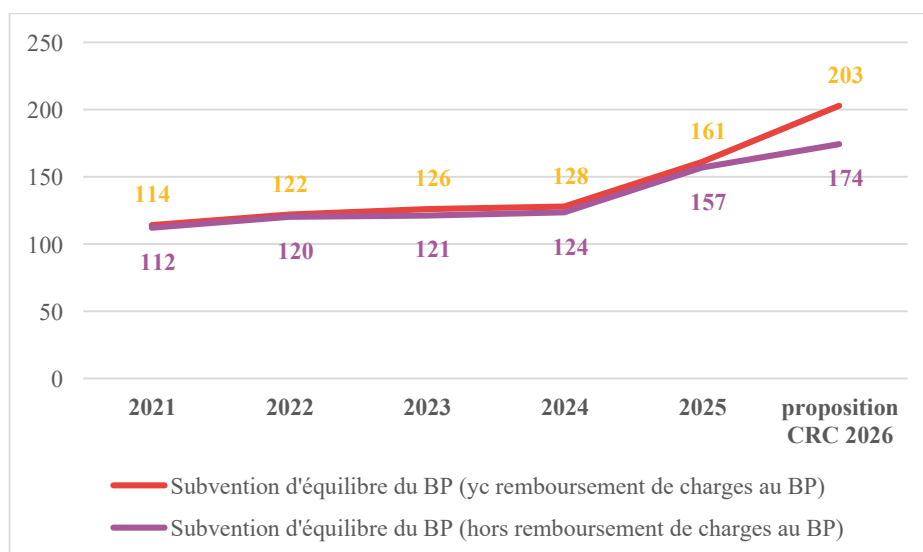
Les causes structurelles

Le budget annexe « Transports » est structurellement équilibré par une subvention d'exploitation versée par le budget principal. Cette subvention est en nette croissance depuis 2025 (y compris après retraitement d'un effet de périmètre résultant d'une fiabilisation de la refacturation des charges communes au budget annexe « Transports »).

(25) Le développement de l'offre de services dans le domaine des transports s'est traduit par la livraison de plusieurs équipements de transport : prolongation de la ligne 3 du tram de Marseille, lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) B4 Gèze-La Fourragère, BHNS Aubagne-Gémenos, extension du Zénibus Vitrolles/Marignane, tram d'Aubagne à La Bouilladisse. Ces équipements génèrent, à compter de leur mise en service, des dépenses d'exploitation pérennes (personnels, énergie, entretien...).

(26) Ces dépenses progressent plus rapidement que les recettes. Le taux du versement mobilité, qui constitue une recette significative de ce budget annexe, est au plafond prévu par la loi et n'évolue que par la dynamique de sa base taxable. Les recettes tarifaires (titres et abonnements de transports payés par les usagers), en revanche, progressent peu, et ce d'autant moins que la métropole a décidé des mesures de gratuité supplémentaires (pour les moins de 10 ans et les plus de 65 ans) en 2025 qui ont un impact en année pleine de 10 M€ en 2026 (contre 2 M€ en 2025).

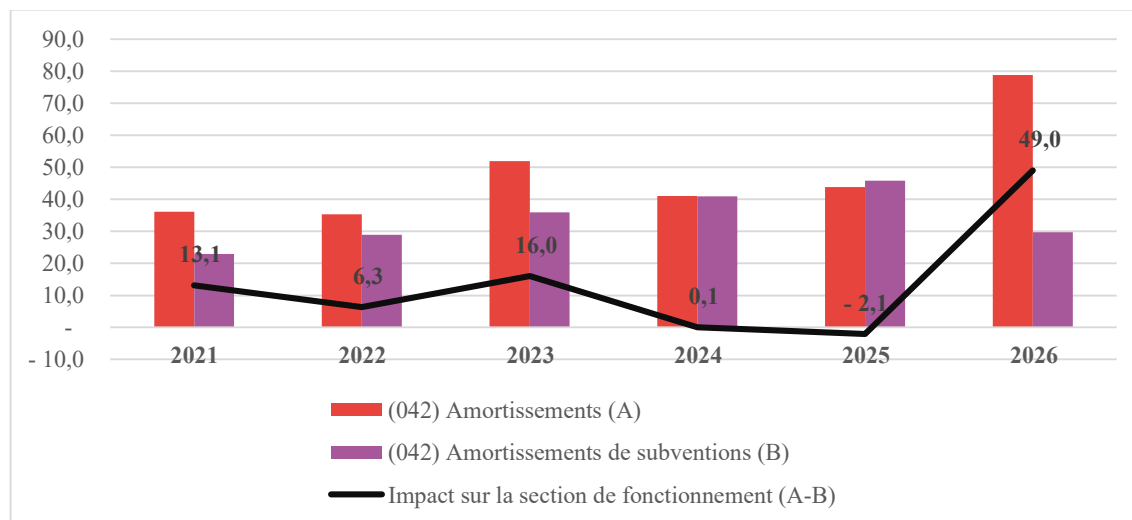
Graphique n° 1 : Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Transports » (en million d'euros) *



Graphique n° 2 : Source : CRC à partir des comptes de gestion. * Les remboursements de charges correspondent aux montants des comptes 6215 et 62871.

(27) Outre les dépenses réelles d'exploitation, les écritures d'ordre d'amortissement progressent fortement sous l'effet des nouveaux biens mis en service et de la reprise des actifs de l'ex régie départementale des transports (RDT 13). Ces amortissements accroissent la pression sur le budget d'exploitation. L'amortissement des nouveaux équipements mis en service à compter de fin 2025 et dans les années suivantes (Tram 3, métro Neomma, Val'Tram ...) devrait, en outre, accentuer cet effet.

Graphique n° 3 : Impact des amortissements sur la section d'exploitation du budget annexe « Transports » (en million d'euros)



Graphique n° 4 : Source : CRC à partir des comptes de gestion.

(28) Le budget principal, au travers de la subvention d'équilibre qu'il verse, est ainsi confronté à une hausse des dépenses de transports, qui n'est que très partiellement compensée par de nouvelles recettes.

(29) Or, le budget principal est lui-même soumis à des contraintes fortes, pour partie exogènes (diminution de dotations de l'État, par exemple), mais également endogènes.

(30) Dans un avis du 27 juin 2022, rendu au titre de l'article 181 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, la chambre constatait que, chaque année, la métropole versait aux communes qui la composent des attributions de compensation au-delà de la stricte neutralité des transferts de compétences. La chambre indiquait ainsi que *« la métropole comme les EPCI qui lui préexistaient ont procédé à des intégrations de dotations de solidarité communautaire au sein des attributions de compensation. L'objectif affiché de ces intégrations consistait à sécuriser les versements au profit des communes malgré le changement de périmètre intercommunal lié à la construction de la métropole. Ainsi, dès 2016, la métropole supporte sur son budget l'intégralité de la charge que représentaient les anciennes dotations de solidarité communautaire. À compter de 2018, toutes les attributions de compensation comprennent une part correspondant à d'anciennes dotations de solidarité communautaire, et la totalité des anciennes dotations de solidarité communautaire est imputée sur les attributions de compensation. »*

(31) Le montant excédant la neutralité des transferts de compétences a été estimé par la chambre à 178,47 M€ bénéficiant notamment aux communes de Martigues (29,9 M€), Aix-en-Provence (24,3 M€), Istres (16,5 M€), Fos-sur-Mer (10 M€), Miramas (9,5 M€), Marseille (7,5 M€), Vitrolles (7 M€) et Salon-de-Provence (6,6 M€) (cf. Annexe n° 4).

(32) Dans son rapport sur Marseille en Grand, publié en octobre 2024¹, la Cour des comptes avait souligné que la mise en œuvre d'un dispositif de solidarité communautaire était intervenue sans remise à plat globale des financements métropolitains au profit des

¹ Marseille en Grand, Cour des comptes, octobre 2024.

communes, s'ajoutant ainsi « *aux fractions indues de l'attribution de compensation qui perdurent.* »

(33) Ce prélèvement sur les recettes a, en outre, été accentué par la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) à compter de 2023. Cette DSC est obligatoire dans son instauration pour les métropoles et repose sur des critères en partie définis par la loi, mais son montant est librement déterminé par le conseil métropolitain. D'un montant initial de 22 M€, la DSC a été portée à 44 M€ en 2024 et 66 M€ en 2025. Cette dotation de solidarité communautaire bénéficie principalement à la ville de Marseille (15,1 M€ en 2023², 45,5 M€ dans la délibération adoptée lors de la séance du conseil métropolitain du 28 avril 2026³), mais également aux 91 autres communes.

(34) En parallèle, les capacités du budget principal à lever de nouvelles recettes, notamment fiscales, sont limitées.

(35) Conséquemment, l'épargne brute du budget principal est en nette détérioration.

Tableau n° 1 : Principaux indicateurs financiers (Budget principal)

en M€	2022	2023	2024	2025
Produits de fonctionnement courant	1 695	1 775	1 833	1 845
- Charges de fonctionnement courant	1 377	1 419	1 545	1 619
+ Solde exceptionnel	- 18	10	31	15
- Intérêts	37	52	52	42
= Épargne brute	263	315	268	199
- Remboursement capital de la dette	166	172	171	168
= Épargne nette	98	143	97	31
Taux d'épargne brute (en % des produits)	15 %	18 %	14 %	11 %

Source : rapport d'orientation budgétaire 2026 de la métropole.

(36) C'est dans ce contexte financier tendu, que le conseil métropolitain n'a pas souhaité procéder au vote de son budget pour 2026. La chambre relève que les maquettes budgétaires non votées du budget principal et du budget annexe « Transports » ne comportaient aucun virement de la section de fonctionnement / d'exploitation vers la section d'investissement de chacun de ces budgets, traduisant une impossibilité de compléter ainsi les recettes nécessaires au financement des opérations d'investissement.

(37) Au-delà de 2026, la chambre constate un déséquilibre structurel de l'ensemble constitué du budget principal et du budget annexe « Transports », qui sera aggravé par la livraison de nouveaux équipements de transport dans les années à venir et qui appelle, en conséquence, de manière urgente, des mesures fortes.

(38) Ces éléments de contexte sont pourtant connus et documentés au sein de la métropole. Ils ont notamment été décrits dans le pacte financier et fiscal 2023-2026 adopté par une délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2022.

² Délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2022.

³ Délibération du conseil métropolitain du 28 avril 2026.

(39) Ce document, élaboré à partir d'un « *diagnostic financier et fiscal transparent, n'obérant aucun des enjeux ou des difficultés posés à la métropole* », identifiait déjà, parmi les difficultés à venir, la perte programmée de l'éligibilité de la métropole au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), la rigidité des dépenses notamment du « *niveau conséquent des attributions de compensation versées aux communes (44 % de la dépense réelle de fonctionnement hors reversement [taxe d'enlèvement des ordures ménagères] TEOM en 2021)* », l'obligation de mise en œuvre d'une dotation de solidarité communautaire (DSC), une dégradation forte (à anticiper) du budget annexe de service public de prévention et gestion des déchets ménagers, en raison de l'évolution haussière des coûts afférents, et des incertitudes sur l'évolution de celui des transports.

(40) Trois objectifs étaient alors fixés dans le cadre du pacte financier et fiscal :

- inscrire durablement la métropole dans une trajectoire financière soutenable ;
- renforcer le niveau de la solidarité financière de la métropole envers ses communes ;
- trouver les moyens de réaliser le projet de transformation du territoire métropolitain, caractérisé par de nouvelles ambitions en matière d'investissement.

(41) Deux trajectoires financières plus ou moins contraignantes ont été étudiées dans le cadre du pacte financier et fiscal, délibéré fin 2022 :

- une « *trajectoire renforcée jusqu'en 2030* » supposant de dégager autour de 62 M€ dès 2023 de marge supplémentaire et la maintenir les années suivantes ;
- une « *trajectoire soutenable jusqu'en 2026* » : « *Cette trajectoire voit les ratios de la métropole se dégrader au-delà de 2026. Elle demandera donc à être soutenue après 2026 par un nouvel abondement significatif. En acceptant un desserrement de l'étau prudentiel en fin de période (2028-2030) au regard des aléas d'hypothèses à 10 ans et en posant donc un seuil minimal de taux d'épargne de 12 % à ne pas franchir, l'effort peut être ramené autour de +42 M€ de marge dès 2023 (à maintenir les années suivantes).* »

(42) La trajectoire retenue par la métropole a été celle « *soutenable jusqu'en 2026* ».

(43) S'agissant plus précisément du budget annexe « Transports », il était précisé que « *le développement de l'offre de transports et les investissements du plan de mobilité métropolitain associé au plan Marseille en Grand induiront inmanquablement une évolution des coûts de fonctionnement à terme.* »

(44) En regard, le pacte financier et fiscal, délibéré en 2022, actait la nécessité :

- « *d'anticiper au mieux l'absorption de ces coûts induits via la recherche de la performance de la politique publique des transports ;*
- *de poursuivre la réflexion et la sensibilisation des pouvoirs publics engagée en vue de l'obtention d'une réhausse du plafond de taux de versement mobilité (VM) à terme, afin de pouvoir déroger localement, comme en région Ile-de-France, à la limite atteinte des 2 % de taux de VM et d'assurer durablement le financement des transports en commun sur le territoire métropolitain sans porter atteinte à l'offre de service public.* »

(45) Sur le financement de la dotation de solidarité communautaire (DSC) en 2024 et 2025, le pacte précisait : « *Au vu des quotités, se posera la question de l'affectation partagée de la dynamique de fiscalité et/ou l'ouverture d'une réflexion sur une libre révision des attributions de compensation.* »

(46) Le pacte financier et fiscal prévoyait ainsi expressément qu'« *une clause de revoyure des dispositions de ce pacte pourra[it] être activée au besoin, avant la fin du mandat métropolitain 2020-2026.* » Cette clause n'a pas été activée.

(47) Au regard des éléments précités, un nouveau pacte financier et fiscal doit rapidement être élaboré et déterminer, à partir d'un état des lieux objectif, les mesures à mettre en œuvre.

Les facteurs conjoncturels

(48) La métropole a connu en 2025 et 2026, une diminution de plusieurs dotations de l'État ou contribué à certains dispositifs (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DiLiCo)). En 2026, la métropole contribue à hauteur de 22 M€ au titre de la contribution DiLiCo 2 et bénéficie d'un reversement de 6,6 M€ au titre du DiLiCo 1, auquel elle a contribué à hauteur de 22 M€ en 2025. S'agissant du FPIC, il a été intégré dans les atténuations de produits pour 10 M€, montant en progression par rapport aux années précédentes (8 M€ en 2025).

(49) Il convient toutefois de noter qu'une partie des diminutions de recettes résulte du niveau élevé et irrégulier des attributions de compensation versées par la métropole qui dégrade son coefficient d'intégration fiscale. Or ce dernier est un des facteurs qui détermine l'évolution de ces dispositifs. Les choix faits par la métropole dans ce domaine ont un effet secondaire pénalisant sur sa situation financière générant une diminution du FPIC.

2.2 Sur le cadre et le cycle budgétaires métropolitains

(50) Le budget de la métropole Aix-Marseille-Provence se compose d'un budget principal, régi par la nomenclature budgétaire et comptable M57, et de treize budgets annexes régis par la nomenclature M57 pour les services publics administratifs et les nomenclatures budgétaires et comptables M4, M43 et M49 pour les services publics industriels et commerciaux, selon le détail suivant.

Tableau n° 2 : Budgets annexes de la métropole Aix-Marseille-Provence

<i>Budget annexe</i>	Nomenclature budgétaire et comptable
ASSAINISSEMENT	M49
CREMATORIUMS	M4
CENTRE FORMATION APPRENTIS	M57
EAU	M49
GEMAPI	M57
IMMOBILIERS D'ENTREPRISES	M4
MARCHE D'INTÉRÊT NATIONAL	M4
OPERATIONS D'AMÉNAGEMENT	M57
PARKINGS	M4
PORTS DE PLAISANCE	M4
PREVENTION GESTION DÉCHETS	M57
RÉGIE D'ACTION SOCIALE	M57
TRANSPORTS	M43

(51) Le volume budgétaire correspondant s'établit à 5 Md€ répartis entre 3,4 Md€ en fonctionnement et 1,6 Md€ en investissement.

Tableau n° 3 : Dépenses des différents projets de budgets non votés (en €)

<i>Budget</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement / Exploitation</i>	<i>Total du budget</i>
<i>Budget principal</i>	880 136 242,00	1 843 277 801,00	2 723 414 043,00
<i>Budget annexe Transports</i>	387 654 000,00	934 880 843,60	1 322 534 843,60
<i>Budget annexe Prévention et gestion des déchets</i>	100 381 000,00	512 620 000,00	613 001 000,00
<i>Budget annexe assainissement</i>	78 919 000,00	61 082 000,00	140 001 000,00
<i>Budget annexe eau</i>	58 078 000,00	48 786 000,00	106 864 000,00
<i>Budget annexe Ports de plaisance</i>	21 343 000,00	16 986 000,00	38 329 000,00
<i>Budget annexe GEMAPI</i>	21 095 335,00	22 717 489,00	43 812 824,00
<i>Budget annexe Parkings</i>	7 989 000,00	15 681 000,00	23 670 000,00
<i>Budget annexe Centre de formation d'apprentis</i>	5 586 071,00	9 872 513,00	15 458 584,00
<i>Budget annexe Marché d'intérêt national</i>	2 713 822,00	4 819 040,00	7 532 862,00
<i>Budget annexe Crématoriums</i>	1 634 030,00	3 762 683,00	5 396 713,00
<i>Budget annexe Immobiliers d'entreprises</i>	360 018,00	1 690 395,00	2 050 413,00
<i>Budget annexe Régie d'action sociale</i>	103 141,00	9 334 423,00	9 437 564,00
Total	1 565 992 659,00	3 485 510 187,60	5 051 502 846,60

Source : projet de budget de l'ordonnateur.

Tableau n° 4 : Recettes des différents projets de budgets non votés (en €)

<i>Budget</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement / Exploitation</i>	<i>Total du budget</i>
<i>Budget principal</i>	880 136 242,00	1 843 277 801,00	2 723 414 043,00
<i>Budget annexe Transports</i>	387 654 000,00	856 909 221,43	1 244 563 221,43
<i>Budget annexe Prévention et gestion des déchets</i>	100 381 000,00	512 620 000,00	613 001 000,00
<i>Budget annexe assainissement</i>	78 919 000,00	61 082 000,00	140 001 000,00
<i>Budget annexe eau</i>	58 078 000,00	48 786 000,00	106 864 000,00
<i>Budget annexe Ports de plaisance</i>	21 343 000,00	16 986 000,00	38 329 000,00
<i>Budget annexe GEMAPI</i>	21 095 335,00	22 717 489,00	43 812 824,00
<i>Budget annexe Parkings</i>	7 989 000,00	15 681 000,00	23 670 000,00
<i>Budget annexe Centre de formation d'apprentis</i>	5 586 071,00	9 872 513,00	15 458 584,00
<i>Budget annexe Marché d'intérêt national</i>	2 713 822,00	4 819 040,00	7 532 862,00
<i>Budget annexe Crématoriums</i>	1 634 030,00	3 762 683,00	5 396 713,00
<i>Budget annexe Immobiliers d'entreprises</i>	360 018,00	1 690 395,00	2 050 413,00
<i>Budget annexe Régie d'action sociale</i>	103 141,00	9 334 423,00	9 437 564,00
Total	1 565 992 659,00	3 407 538 565,43	4 973 531 224,43

Source : projet de budget de l'ordonnateur.

(52) La métropole adopte traditionnellement son budget primitif au cours du mois de décembre pour l'exercice suivant. Dans le cadre d'une année de renouvellement de l'assemblée délibérante, le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le

30 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État au plus tard le 15 mai de cet exercice. Compte tenu du calendrier électoral, le budget primitif 2026 de la métropole a été inscrit à l'ordre du jour du conseil métropolitain de fin avril 2026.

(53) S'agissant du compte financier unique, l'article L.1612-12 du CGCT dispose que *« L'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. »*

(54) Le conseil métropolitain adopte chaque année son compte administratif (compte financier unique en 2026) en juin, c'est-à-dire après le vote de son budget primitif. Il procède à l'affectation des résultats dans le cadre de budgets supplémentaires.

2.3 Sur les prévisions budgétaires

(55) L'instruction réalisée par la chambre a présenté plusieurs spécificités, certaines liées à la taille de la collectivité et au nombre de budgets dont elle dispose, d'autres résultant de plusieurs réévaluations du montant du déséquilibre au cours de l'instruction.

(56) La chambre a constaté, durant l'instruction, la nécessité de revoir certains des montants inscrits au projet de budget.

(57) En premier lieu, il est apparu sur le budget annexe « Transports » que le montant de la recette correspondant au versement mobilité avait été manifestement surévalué de près de 7 M€, dans une forme « d'anticipation » de la reprise du résultat 2025. Le déséquilibre affiché à 123 M€ aurait donc dû être de 130 M€ environ.

(58) En second lieu, la chambre a dû prendre en compte des dépenses et des recettes dont les prévisions devaient être actualisées.

(59) Il est ainsi apparu nécessaire d'intégrer plusieurs éléments nouveaux venant dégrader la section d'exploitation du budget annexe « Transports » et la section de fonctionnement du budget principal à hauteur de 21 M€, dont :

- la mise à jour de la simulation d'indexation du contrat d'obligation de service public (COSP) signé avec la régie des transports métropolitains (RTM), pour une dépense supplémentaire de 6,5 M€, notamment liée à la hausse des prix des carburants ;
- une actualisation du montant des amortissements pour 12 M€ sur le budget principal.

(60) Les différentes réévaluations des dépenses ont majoré d'autant l'effort d'économie que la métropole doit consentir pour restaurer son équilibre budgétaire. La chambre a ainsi dû faire face à un besoin de 144 M€ au lieu de 123 M€.

(61) Par ailleurs, la chambre a dû intégrer des modifications importantes sur les amortissements du budget annexe « Transports » dont les incidences sur les sections d'exploitation et d'investissement se sont toutefois neutralisées.

(62) La chambre a pris en compte, dans les propositions qu'elle formule, les dépenses présentant un caractère certain et écarté les dépenses ne présentant pas cette caractéristique telles que celles issues du schéma d'écritures d'intégration de la reprise des actifs de la RTM par la métropole, dont la conséquence est estimée à ce jour à 8,7 M€ en section d'exploitation, ou encore les projets de protocoles transactionnels sur lesquels le conseil métropolitain ne s'est pas encore prononcé. Les dépenses non prises en compte par la chambre, lorsqu'elles

s'imposeront juridiquement à la métropole, nécessiteront la réalisation de nouveaux arbitrages pour en assurer la soutenabilité budgétaire.

(63) Enfin, dans le cadre de la présente saisine, la chambre a constaté la prévision de versement de subventions d'équilibre à plusieurs budgets annexes correspondant à des services publics industriels et commerciaux. Elle rappelle que les articles L. 2224-1 et suivants du CGCT précisent les modalités de financement de ces services et l'interdiction pour la collectivité de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses les concernant sauf exception dûment motivée.

(64) L'article L. 1221-12 du code des transports précise que le financement des services de transports public régulier de personnes est assuré par les usagers, le cas échéant par les collectivités publiques et, en vertu de dispositions législatives particulières, notamment celles de l'article L. 1221-3, par les autres bénéficiaires publics et privés qui, sans être usagers des services, en retirent un avantage direct ou indirect. Il s'en déduit qu'en matière de transports, un EPCI n'est pas tenu de respecter les dispositions de droit commun (articles L. 2224-1 et suivants du CGCT) applicables au financement des services publics industriels et commerciaux, qui commandent de justifier de circonstances exceptionnelles et temporaires pour autoriser un financement par versement de subventions d'équilibre.

(65) Dans le cadre de la présente saisine, la chambre s'est efforcée de réduire dans toute la mesure du possible ces subventions, et elle invite la collectivité à se conformer, à l'avenir, à la réglementation applicable en la matière.

2.4 Sur la comptabilité d'engagement

(66) Les montants rattachés en section de fonctionnement, les restes à réaliser en section d'investissement, la gestion des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) en section d'investissement et des autorisations d'engagement / crédits de paiement (AE/CP) en section de fonctionnement ayant une incidence budgétaire, la chambre a examiné les modalités de détermination des montants correspondant à ces différentes opérations au regard des dispositions applicables et des règles que la métropole s'est donnée dans son règlement budgétaire et financier.

Le règlement budgétaire et financier

(67) Le règlement budgétaire et financier adopté par la métropole Aix-Marseille-Provence en août 2020, modifié à plusieurs reprises jusqu'en 2025, expose notamment :

- les règles retenues pour déterminer les rattachements en section de fonctionnement⁴ et les restes à réaliser en section d'investissement ;

⁴ « Les rattachements des produits et des charges sont effectués pour les engagements d'un montant strictement supérieur à 5 000 euros HT pour le budget principal ainsi que les budgets annexes « Transports », « Déchets », « Eau », « Assainissement » et « Ports de plaisance ». Ce montant est fixé à 1 000 euros HT pour les autres budgets. En-deçà de ce seuil, les recettes et les dépenses correspondantes sont imputées sur le budget de l'exercice N+1. », Règlement budgétaire et financier, décembre 2023.

- les modalités de gestion de la pluriannualité au moyen des autorisations de programme (AP) en section d'investissement et des autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement et des crédits de paiement correspondants.

(68) Dans sa version en vigueur en à partir du 12 décembre 2023, l'article 33 est rédigé comme suit : « *Les crédits gérés de manière pluriannuelle non mandatés au terme d'un exercice ne font pas l'objet de reports de crédits. Ils font, dans le cadre des opérations de clôture de l'exercice budgétaire, l'objet d'un lissage afin d'être positionnés sur un exercice budgétaire ultérieur de manière à pouvoir être de nouveau ouverts à la consommation. Ainsi les dépenses d'équipement et les subventions perçues au titre de leur cofinancement ne peuvent faire l'objet de report et d'inscription en restes à réaliser. Un lissage des crédits de paiement non consommés est effectué chaque année de façon à actualiser l'échéancier des crédits de paiement au regard de la programmation technique des projets investissements.* »

La tenue de la comptabilité d'engagement

(69) La tenue de la comptabilité d'engagement est un élément central du travail engagé en 2019 par la métropole sous l'angle de l'amélioration des délais de paiement des fournisseurs. Le projet, dénommé « Cap 20 », a comporté plusieurs jalons, le dernier étant la mise en place, en mai 2025, d'un service facturier (SFACT) correspondant à un centre de paiement unique des factures et d'encaissement des titres de recettes à l'échelle de l'EPCI.

(70) Depuis 2024, la comptabilité d'engagement est tenue au moyen d'un outil informatique SEDIT Marianne, sur lequel interviennent plusieurs centaines de personnes.

(71) Le processus comptable fait l'objet de procédures tant en fonctionnement qu'en investissement.

(72) Les échanges entre la direction des finances et les directions engageant des dépenses, préparant des titres de recettes sont organisés dans le cadre d'un « réseau Finances » et d'un « club comptable ». L'organisation de chaque clôture d'exercice est structurée et formalisée (note de clôture).

(73) L'impossibilité pour un fournisseur de déposer une facture dans Chorus Pro en l'absence de numéro d'engagement saisi dans le logiciel SEDIT permet de minimiser le risque d'absence d'exhaustivité des engagements à un instant « T ». Sur l'exercice 2025, le taux d'engagement *a posteriori* a été de 13 % en fonctionnement et 6 % en investissement.

En section de fonctionnement / d'exploitation

(74) En section de fonctionnement, une procédure permet de limiter le risque d'absence d'exhaustivité des rattachements. Ce ne sont pas les directions « acheteuses » qui établissent la liste des rattachements à réaliser mais la direction des finances qui édite une liste de tous les engagements, à charge pour les différentes directions d'identifier ce qui doit être rattaché au sein de cette liste.

(75) La chambre s'est assurée de l'effectivité des rattachements en dépenses et en recettes.

Tableau n° 5 : Rattachements 2025 en recettes (situation au 20 mai 2026) (en €)

<i>Budgets</i>	Total rattachements initiaux	Montants des rattachements ICNE, régulariser lors de la clôture comptable	Total des rattachements initiaux hors ICNE	Rattachements titrés au 20/05/2026	Taux d'exécution des rattachements hors ICNE
01 - principal	7 239 110,17	161 992,59	7 077 117,58	1 834 545,15	25,92%
02 - budget eau	4 322 311,70	5 585,29	4 316 726,41	3 819 770,11	88,49%
03 - budget assainissement	2 137 924,20	1 612,33	2 136 311,87	1 677 884,10	78,54%
04 - ports de plaisance	131 543,11	-	131 543,11	67 606,36	51,39%
05 - immobiliers d'entreprises	76 139,24	-	76 139,24	76 090,34	99,94%
06 - transports	34 029 016,46	-	34 029 016,46	23 874 476,40	70,16%
07 - crématoriums	133 333,33	-	133 333,33	133 333,33	100,00%
08 - GEMAPI	Pas de rattachements en recettes				
09 - RAS	90 000,00	-	90 000,00	90 000,00	100,00%
10 - PGD	13 973 853,37	17 602,41	13 956 250,96	13 950 725,03	99,96%
11 -opérations d'aménagement	Pas de rattachements en recettes				
12 - CFA	15 500,00	-	15 500,00	5 000,00	32,26%
13 - Parkings	1 999 795,75		1 999 795,75	804 304,28	40,22%
14 - MIN	Pas de rattachements en recettes				
Total tous budgets confondus	64 148 527,33	186 792,62	63 961 734,71	46 333 735,10	72,44%

Source : métropole.

Tableau n° 6 : Rattachements 2025 en dépenses (situation au 20 mai 2026) (en €)

<i>Budgets</i>	Total rattachements initiaux	Montants des rattachements ICNE, régulariser lors de la clôture comptable	Total des rattachements initiaux hors ICNE	Rattachements mandatés au 20/05/2026	Taux d'exécution rattachements hors ICNE
01 - principal	33 125 039,60	11 822 074,79	21 302 964,81	16 559 897,91	77,74%
02 - budget eau	2 194 967,29	154 701,11	2 040 266,18	1 018 651,54	49,93%
03 - budget assainissement	2 353 842,43	1 198 786,25	1 155 056,18	956 987,40	82,85%
04 - ports de plaisance	1 433 631,29	131 287,16	1 302 344,13	1 194 155,17	91,69%
05 - immobiliers d'entreprises	31 159,70	-	31 159,70	23 265,13	74,66%
06 - transports	48 180 024,29	4 470 477,94	43 709 546,35	17 328 430,85	39,64%
07 - crématoriums	122 259,98	-	122 259,98	70 474,10	57,64%
08 - GEMAPI	64 037,99	-	64 037,99	62 837,99	98,13%
09 - RAS	423 642,53	-	423 642,53	346 679,96	81,83%
10 - PGD	38 301 200,27	476 231,41	37 824 968,86	30 342 389,80	80,22%

<i>Budgets</i>	Total rattachements initiaux	Montants des rattachements ICNE, régulariser lors de la clôture comptable	Total des rattachements initiaux hors ICNE	Rattachements mandatés au 20/05/2026	Taux d'exécution rattachements hors ICNE
11 -opérations d'aménagement	275 365,44	275 365,44	-	-	
12 - CFA	335 501,03	17 883,98	317 617,05	222 016,62	69,90%
13 - Parkings	2 065 492,39	9 275,22	2 056 217,17	1 151 806,21	56,02%
14 - MIN	18 876,52	-	18 876,52	2 079,52	11,02%
Total tous budgets confondus	128 925 040,75	18 556 083,30	110 368 957,45	69 279 672,20	62,77%

Source : métropole.

(76) La chambre constate tout d'abord une exécution tardive des rattachements, celle-ci n'étant pas finalisée à fin mai. La métropole pourrait utilement définir une procédure visant à remédier à cette situation.

(77) La chambre observe également l'annulation d'un volume significatif de rattachements avec des conséquences budgétaires en recettes et en dépenses. Dans le cadre du présent avis, la chambre a retenu une position prudentielle, partagée avec la métropole.

(78) La note de clôture 2025, qui décrit l'organisation existante depuis de nombreuses années, précise que les engagements 2025 qui n'ont pas été soldés, peuvent faire l'objet de trois traitements différents : un rattachement (pour le fonctionnement), un report ou une annulation.

(79) Tous les engagements de crédits de paiement de l'année « n » engagés mais non pré-mandatés ne faisant pas l'objet d'une procédure de rattachement ou d'annulation et ayant un montant supérieur ou égal à 500 € HT sont ainsi reportés en n+1 et sont imputés sur les crédits budgétaires « n+1 ».

(80) Si cette pratique ne fausse pas le résultat, dans la mesure où les RAR de fonctionnement ne sont pas pris en compte dans la détermination de celui-ci, elle appelle deux observations.

(81) Elle contrevient, tout d'abord, à la réglementation. En effet, aux termes de l'article L. 1612-52 du CGCT « *Les restes à réaliser de la section de fonctionnement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées. Ils sont reportés au budget de l'exercice suivant.* »

(82) Elle prive ensuite d'information le conseil métropolitain sur les engagements pris l'année précédente et non soldés. Cette organisation ne permet pas de savoir si les volumes d'engagements non soldés évoluent dans le temps et expose la collectivité à un risque de cavalerie budgétaire. La chambre invite donc la métropole, dans les prochains budgets, à se conformer strictement aux dispositions réglementaires en matière de détermination des restes à réaliser de fonctionnement.

En section d'investissement

(83) En section d'investissement, les dépenses d'équipement sont réalisées exclusivement dans le cadre d'autorisations de programme (AP). Les crédits nécessaires aux paiements de l'année (CP), qui correspondent à des engagements contractuels, sont inscrits en « propositions nouvelles ».

(84) Les autorisations de programme sont décomposées en une ou plusieurs opérations d'équipement. Les AP sont affectées (dans la limite de l'AP votée) puis font l'objet d'engagements comptables et juridiques (dans la limite de l'AP affectée). Les engagements sur les différentes AP font l'objet d'un suivi.

(85) Les crédits de paiement non consommés sur l'année, ne sont pas reportés sur le budget de l'année suivante. Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

(86) La chambre constate que le niveau d'information des conseillers métropolitains mériterait d'être amélioré en matière d'investissement sur la destination des crédits de paiement inscrits à l'exercice.

(87) À titre d'exemple, le budget annexe des transports comprend cinq autorisations de programmes vivantes d'un montant très inégal. L'AP « construire des réseaux de transports » s'élève ainsi à 2,11 milliards d'euros, l'AP « logistique compétence transport » correspondant, pour sa part, à 25 000 €. Chaque AP ne donne lieu qu'à une seule opération. Il est ainsi impossible, au regard des seuls documents budgétaires, de connaître la destination précise des crédits. Le projet de budget 2026 prévoit ainsi 159,4 M€ de crédits de paiement pour l'opération « construire des réseaux de transports » sans détail sur leur utilisation prévue dans la documentation remise aux conseillers métropolitains (un tram, un bus à haut niveau de services (BHNS), le métro, à Marseille ou sur une autre commune de la métropole). Il existe bien entendu un niveau de suivi plus fin au sein des services de la métropole.

(88) De plus, les crédits de paiement ne distinguent pas ceux qui serviront à payer des engagements juridiques signés les années précédentes, de ceux qui seront nécessaires à l'acquittement des nouveaux contrats qui seront signés dans l'année.

(89) La métropole détermine des restes à réaliser en recettes d'investissement. La procédure et les pièces transmises permettent de s'assurer que les restes à réaliser en recettes correspondent aux appels de fond nécessaires à la couverture des dépenses réalisées.

3 SUR LES PROPOSITIONS DE RÈGLEMENT DU BUDGET

3.1 Sur les restes à réaliser en section d'investissement

(90) Les projets de comptes financiers uniques du budget principal et de six budgets annexes comprennent des restes à réaliser uniquement en recettes d'investissement. Ceux-ci ont été examinés par la chambre qui s'est assurée que les montants proposés par l'ordonnateur correspondaient à une demande de versement de subvention au regard de travaux d'ores et déjà réalisés. Les montants de l'ordonnateur peuvent être retenus à l'exception d'une recette du budget principal inscrite à tort en reste à réaliser.

(91) Le détail de l'analyse effectuée par la chambre est présenté en Annexe n° 1. Elle conduit à proposer de retenir les restes à réaliser suivants pour chacun des budgets.

Tableau n° 7 : Restes à réaliser en recettes 2025 (en €)

<i>Budgets</i>	<i>Restes à Réaliser en Recettes 2025</i>
<i>Budget annexe assainissement</i>	1 404 962,00
<i>Budget annexe Centre de formation des apprentis</i>	0,00
<i>Budget annexe crématoriums</i>	0,00
<i>Budget annexe eau</i>	1 283 076,00
<i>Budget annexe GEMAPI</i>	1 280 000,00
<i>Budget annexe immobiliers d'entreprises</i>	0,00
<i>Budget annexe Marché d'intérêt national</i>	0,00
<i>Budget annexe opérations d'aménagement</i>	0,00
<i>Budget annexe parkings</i>	0,00
<i>Budget annexe Prévention et gestion des déchets</i>	1 127 375,03
<i>Budget annexe Régie métropolitaine d'action sociale</i>	0,00
<i>Budget annexe transports</i>	72 590 700,51
<i>Budget annexe ports de plaisance</i>	92 184,17
<i>Budget principal</i>	35 309 268,70*

* Montant CRC après analyse.

3.2 Sur la reprise des résultats 2025

(92) L'article L. 2311-5 du CGCT dispose : « Sans préjudice des cas mentionnés à l'article L. 1612-32, lorsque le compte financier unique ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte financier unique est repris à cette section sauf si le conseil municipal en décide autrement. »

(93) L'article R. 1612-52 du même code dispose :

« I. - Le besoin ou l'excédent de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice est constitué du solde d'exécution corrigé des restes à réaliser.

Le solde d'exécution de la section d'investissement correspond à la différence entre le montant des titres de recettes et le montant des mandats de dépenses émis dans l'exercice, y compris le cas échéant les réductions et annulations de recettes et de dépenses, augmentée ou diminuée du report des exercices antérieurs.

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

II. - Le résultat de la section de fonctionnement correspond à l'excédent ou au déficit de l'exercice. Pour son affectation, il est cumulé avec le résultat antérieur reporté à l'exclusion des restes à réaliser.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées. Ils sont reportés au budget de l'exercice suivant. »

(94) L'article R. 1612-53 du même code, précise : « *Le résultat cumulé défini au II de l'article R. 1612-52 est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent :*

1° En priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent ;

2° Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Lorsqu'il s'agit d'un déficit, il est ajouté aux dépenses de fonctionnement de l'exercice.

(...). »

(95) À la date de la saisine de la chambre, le conseil métropolitain n'avait pas délibéré sur les comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2025, ni affecté les résultats de cet exercice.

(96) Pour avoir une vision exhaustive de la situation des différents budgets, il est proposé de reprendre les résultats qui sont issus des projets de CFU et de prévoir les écritures strictement nécessaires à la couverture des besoins de financement de chaque section d'investissement en affectant le montant équivalent à cette fin.

(97) Les montants, corrigés, pour ce qui concerne le budget principal suite à l'analyse des restes à réaliser, figurent dans le tableau ci-après.

(98) L'intégration de ces résultats est réalisée dans les parties relatives aux propositions de règlement de chacun des budgets.

Tableau n° 8 : Proposition de reprise des résultats 2025 (en €)

<i>BUDGET</i>	Résultats de clôture d'exploitation en 2025	Résultats de clôture d'investissement 2025	Restes à Réaliser Investissement en Recettes 2025	Besoin de financement en Investissement 2025	Part du résultat de clôture d'exploitation affectée au besoin de financement de l'investissement (compte 1068)	Constatation de la plus-value (compte 1064)	Solde maintenu en section d'exploitation 2026
<i>Montants en €</i>	(A)	(B)	(C)	(B + C)	(D)	(E)	(A-D-E)
<i>Budget annexe assainissement</i>	28 695 843,62	-13 985 832,56	1 404 962,00	-12 580 870,56	12 580 870,56	0,00	16 114 973,06
<i>Budget annexe CFA</i>	164 952,50	-103 708,27	0,00	-103 708,27	103 708,27	0,00	61 244,23
<i>Budget annexe crématoriums</i>	339 821,40	887 941,81	0,00	887 941,81	0,00	0,00	339 821,40
<i>Budget annexe eau</i>	21 713 913,61	-7 579 875,81	1 283 076,00	-6 296 799,81	6 296 799,81	0,00	15 417 113,80
<i>Budget annexe GEMAPI</i>	13 869 521,98	-4 958 196,64	1 280 000,00	-3 678 196,64	3 678 196,64	0,00	10 191 325,34
<i>Budget annexe immobiliers d'entreprises</i>	1 016 693,61	1 101 445,19	0,00	1 101 445,19	0,00	299 042,21	717 651,40
<i>Budget annexe MIN</i>	0,00	182 669,10	0,00	182 669,10	0,00	0,00	0,00
<i>Budget annexe opérations d'aménagement</i>	2 258 359,16	-4 869 696,30	0,00	-4 869 696,30	0,00	0,00	2 258 359,16
<i>Budget annexe parkings</i>	6 812 602,98	-6 782 366,10	0,00	-6 782 366,10	6 782 366,10	0,00	30 236,88

BUDGET	Résultats de clôture d'exploitation en 2025	Résultats de clôture d'Investissement 2025	Restes à Réaliser Investissement en Recettes 2025	Besoin de financement en Investissement 2025	Part du résultat de clôture d'exploitation affectée au besoin de financement de l'Investissement (compte 1068)	Constatation de la plus-value (compte 1064)	Solde maintenu en section d'exploitation 2026
<i>Budget annexe PGD</i>	78 291 229,76	-37 050 431,37	1 127 375,03	-35 923 056,34	35 923 056,34	0,00	42 368 173,42
<i>Budget annexe RAS</i>	0,00	49 394,52	0,00	49 394,52	0,00	0,00	0,00
<i>Budget annexe transports</i>	58 135 023,87	-123 858 897,06	72 590 700,51	-51 268 196,55	51 268 196,55	0,00	6 866 827,32
<i>Budget annexe ports de plaisance</i>	1 448 552,04	-1 493 571,27	92 184,17	-1 401 387,10	1 401 387,10	0,00	47 164,94
<i>Budget principal – Résultat avec RAR rectifié CRC</i>	103 902 813,15	-139 119 552,21	35 309 268,70	-103 810 283,51	103 810 283,51	0,00	92 529,64

Source : CRC à partir des CFU et métropole.

3.1 Sur les propositions de règlement des budgets annexes

(99) L'instruction a porté, en premier lieu, sur les budgets annexes. Les propositions formulées permettent d'évaluer leur besoin de financement et de déterminer le montant des subventions d'équilibre versées depuis le budget principal pour les budgets annexes concernés.

3.1.1 Sur les propositions de règlement du budget annexe « GEMAPI » (SPA)

(100) Les missions de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) assurées depuis 2018 par la métropole Aix-Marseille-Provence sont définies à l'article L. 211-7 du code de l'environnement et concernent :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

(101) Le projet de budget élaboré par l'ordonnateur s'élevait à 22 717 489 € en section de fonctionnement et à 21 095 335 € en section d'investissement.

- Sur la section d'investissement

(102) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « GEMAPI » présentait une section d'investissement d'un montant de 21 095 335 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'investissement

(103) Il est proposé de porter le montant des dépenses d'investissement de 21 095 335 € à 26 060 101,64 €, selon le détail ci-après.

(104) Les dépenses réelles d'investissement sont composées uniquement de cinq opérations d'équipement pour un montant total de 19 981 905 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Sur la base des éléments présentés, il est proposé de retenir les montants de ces opérations d'équipement tels que présentés dans le projet de budget.

(105) Ainsi, **le chapitre 20**, Immobilisations incorporelles, correspondant dans le projet de budget de l'ordonnateur à 773 001 €, pourrait être maintenu.

(106) **Le chapitre 21**, Immobilisations corporelles, d'un montant de 2 086 449 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, pourrait rester inchangé.

(107) **Le chapitre 23**, Immobilisations en cours, s'élevant à 17 122 455 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait retenu.

(108) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, valorisé à 113 430 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, a été actualisé par celui-ci à 120 000 €. Il s'agit de subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables transférées au compte de résultat. La chambre propose de retenir le montant de 120 000 €, équivalent à celui inscrit en recettes de fonctionnement sur le chapitre 042.

(109) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit de transférer des travaux terminés au cours de l'exercice au compte définitif d'immobilisation. Il est proposé de retenir le montant inscrit dans le projet de budget de l'ordonnateur, soit 1 000 000 €, montant également proposé en recettes.

(110) La chambre propose d'intégrer le solde d'exécution négatif anticipé d'investissement 2025 (**D 001**) pour un montant de 4 958 196,64 €.

Concernant les recettes d'investissement

(111) Il est proposé de porter le montant des recettes d'investissement de 21 095 335 € à 26 060 101,64 €, selon le détail ci-après.

(112) **Le chapitre 13**, Subventions d'investissement, était proposé à 535 470 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Les restes à réaliser de 1 280 000 € s'y ajoutent. Le montant du chapitre 13 pourrait par conséquent être porté à 1 815 470 €.

(113) **Le chapitre 16**, Emprunts et dettes assimilées, était proposé à 14 496 958 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il s'agit d'un emprunt prévisionnel devant faire l'objet d'un réajustement au budget supplémentaire lors de l'affectation des résultats de l'exercice 2025. La chambre proposant de reprendre les résultats, le recours à l'emprunt pourrait être ramené à 3 474 157,66 €, afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

(114) **Le chapitre 10**, Dotation, fonds divers et réserves (sauf 1068), s'élevait à 930 400 € dans le projet de budget de l'ordonnateur sous l'article unique 10222, FCTVA. La chambre propose de retenir ce montant.

(115) La reprise des résultats de l'exercice 2025 étant proposé par la chambre, **l'article 1068**, Excédents de fonctionnement capitalisés, enregistrerait le montant de 3 678 196,64 €, solde d'exécution négatif anticipé, diminué des restes à réaliser.

(116) **Le chapitre 021**, Virement de la section de fonctionnement, proposé à 1 199 800 €, pourrait être porté à 12 691 877,34 €.

(117) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, présenté à 2 932 707 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, a été actualisé par celui-ci à 2 470 000 € en raison des nouvelles estimations relatives aux amortissements. La chambre propose de retenir ce montant, identique à celui présenté en dépenses de la section de fonctionnement sur le **chapitre 042**.

(118) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, était présenté par l'ordonnateur à 1 000 000 € dans son projet de budget. Il est proposé de retenir ce montant, équivalent à celui présenté en dépenses de la section d'investissement.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(119) La section d'investissement serait présentée à l'équilibre avec un montant de 26 060 101,64 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	773 001,00 €	773 001,00 €	0,00 €

204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	2 086 449,00 €	2 086 449,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	17 122 455,00 €	17 122 455,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'équipement		19 981 905,00 €	19 981 905,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières		0,00 €	0,00 €	0,00 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		19 981 905,00 €	19 981 905,00 €	0,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	113 430,00 €	120 000,00 €	6 570,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 113 430,00 €	1 120 000,00 €	6 570,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00 €	4 958 196,64 €	4 958 196,64 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		21 095 335,00 €	26 060 101,64 €	4 964 766,64 €
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	535 470,00 €	1 815 470,00 €	1 280 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	14 496 958,00 €	3 474 157,66 €	-11 022 800,34 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		15 032 428,00 €	5 289 627,66 €	-9 742 800,34 €
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	930 400,00 €	930 400,00 €	0,00 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0,00 €	3 678 196,64 €	3 678 196,64 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		930 400,00 €	4 608 596,64 €	3 678 196,64 €
45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		15 962 828,00 €	9 898 224,30 €	-6 064 603,70 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 199 800,00 €	12 691 877,34 €	11 492 077,34 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 932 707,00 €	2 470 000,00 €	-462 707,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 132 507,00 €	16 161 877,34 €	11 029 370,34 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		21 095 335,00 €	26 060 101,64 €	4 964 766,64 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

(120) En l'absence d'annuité de la dette, le budget annexe « GEMAPI » serait équilibré selon les termes de l'article L. 1612-4 du CGCT.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	113 430 €	120 000 €
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	113 430 €	120 000 €
Ressources propres (B)	5 062 907 €	16 092 277 €
FCTVA	930 400 €	930 400 €
Amortissement des immobilisations	2 932 707 €	2 470 000 €
Virement de la section de fonctionnement	1 199 800 €	12 691 877 €
Couverture (B-A) [doit être positif]	4 949 477 €	15 972 277 €

- Sur la section de fonctionnement

(121) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « GEMAPI » présentait une section de fonctionnement d'un montant de 22 717 489 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses de fonctionnement

(122) Il est proposé de porter les dépenses de fonctionnement de 22 717 489 € à 33 652 232,34 € selon le détail présenté ci-après.

(123) **Le chapitre 011**, Charges à caractère général, correspondant à 8 803 739,82 € dans le projet de budget, serait ramené à 8 763 719,82 €, selon le détail ci-après.

(124) L'article 62871, Remboursements de frais à la collectivité de rattachement, présentait un montant de 86 734,82 €. Ce montant s'inscrit dans la démarche de fiabilisation des montants imputés sur chacun des budgets de la métropole au regard des charges correspondantes. Il est proposé de retenir cette dépense telle que proposée par l'ordonnateur.

(125) Les propositions de modifications sur les autres articles sont effectuées par la chambre au regard des dépenses engagées par la métropole au moment de l'instruction de la présente saisine. Certaines dépenses ont été réalisées sur des lignes non ouvertes sur le projet de budget de l'ordonnateur.

(126) Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 2.

(127) **Le chapitre 012**, Charges de personnel et frais assimilés, correspondant à 1 883 834,04 € dans le projet de budget serait porté à 1 887 624,04 €, à la suite d'engagements sur les articles 6472, Prestations familiales directes et 64731, Allocations de chômage versées directement, non dotés initialement.

(128) L'article 6211, Personnel affecté par la collectivité de rattachement, présentait un montant de 291 855,04 €. Il est proposé de retenir le montant figurant dans le projet de budget de l'ordonnateur dans le cadre de la fiabilisation des imputations budgétaires des charges correspondant à chacun des budgets.

(129) **Le chapitre 014**, Atténuations de produits, correspondant à 600 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait maintenu. Il s'agit de versements sur les taxes liées à l'urbanisation et à l'environnement.

(130) **Le chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, correspondant à 7 282 408,14 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, pourrait être ramené à 7 231 478,14 €, sur la base des réalisations des exercices antérieurs et des dépenses engagées par la métropole lors de l'instruction de la présente saisine, y compris sur des articles non dotés sur le projet de budget. La baisse du chapitre 65 proposée par la chambre porte essentiellement sur l'article 6585, Intérêts moratoires, doté d'un montant de 50 000 € sur le projet de budget de l'ordonnateur. Les propositions détaillées concernant le chapitre 65 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(131) **Le chapitre 66**, Charges financières, serait maintenu à 0 € en l'absence d'encours de dette au 1^{er} janvier 2026.

(132) **Le chapitre 67**, Charges spécifiques, était proposé par l'ordonnateur à hauteur de 15 000 € dans le projet de budget 2026. Il correspond à un seul article, l'article 673, Titres annulés (sur exercices antérieurs). Il est proposé de ramener ce montant à 7 000 €, ce compte n'ayant pas été mouvementé en 2023 et 2024, et la réalisation 2025 s'élevant à 6 250 €.

(133) **Le chapitre 68**, Dotations aux provisions et dépréciations, non doté initialement, a été porté à 533 € par l'ordonnateur lors de l'instruction de la présente saisine, montant que la chambre propose de retenir.

(134) Le virement à la section d'investissement (**chapitre 023**) s'élevait à 1 199 800 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 12 691 877,34 €, compte tenu notamment de la reprise de l'excédent d'exploitation.

(135) **Le chapitre 042** correspondant aux opérations de transfert entre sections était proposé dans le projet de budget de l'ordonnateur à 2 932 707 €. L'ordonnateur a actualisé ce montant à 2 470 000 €. La chambre propose de retenir ce montant qui est identique à celui du chapitre 040 figurant en recettes d'investissement.

Concernant les recettes de fonctionnement

(136) Il est proposé de porter les recettes de fonctionnement de 22 717 489 € à 33 652 232,34 € selon le détail présenté ci-après.

(137) **Le chapitre 013**, Atténuation de charges, correspondant à 13 757 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait maintenu.

(138) **Le chapitre 70**, Produits, services, domaine, ventes diverses, s'élevant à 500 € dans le projet de budget, serait retenu.

(139) **Le chapitre 731**, Fiscalité locale, est constitué par la seule taxe GEMAPI. Il était proposé dans le projet de budget de l'ordonnateur à 21 021 446 €, montant que le chambre propose de retenir.

(140) Le représentant de l'État pourrait arrêter le montant de la taxe GEMAPI tel que proposé dans le projet de délibération de l'ordonnateur, soit 21 300 000 €⁵.

(141) **Le chapitre 74**, Dotations et participations, était proposé à 368 355 € et correspondait au FCTVA, à des participations et des attributions de péréquation et de compensation. Le montant du chapitre 74 serait porté à 1 104 355 €, l'ordonnateur ayant revu à la hausse ses prévisions budgétaires effectuées en juillet 2025 sur l'article 748388, Autres attributions de péréquation et de compensation. Le montant actualisé du chapitre 74 est cependant inférieur au montant de la réalisation de l'exercice 2025 (1 709 311 €), ce dernier ayant bénéficié de régularisations sur des compensations de taxe GEMAPI non versées à la métropole au cours des exercices précédents. Aucune régularisation n'est prévue sur l'exercice 2026.

(142) **Le chapitre 75**, Autres produits de gestion courante, proposé à 1 €, serait porté à 323 €, montant titré à fin mai.

(143) **Les chapitres 76**, Produits financiers, **et 77**, Produits spécifiques, seraient maintenus à 0 €.

(144) **Le chapitre 78**, Reprises sur provisions et dépréciations, comprenant uniquement l'article 7815, Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant pour un montant de 1 200 000 € a été ajusté par l'ordonnateur à 1 200 526 €, montant que propose de retenir la chambre.

(145) Le projet de budget de l'ordonnateur intégrait au **chapitre 042**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, un montant de 113 430 € correspondant au montant figurant sur l'article 777, Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat. L'ordonnateur a revu sa prévision et a porté le chapitre 042 à 120 000 €, montant correspondant au chapitre 040 figurant dans les dépenses d'investissement. La chambre propose de retenir ce montant.

⁵ Projet de délibération inscrit à l'ordre du jour du conseil métropolitain du 28 avril 2026.

(146) La chambre propose d'inscrire en résultat anticipé (**R 002**) la somme de 10 191 325,34 €, conformément à l'anticipation de l'affectation des résultats.

(147) Les propositions détaillées concernant les recettes de fonctionnement sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 4.

Concernant l'équilibre de la section de fonctionnement

(148) La section de fonctionnement serait équilibrée avec un montant de 33 652 232,34 € en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	8 803 739,82 €	8 763 719,82 €	-40 020,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 883 834,04 €	1 887 624,04 €	3 790,00 €
014	Atténuation de produits	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	7 282 408,14 €	7 231 478,14 €	-50 930,00 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion courante		18 569 982,00 €	18 482 822,00 €	-87 160,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges spécifiques	15 000,00 €	7 000,00 €	-8 000,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00 €	533,00 €	533,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 584 982,00 €	18 490 355,00 €	-94 627,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 199 800,00 €	12 691 877,34 €	11 492 077,34 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 932 707,00 €	2 470 000,00 €	-462 707,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 132 507,00 €	15 161 877,34 €	11 029 370,34 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		22 717 489,00 €	33 652 232,34 €	10 934 743,34 €
013	Atténuations de charges	13 757,00 €	13 757,00 €	0,00 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	500,00 €	500,00 €	0,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731	Fiscalité locale	21 021 446,00 €	21 021 446,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	368 355,00 €	1 104 355,00 €	736 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1,00 €	323,00 €	322,00 €
Total des recettes de gestion courante		21 404 059,00 €	22 140 381,00 €	736 322,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	1 200 000,00 €	1 200 526,00 €	526,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		22 604 059,00 €	23 340 907,00 €	736 848,00 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	113 430,00 €	120 000,00 €	6 570,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Total des recettes d'ordre de fonctionnement		113 430,00 €	120 000,00 €	6 570,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	10 191 325,34 €	10 191 325,34 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		22 717 489,00 €	33 652 232,34 €	10 934 743,34 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

3.1.2 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Prévention et gestion des déchets » (SPA)

(149) La métropole est compétente pour la prévention et gestion des déchets. Elle a pour mission de traiter les déchets ménagers et assimilés constitués des ordures ménagères collectées dans les poubelles et des apports en déchetteries. Elle organise également la collecte sélective qui vise à recueillir les emballages et le papier qui sont ensuite recyclés et valorisés. À ce titre, elle assure :

- la mise en œuvre d'un programme de prévention des déchets ;
- la gestion des contenants et aménagements de pré-collecte ;
- la collecte en porte à porte, en apport volontaire ou en déchetterie ;
- le tri et la valorisation des déchets recyclables ;
- le traitement des déchets non recyclables.

(150) Le projet de budget du budget annexe « Prévention et gestion des déchets » s'équilibrait à 512 620 000 € en section de fonctionnement et 100 381 000 € en section d'investissement.

(151) Les recettes de fonctionnement du budget annexe « Prévention et gestion des déchets » sont composées principalement de recettes fiscales issues de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM), de recettes issues de l'exploitation du service, dont la redevance spéciale et des dotations et participations.

(152) En dépenses de fonctionnement, le plus gros poste correspond à des contrats de prestations de service (chapitre 011) pour assurer la collecte des déchets en bacs individuels ou en points d'apport, le traitement et la valorisation des déchets, et les actions de prévention. Le deuxième poste correspond aux autres impôts taxes et versements assimilés.

• Sur la section d'investissement

(153) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Prévention et gestion des déchets » présentait une section d'investissement d'un montant de 100 381 000 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'investissement

(154) Il est proposé de porter le montant des dépenses d'investissement de 100 381 000 € à 131 670 743,08 €, selon le détail ci-après.

(155) S'agissant des dépenses d'équipement, il est proposé de retenir celles dont la suppression affecterait la sécurité des biens ou des personnes, celles déjà juridiquement

engagées ou validées préalablement par l'assemblée délibérante et celles dont la réalisation conditionne le financement.

(156) Les dépenses d'équipement figurent dans le projet de budget de l'ordonnateur pour un montant total de 65 465 103,29 €. Elles se déclinent en neuf opérations d'inégale valeur, la plus élevée étant de 22 731 424,27 € (parc automobile), la moins élevée étant chiffrée à 50 000 €. À la demande de la chambre, la métropole a présenté une répartition des opérations d'équipement, hors opérations pour compte de tiers, en quatre catégories :

1. sécurité / conformité
2. contractualisation / recettes inscrites
3. engagement juridique (concessions, travaux notifiés)
4. projets engagés

(73) Sur la base des éléments présentés, il est proposé de ramener le montant des dépenses d'équipement de ce budget annexe, à 58 726 885 €, soit une diminution de 10 %.

(157) **Le chapitre 16**, Emprunts et dettes assimilées, était chiffré par l'ordonnateur dans son projet de budget à 4 335 896,71 € sous les articles 16311, Emprunt obligataire remboursable *in fine* (1 442 048 €) et 1641, Emprunts en euros (2 893 848,71 €).

(158) Les articles 16311 et 1641 seraient retenus pour les montants proposés.

(159) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, était valorisé à 580 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Ces opérations, regroupées au sein des chapitres globalisés d'ordre 040 en section d'investissement et 042 en section de fonctionnement, sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes, de section à section : le total des dépenses d'investissement inscrites au 040 doit être égal à celui des recettes de fonctionnement inscrites au 042 ; inversement, le total des recettes d'investissement inscrites au 040 doit être égal à celui des dépenses de fonctionnement inscrites au 042. Il s'agit, au cas présent, de subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables transférées au compte de résultat. Le transfert au compte de résultat suit le rythme des amortissements. Il apparaît que le montant budgété (580 000 €) a été sous-estimé. Il est proposé de le porter à 1 557 530 € pour prendre en compte un montant de subventions perçues plus important que prévu en 2025.

(160) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit de transférer des travaux terminés au cours de l'exercice au compte définitif d'immobilisation. Ces opérations lesquelles étant égales en recettes et en dépenses, le montant proposé en dépenses, soit 30 000 000 €, est également proposé en recettes. Il correspond à des frais d'études, frais d'insertion, des avances versées sur des immobilisations incorporelles. Il est proposé de retenir ce montant.

(161) La chambre propose enfin d'intégrer le solde d'exécution prévisionnel négatif anticipé d'investissement de 2025 (**D 001**) pour un montant de 37 050 431,37 €.

Concernant les recettes d'investissement

(162) Il est proposé de porter le montant des recettes d'investissement de 100 381 000 € à 149 155 157,84 €, selon le détail ci-après.

(163) **Le chapitre 13**, Subventions d'investissement, était proposé à 1 518 407 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 2 645 782,03 €, suite à l'intégration des restes à réaliser en recettes pour 1 127 375,03 €.

(164) **Le chapitre 16**, Emprunts et dettes assimilés, était proposé à 36 252 375 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé de ramener ce montant à 0 €, aucun emprunt n'étant nécessaire dans la proposition de la chambre.

(165) **Le chapitre 10**, Dotations, fonds divers et réserves, était proposé par l'ordonnateur à 3 642 908 € dans son projet de budget sous l'article unique 10222, FCTVA. Il est proposé de retenir ce montant.

(166) La chambre propose de doter **l'article 1068**, Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 35 923 056,34 € au titre de l'affectation anticipée du résultat pour couvrir, en sus des restes à réaliser, le déficit d'investissement reporté.

(167) Aucun virement n'était effectué de la section de fonctionnement à la section d'investissement dans le projet de budget de l'ordonnateur (**chapitre 021**). Il est proposé d'en inscrire un à hauteur de 43 947 911,47 €.

(168) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, était présenté à 28 967 310 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé de retenir le montant modifié suite à la réévaluation opérée par la métropole, soit 32 995 500 €, équivalent à celui présenté en dépenses de la section de fonctionnement (**chapitre 042**).

(169) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, était présenté par l'ordonnateur à 30 000 000 € dans le projet de budget. Il est proposé de retenir ce montant, équivalent à celui présenté en dépenses de la section d'investissement.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(170) La couverture de l'annuité de la dette est assurée par des ressources propres de la section d'investissement. Le budget annexe « Prévention et gestion des déchets » serait présenté en suréquilibre à hauteur de 17 484 414,76 € selon les termes de l'article L.1612-4 du CGCT.

(171) Ainsi que dispose l'article L. 1612-7 du CGCT, « À compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le

budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. ».

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	10 971 424,27 €	9 842 153,13 €	-1 129 271,14 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	40 310 979,02 €	36 161 834,48 €	-4 149 144,54 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	14 182 700,00 €	12 722 897,39 €	-1 459 802,61 €
Total des dépenses d'équipement		65 465 103,29 €	58 726 885,00 €	-6 738 218,29 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 335 896,71 €	4 335 896,71 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières		4 335 896,71 €	4 335 896,71 €	0,00 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		69 801 000,00 €	63 062 781,71 €	-6 738 218,29 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	580 000,00 €	1 557 530,00 €	977 530,00 €
041	Opérations patrimoniales	30 000 000,00 €	30 000 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		30 580 000,00 €	31 557 530,00 €	977 530,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00 €	37 050 431,37 €	37 050 431,37 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		100 381 000,00 €	131 670 743,08 €	31 289 743,08 €
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	1 518 407,00 €	2 645 782,03 €	1 127 375,03 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	36 252 375,00 €	0,00 €	-36 252 375,00 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		37 770 782,00 €	2 645 782,03 €	-35 124 999,97 €
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 642 908,00 €	3 642 908,00 €	0,00 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0,00 €	35 923 056,34 €	35 923 056,34 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €

27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		3 642 908,00 €	39 565 964,34 €	35 923 056,34 €
45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		41 413 690,00 €	42 211 746,37 €	798 056,37 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	43 947 911,47 €	43 947 911,47 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	28 967 310,00 €	32 995 500,00 €	4 028 190,00 €
041	Opérations patrimoniales	30 000 000,00 €	30 000 000,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		58 967 310,00 €	106 943 411,47 €	47 976 101,47 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		100 381 000,00 €	149 155 157,84 €	48 774 157,84 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	17 484 414,76 €	17 484 414,76 €

(172) La couverture de l'annuité de la dette est assurée par des ressources propres de la section d'investissement. Le budget annexe « Prévention et gestion des déchets » serait donc équilibré selon les termes de l'article L.1612-4 du CGCT.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	4 915 896,71 €	5 893 426,71
Annuité de la dette (16 hors 165)	4 335 896,71 €	4 335 896,71
Reprises sur dotations	0,00 €	
Reprise d'amortissement de subventions d'investissement	580 000,00 €	1 557 530,00
Ressources propres (B)	32 610 218,00 €	80 586 319,47
Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 642 908,00 €	3 642 908,00
Attributions de compensation investissement		
Virement de la section d'exploitation		43 947 911,47
Amortissements	28 967 310,00 €	32 995 500,00
Couverture (B-A) [doit être positif]	27 694 321,29 €	74 692 892,76

- Sur la section de fonctionnement

(173) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Prévention et gestion des déchets » présentait une section de fonctionnement d'un montant de 512 620 000 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses de fonctionnement

(174) Il est proposé de porter les dépenses de fonctionnement de 512 620 000 € à 559 309 999,05 €, selon le détail présenté ci-après.

(175) **Le chapitre 011**, Charges à caractère général, correspondant à 322 737 705,03 € dans le projet de budget, serait ramené à 322 720 082,56 €.

(176) Quatre articles correspondent à 90 % des dépenses de ce chapitre : l'article 611, Contrats de prestations de services, l'article 6378, Autres impôts, taxes et versements assimilés, l'article 62871, Remboursement de frais à la collectivité de rattachement, et l'article 60622, Carburants.

(177) L'article 611, Contrats de prestations de services, d'un montant de 252 955 567 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, était en nette évolution par rapport au montant réalisé en 2025, soit 232 965 583,43 €. Cette évolution est justifiée par la métropole par les augmentations tarifaires liées au renouvellement des marchés, la prise en compte de mesures nouvelles telles que la collecte en points d'apport volontaire des cartons, la collecte porte-à-porte, l'augmentation des démarches de sensibilisation et l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes EveRé pour 1 M€. Il est proposé de retenir le montant figurant au projet de budget.

(178) L'article 6378, Autres impôts, taxes et versements assimilés, était valorisé à 21 266 893 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, en nette progression par rapport au montant réalisé en 2025, 12 301 062,04 €. La métropole s'acquitte de la taxe sur les activités polluantes des sites EveRé, de l'Arbois et du Vallon du Fou. Il est proposé de retenir le montant figurant au projet de budget.

(179) L'article 62871, Remboursement de frais à la collectivité de rattachement, présentait un montant de 7 869 409,33 €, en nette progression par rapport au réalisé de l'exercice antérieur (2 488 743,50 €). Ce montant s'inscrit dans une démarche de fiabilisation des montants imputés sur chacun des budgets de la métropole au regard des charges correspondantes. Il est proposé de retenir ce montant.

(180) L'article 60622, Carburants, était proposé à 7 675 000 € dans le projet de budget. Au regard des éléments de contexte internationaux, la métropole a procédé à une actualisation de ce montant pour le porter à 9 061 672 €. Il est proposé de le retenir.

(181) Parmi les autres modifications proposées sur ce chapitre :

- l'article 60632, Fournitures de petit équipement, est ramené de 3 228 548 € à 3 000 000 € ;
- l'article 617, Études et recherches, est ramené de 849 233,69 € à 800 000 €.

(182) Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 2.

(183) **Le chapitre 012**, Charges de personnel, frais assimilés, correspondant à 155 425 638,84 € dans le projet de budget pourrait être ramené à 153 424 533,84 €.

(184) Au sein de ce chapitre, l'article 6211, Personnel affecté par la collectivité de rattachement, correspondait à 10 387 229,84 €. Dans la même logique que celle évoquée *supra*, pour l'article 62871, ce montant s'inscrit dans le cadre de la démarche de fiabilisation des imputations budgétaires des charges correspondant à chacun des budgets. Il est proposé de retenir ce montant.

(185) S'agissant des autres charges de personnel imputées au chapitre 012, il est proposé de diminuer le montant consacré au remplacement des agents momentanément absents (- 440 540 €), le recrutement d'agents sur postes permanents (- 1 074 382 €), de réduire les dépenses relatives au recrutement des nouveaux apprentis (- 41 183 €), le montant correspondant à la rémunération des heures supplémentaires à hauteur de 300 000 € et la médecine du travail pour 145 000 €.

(186) **Le chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, correspondant à 3 391 251,65 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, pourrait être ramené à 3 113 636,70 €.

(187) Trois articles regroupent 80 % des dépenses : l'article 65888, Autres, l'article 65748, Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé et l'article 6541, Créances admises en non-valeur.

(188) L'article 65888, Autres, était proposé au montant de 1 210 375,30 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Au regard du montant mandaté fin mai (957 871,08 €), la chambre propose de retenir sur cet article un montant de 1 150 000 € qui permettrait de faire face à d'éventuelles nouvelles condamnations.

(189) L'article 65748, Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé, était proposé à 950 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur pour 656 242,30 € réalisé en 2025. Ce montant pourrait être ramené à 780 000 € sur la base des éléments produits par la métropole et afin de prendre en compte la mise en œuvre de conventions pluriannuelles.

(190) L'article 6541, Créances admises en non-valeur, budgété à 578 133,35 €, est proposé à ce même montant.

(191) L'article 6583, Intérêts moratoires et pénalités sur marchés, valorisé à 50 000 € est proposé à 2 000 €. Aucun montant n'est engagé à fin mai 2026.

(192) L'article 6585, Intérêts moratoires, valorisé à 65 000 € pourrait être ramené à 45 000 €.

(193) Les propositions détaillées concernant le chapitre 65 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(194) **Le chapitre 66**, Charges financières, proposé par l'ordonnateur à 1 298 094,48 € comprend deux articles, l'article 66111, Intérêts réglés à l'échéance pour 1 294 261,08 € et l'article 66112, Intérêts, Rattachement des ICNE (intérêts courus non échus), pour 3 833,40 €. Il est proposé de retenir ces montants au regard du caractère obligatoire de ces dépenses.

(195) **Le chapitre 67**, Charges spécifiques, était proposé par l'ordonnateur à hauteur de 800 000 € dans le projet de budget. Il correspond à un seul article, l'article 673, Titres annulés. Il est proposé de retenir ce montant.

(196) **Le chapitre 68**, Dotations aux provisions et dépréciations, était proposé à 0 €. Il est proposé de réévaluer ce montant en le portant à 1 010 240 € au vu de la nouvelle estimation réalisée par la métropole.

(197) **Le chapitre 042** correspondant aux opérations de transfert entre sections était proposé dans le projet de budget de l'ordonnateur à 28 967 310 € sous l'article 6811, Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles. La progression du montant inscrit à l'article 6811 (24 751 466,36 € en 2025). Le montant budgété a été sous-estimé et devrait être porté à 32 995 500 € afin de prendre en compte l'incorporation de biens provenant de la dissolution de l'ex-RDT 13 et de l'intégration importante de biens mis en service en 2025.

Concernant les recettes de fonctionnement

(198) Il est proposé de porter les recettes de fonctionnement de 512 620 000 € à 559 309 999,05 € selon le détail présenté ci-après.

(199) **Le chapitre 013**, Atténuation de charges, correspondant à 1 524 399,65 € dans le projet de budget est proposé à 1 546 286 € pour tenir compte des montants engagés. Ce chapitre se décline sous deux articles, l'article 6419, Remboursements sur rémunérations du personnel (461 113,65 € dans le projet de budget) et l'article 6479, Remboursements sur autres charges sociales (1 063 286 € dans le projet de budget). Fin mai, 482 846,57 € sont engagés sur l'article 6419 conduisant à proposer 483 000 €.

(200) **Le chapitre 70**, Ventes produits des services, domaine, ventes diverses, proposé à 37 412 211,34 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, se répartit en trois articles : l'article 70612, Redevance spéciale enlèvement ordures, l'article 7078, Autres marchandises, et l'article 706888, Autres.

(201) Il est proposé de retenir les montants figurant au projet de budget. La diminution du montant de l'article 706888, Autres, de près de 350 000 € par rapport au montant réalisé en 2025 résulte de l'exécution de la recette de la délégation de service public Biogaz sous cet article, à tort en 2025 pour 0,5 M€. Il est également proposé d'intégrer un article 7083, Locations diverses (autres qu'immeubles), afin de tenir compte du montant figurant dans la balance à fin mai. Le montant du chapitre 70 serait ainsi porté à 37 507 211,34 €.

(202) **Le chapitre 73**, Impôts et taxes, correspondait à un unique article, 73133, Taxe enlèvement ordures ménagères et assimilées (TEOM), pour un montant de 455 464 726 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, en progression par rapport au réalisé 2025, 446 350 254 €. Le conseil métropolitain n'a pas adopté les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères lors de sa séance du 28 avril 2026.

(203) La chambre propose au représentant de l'État d'arrêter les taux envisagés par cette délibération soit 18,10 % pour la ville de Marseille et 14 % pour les 91 autres communes. Il est proposé de retenir le montant figurant dans le projet de budget de l'ordonnateur.

(204) **Le chapitre 74**, Dotations et participations, correspondait à 11 980 573,29 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Ce montant se décline en deux articles, l'article 744, FCTVA (136 617 €) et l'article 747888, Autres (11 843 956,29 €). Il est proposé de retenir ces montants.

(205) **Le chapitre 75**, Autres produits de gestion courante, correspond à 3 659 045 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, en net retrait par rapport au réalisé de l'exercice précédent, 17 852 900,89 €.

(206) Il se décline en trois articles qu'il est proposé de retenir comme suit :

- l'article 755, Dédits et pénalités reçues, budgété à 10 000 € pour un montant réalisé en 2025 de 902 388,01 €, est proposé à 200 000 € au regard du montant engagé à fin mai, soit 157 889,31 € ;

- l'article 75813, Redevances fermiers et concessionnaires, budgété à 533 000 €, est proposé pour ce montant ;
- l'article 75888, Autres, budgété à 3 116 045 €, est proposé pour ce montant. Il correspond à une prévision d'optimisation fiscale de la TVA (déduction a posteriori des dépenses par rapport à la TVA perçue sur les recettes assujettis à la TVA) au titre de l'exercice 2024.

(207) Par ailleurs, au regard de l'état des engagements à fin mai, il est proposé un article 752, Revenus des immeubles, pour 29 000 €. Le montant du chapitre 75 est ainsi proposé à 3 878 045 €.

(208) **Le chapitre 76**, Produits financiers, correspondant à l'article 7688, Autres, serait retenu pour le montant proposé par l'ordonnateur, soit 111 173 €.

(209) **Le chapitre 77**, Produits spécifiques, était proposé par l'ordonnateur à 0 € dans son projet de budget. Il est proposé de retenir 97 000 € sur ce chapitre au regard du montant figurant à la balance fin mai sur l'article 773, Mandats annulés.

(210) **Le chapitre 78**, Reprises amortissements, dépréciations et provisions, était valorisé à 1 887 871,72 € dans le projet de budget de l'ordonnateur sous deux articles : l'article 7815, Reprise provision charges de fonctionnement courant pour 1 102 430 € et l'article 7817, Reprise sur provision pour dépréciation d'actifs circulants pour 785 441,72 €. Il apparaît que le montant figurant à l'article 7817 a été sous-estimé et pourrait être porté à 3 696 851 €. Le chapitre 78 est ainsi proposé à 4 799 281 €.

(211) Le projet de budget de l'ordonnateur intègre au **chapitre 042**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, un montant de 580 000 €. Il est proposé de porter ce montant à 1 557 530 € suite à la nouvelle évaluation réalisée par la métropole.

(212) Les propositions détaillées concernant les recettes de fonctionnement sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 4.

Concernant l'équilibre de la section de fonctionnement

(213) La section de fonctionnement du budget « Prévention et gestion des déchets » serait présentée à l'équilibre avec un montant de 559 309 999,05 € en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	322 737 705,03 €	322 720 082,56 €	-17 622,47 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	155 425 638,84 €	153 424 533,84 €	-2 001 105,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 391 251,65 €	3 113 636,70 €	-277 614,95 €

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion courante		481 554 595,52 €	479 258 253,10 €	-2 296 342,42 €
66	Charges financières	1 298 094,48 €	1 298 094,48 €	0,00 €
67	Charges spécifiques	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00 €	1 010 240,00 €	1 010 240,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		483 652 690,00 €	482 366 587,58 €	-1 286 102,42 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	43 947 911,47 €	43 947 911,47 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	28 967 310,00 €	32 995 500,00 €	4 028 190,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		28 967 310,00 €	76 943 411,47 €	47 976 101,47 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		512 620 000,00 €	559 309 999,05 €	46 689 999,05 €
013	Atténuations de charges	1 524 399,65 €	1 546 286,00 €	21 886,35 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	37 412 211,34 €	37 507 211,34 €	95 000,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731	Fiscalité locale	455 464 726,00 €	455 464 726,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	11 980 573,29 €	11 980 573,29 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 659 045,00 €	3 878 045,00 €	219 000,00 €
Total des recettes de gestion courante		510 040 955,28 €	510 376 841,63 €	335 886,35 €
76	Produits financiers	111 173,00 €	111 173,00 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	97 000,00 €	97 000,00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	1 887 871,72 €	4 799 281,00 €	2 911 409,28 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		512 040 000,00 €	515 384 295,63 €	3 344 295,63 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	580 000,00 €	1 557 530,00 €	977 530,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		580 000,00 €	1 557 530,00 €	977 530,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	42 368 173,42 €	42 368 173,42 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		512 620 000,00 €	559 309 999,05 €	46 689 999,05 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

3.1.3 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Opérations d'aménagement » (SPA)

(214) Les terrains viabilisés et destinés à la vente au terme d'un cycle de production, n'ont pas pour vocation à entrer dans le patrimoine de la métropole. Sur le plan budgétaire, les opérations d'aménagement de terrains conduites directement par la collectivité sont décrites dans une comptabilité de stocks spécifique dans le cadre d'un budget annexe. Le projet de budget 2026 proposait à 61 339 818 € en section de fonctionnement et 65 294 279,10 € en section d'investissement.

(215) En section de fonctionnement, les recettes sont principalement constatées au chapitre 70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses). Elles correspondent aux

cessions prévues en 2026. Les opérations d'ordres sont composées des écritures de stocks pour un montant de 60 M€ en recettes.

(216) Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupant les dépenses d'études, d'achat de terrain et de travaux de viabilisation et les charges financières (chapitre 66) concernant les intérêts d'emprunt sont les premiers postes de dépenses. Les opérations d'ordres correspondant aux écritures de stock.

(217) Le budget annexe « opérations d'aménagement » étant un budget de gestion de stocks, il n'intègre pas d'opération d'investissement. En dépenses, le montant figurant au chapitre 16 correspond aux avances cumulées sur les années antérieures consenties par le budget principal au budget annexe « opérations d'aménagement » avant la création du budget unique en 2023.

- Sur la section d'investissement

(218) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Opérations d'aménagement » présentait une section d'investissement d'un montant de 65 294 279,10 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'investissement

(219) Il est proposé d'augmenter le montant des dépenses d'investissement de 65 294 279,10 € à 69 839 475,25 € selon le détail ci-après.

(220) **Le chapitre 16**, Emprunts, s'élevait à 6 814 500,03 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Cette somme correspond aux annuités des contrats d'emprunts signés par la métropole. Aucun nouvel emprunt ayant été contacté en 2025, la chambre propose de ramener le montant des annuités d'emprunt de l'exercice 2025, à savoir 6 489 999,88 €.

(221) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, resterait inchangé à 58 479 779,07 €.

(222) La chambre propose d'intégrer le solde d'exécution prévisionnel négatif anticipé d'investissement de 2025 (**D 001**) pour un montant de 4 869 696,30 €.

Concernant les recettes d'investissement

(223) Il est proposé d'augmenter le montant des recettes d'investissement de 65 294 279,10 € à 69 839 475,25 € en portant de 9 294 278,13 € à 11 581 115,12 €, le montant inscrit au **chapitre 16** (article 1641, Emprunts).

(224) La métropole a indiqué qu'une cession de foncier du budget annexe « Opérations d'aménagement » au budget principal avait eu lieu en 2025 pour un montant de 13,3 M€ (sur le périmètre de la ZAC des Florides). Cette cession fait l'objet d'un paiement différé aux exercices comptables suivants et le schéma comptable à retenir fait l'objet d'échanges avec

le comptable public. La chambre attire l'attention de la métropole sur le fait, qu'à terme, les écritures comptables à passer au fil des remboursements, entraineront une charge de 13,3 M€ sur le budget principal.

(225) **Le chapitre 021**, Virement de la section d'exploitation, était de 0 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 2 258 359,16 €, compte tenu de la reprise de l'excédent d'exploitation, du même montant, inscrite en section de fonctionnement.

(226) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, resterait inchangé à 58 479 779,07 €.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(227) La section d'investissement du budget annexe « Opérations d'aménagement » serait présentée à l'équilibre avec un montant de 69 839 475,25 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'équipement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 814 500,03 €	6 489 999,88 €	-324 500,15 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières		6 814 500,03 €	6 489 999,88 €	-324 500,15 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		6 814 500,03 €	6 489 999,88 €	-324 500,15 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	58 479 779,07 €	58 479 779,07 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		58 479 779,07 €	58 479 779,07 €	0,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00 €	4 869 696,30 €	4 869 696,30 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		65 294 279,10 €	69 839 475,25 €	4 545 196,15 €

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	9 294 278,13 €	11 581 115,12 €	2 286 836,99 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		9 294 278,13 €	11 581 115,12 €	2 286 836,99 €
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		0,00 €	0,00 €	0,00 €
45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		9 294 278,13 €	11 581 115,12 €	2 286 836,99 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	2 258 359,16 €	2 258 359,16 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	56 000 000,97 €	56 000 000,97 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		56 000 000,97 €	58 258 360,13 €	2 258 359,16 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		65 294 279,10 €	69 839 475,25 €	4 545 196,15 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

(228) Les dépenses d'annuités d'emprunts ne sont pas incorporées dans la comptabilisation de stocks à l'instar des autres coûts (dont les charges d'amortissements). Le montant de virement de la section d'exploitation ne permet pas de couvrir les annuités d'emprunt. Il en résulte que, comme pour les exercices comptables précédents, la couverture de l'annuité de la dette ne peut pas être assurée par des ressources propres de la section d'investissement.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	6 814 500,03 €	6 489 999,88 €
Annuité de la dette (16 hors 165)	6 814 500,03 €	6 489 999,88 €
Ressources propres (B)	0,00 €	2 258 359,16 €
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	2 258 359,16 €

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Couverture (B-A) [doit être positif]	-6 814 500,03 €	-4 231 640,72 €

- Sur la section de fonctionnement

(229) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Opérations d'aménagement » présentait une section de fonctionnement d'un montant de 61 339 818 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses de fonctionnement

(230) Il est proposé de porter les dépenses de fonctionnement de 61 339 818 € à 63 598 177,16 €.

(231) **Le chapitre 011**, Charges à caractère général, s'élevait à 2 117 620,38 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de maintenir ce montant. Des variations, se neutralisant, concernent néanmoins les articles suivants :

- l'article 6015, Terrains à aménager, doit être ramené à 0 €. En effet, la date d'acquisition des terrains pressentis pour la ZAC de Peyrolles n'est pas définie. La métropole Aix-Marseille-Provence ne dispose d'aucune promesse de vente signée ;
- l'article 6045, Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager), doit être porté de 355 000 € à 1 569 000 € au regard :
 - des dépenses déjà engagées pour 966 745 € ;
 - de la correction de l'imputation comptable de l'article 608, Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement pour 214 000 €.
- l'article 605, Achats de matériel, équipements et travaux, doit être porté à 514 318,80 €, soit une augmentation de 166 000 € correspondant à la correction de l'imputation comptable de l'article 608, Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement pour le même montant.

(232) Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 2.

(233) **Le chapitre 023**, Virement à la section d'investissement, était à 0 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de le porter à 2 258 359,16 €, compte tenu de la reprise de l'excédent d'exploitation de même montant.

Concernant les recettes de fonctionnement

(234) Il est proposé de porter les recettes de fonctionnement de 61 339 818 € à 63 598 177,16 €. Cette augmentation correspond à l'inscription en résultat d'exploitation anticipé (**R 002**) du montant de 2 258 359,16 € conformément à l'anticipation de l'affectation des résultats.

(235) Les propositions détaillées concernant les recettes de fonctionnement sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 2.

Concernant l'équilibre de la section de fonctionnement

(236) La section de fonctionnement du budget annexe « Opérations d'aménagement » serait présentée à l'équilibre avec un montant de 63 598 177,16 € en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	2 117 620,38 €	2 117 620,38 €	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	58 940,12 €	58 940,12 €	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	10,00 €	10,00 €	0,00 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion courante		2 176 570,50 €	2 176 570,50 €	0,00 €
66	Charges financières	1 582 227,62 €	1 582 227,62 €	0,00 €
67	Charges spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	61,98 €	61,98 €	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 758 860,10 €	3 758 860,10 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 258 359,16 €	2 258 359,16 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	56 000 000,97 €	56 000 000,97 €	0,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1 580 956,93 €	1 580 956,93 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		57 580 957,90 €	59 839 317,06 €	2 258 359,16 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		61 339 818,00 €	63 598 177,16 €	2 258 359,16 €
013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 279 082,00 €	1 279 082,00 €	0,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731	Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes de gestion courante		1 279 082,00 €	1 279 082,00 €	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 279 082,00 €	1 279 082,00 €	0,00 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	58 479 779,07 €	58 479 779,07 €	0,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1 580 956,93 €	1 580 956,93 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		60 060 736,00 €	60 060 736,00 €	0,00 €

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	2 258 359,16 €	2 258 359,16 €
	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées	61 339 818,00 €	63 598 177,16 €	2 258 359,16 €
	Résultat prévisionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €

3.1.4 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Parkings » (SPIC)

(237) Le budget annexe « Parkings » recouvre la gestion de 10 parkings gérés en régie. Ces ouvrages sont situés à Aix-en-Provence, Istres, Martigues et Carry-le-Rouet. Au budget 2026, est prévu l'incorporation de deux nouveaux parkings : le parking « Cap Horizon » à Vitrolles et le parking Estienne d'Orves à Marseille.

(238) Ce budget annexe s'équilibre en exploitation par les tarifs des prestations fournies, à savoir les redevances de stationnement. Dans le projet de budget proposé par l'ordonnateur, les investissements sont financés par l'emprunt, les amortissements et un virement de la section d'exploitation.

- Sur la section d'investissement

(239) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Parkings » présentait une section d'investissement d'un montant de 7 989 000 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'investissement

(240) Il est proposé de porter le montant des dépenses d'investissement de 7 989 000 € à 14 155 467,27 €.

(241) S'agissant **des dépenses d'équipement**, il est proposé de retenir celles dont la suppression affecterait la sécurité des biens ou des personnes, celles déjà juridiquement engagées ou validées préalablement par l'assemblée délibérante et celles dont la réalisation conditionne le financement.

(242) Les dépenses d'équipement figuraient dans le projet de budget de l'ordonnateur pour un montant total de 5 803 536,83 €. Elles se déclinent en trois programmes (Parkings, Logistique et Numérique) et huit opérations, la plus élevée étant de 3 352 349,28 € (Réhabilitation parking Méjanes Aix), la moins élevée étant chiffrée à 29 587,58 €.

(243) À la demande de la chambre, la métropole a présenté une répartition des opérations d'équipement, hors opérations pour compte de tiers, en quatre catégories :

1. sécurité / conformité
2. contractualisation / recettes inscrites
3. engagement juridique (concessions, travaux notifiés)
4. projets engagés

(244) Il est ainsi proposé de ramener le montant des dépenses d'équipement du budget annexe « Parkings », hors opérations pour compte de tiers, à 5 187 588 €, soit une diminution de 9 %.

(245) **Le chapitre 16**, Emprunts, était doté de 447 913,17 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant qui correspond à une dépense obligatoire de remboursement des annuités de la dette.

(246) **Le chapitre 45**, Opérations pour compte de tiers, était doté de 1 242 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(247) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, était valorisé à 481 350 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Ces opérations, regroupées au sein des chapitres globalisés d'ordre 040 en section d'investissement et 042 en section de fonctionnement, sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes, de section à section : le total des dépenses d'investissement inscrites au 040 doit être égal à celui des recettes de fonctionnement inscrites au 042 ; inversement, le total des recettes d'investissement inscrites au 040 doit être égal à celui des dépenses de fonctionnement inscrites au 042. Il s'agit, au cas présent, de subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables transférées au compte de résultat. Le transfert au compte de résultat suit le rythme des amortissements. Il apparaît que ce montant a été surestimé par la métropole et devrait être porté à 481 400 €, soit une augmentation de 50 €. Les recettes de la section de fonctionnement seraient en augmentation du même montant.

(248) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, s'élevait à 14 200 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(249) Il est enfin proposé d'intégrer le solde d'exécution négatif anticipé d'investissement de 2025 (**D001**) pour un montant de 6 782 366,10 €.

Concernant les recettes d'investissement

(250) Il est proposé de porter le montant des recettes d'investissement de 7 989 000 € à 14 155 467,27 € selon le détail ci-après.

(251) **Le chapitre 16**, Emprunts et dettes assimilés, était proposé à 3 116 930,72 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé de ramener ce montant à 975 008,89 € à l'article 1641, Emprunts.

(252) La chambre propose de doter **l'article 106**, Réserves, à hauteur de 6 782 366,10 € au titre de l'affectation anticipée du résultat afin de couvrir le déficit d'investissement reporté.

(253) **Le chapitre 45**, opérations pour compte de tiers, s'élevait à 1 242 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(254) **Le chapitre 021**, Virement de la section d'exploitation, s'élevait à 3 107 119,28 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 4 558 792,28 €, compte tenu notamment de la reprise de l'excédent d'exploitation.

(255) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, était présenté à 508 750 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé de retenir le montant de 583 100 €, équivalent à celui présenté en dépenses de la section de fonctionnement (chapitre 042). Cette augmentation correspond à une révision du montant des charges d'amortissement (articles 28*).

(256) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, s'élevait à 14 200 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(257) La section d'investissement du budget annexe « Parkings » serait présentée à l'équilibre avec un montant de 14 155 467,27 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des opérations d'équipement	5 803 536,83 €	5 187 588,00 €	-615 948,83 €
	Total des dépenses d'équipement	5 803 536,83 €	5 187 588,00 €	-615 948,83 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	447 913,17 €	447 913,17 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses financières	447 913,17 €	447 913,17 €	0,00 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	1 242 000,00 €	1 242 000,00 €	0,00 €

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
Total des dépenses réelles d'investissement		7 493 450,00 €	6 877 501,17 €	-615 948,83 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	481 350,00 €	481 400,00 €	50,00 €
041	Opérations patrimoniales	14 200,00 €	14 200,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		495 550,00 €	495 600,00 €	50,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	6 782 366,10 €	6 782 366,10 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		7 989 000,00 €	14 155 467,27 €	6 166 467,27 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 116 930,72 €	975 008,89 €	-2 141 921,83 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		3 116 930,72 €	975 008,89 €	-2 141 921,83 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
106	Réserves	0,00 €	6 782 366,10 €	6 782 366,10 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		0,00 €	6 782 366,10 €	6 782 366,10 €
4582	Total des opé. pour compte de tiers	1 242 000,00 €	1 242 000,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		4 358 930,72 €	8 999 374,99 €	4 640 444,27 €
021	Virement de la section d'exploitation	3 107 119,28 €	4 558 792,28 €	1 451 673,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	508 750,00 €	583 100,00 €	74 350,00 €
041	Opérations patrimoniales	14 200,00 €	14 200,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 630 069,28 €	5 156 092,28 €	1 526 023,00 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		7 989 000,00 €	14 155 467,27 €	6 166 467,27 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

(258) La couverture de l'annuité de la dette est assurée par des ressources propres de la section d'investissement. La section d'investissement du budget annexe « Parkings » serait donc équilibrée selon les termes de l'article L.1612-4 du CGCT.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	929 263,17 €	929 313,17 €
Annuité de la dette (16 hors 165)	447 913,17 €	447 913,17 €
Reprise d'amortissement de subventions d'investissement	481 350,00 €	481 400,00 €
Ressources propres (B)	3 615 869,28 €	5 141 892,28 €
Amortissements	508 750,00 €	583 100,00 €
Virement de la section d'exploitation	3 107 119,28 €	4 558 792,28 €
Couverture (B-A) [doit être positif]	2 686 606,11 €	4 212 579,11 €

- Sur la section d'exploitation

(259) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Parkings » présentait une section d'exploitation équilibré avec un montant de 15 681 000 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'exploitation

(260) Il est proposé de porter les dépenses d'exploitation de 15 681 000 € à 16 483 834,40 €, selon le détail ci-après.

(261) Concernant **le chapitre 011**, charges à caractère général, le projet de budget de l'ordonnateur faisait état d'un montant de 7 237 250,26 €. Il est proposé de le ramener à 6 494 055,66 €.

Les principales évolutions concernent :

- l'article 6066, Carburants, pour lequel il convient d'inscrire 6 000 € au lieu de 0 €. En effet, le montant des engagements comptables à fin mai est de 6 000 € ;
- l'article 6161, Multirisques, pour lequel il convient d'inscrire 132 400 € en conformité avec les montants engagés au titre du contrat assurance dommage aux biens et au titre du contrat responsabilité civile et risques annexes ;
- l'article 6261, Frais d'affranchissement, pour lequel il convient d'inscrire 1 500 € au lieu de 4 500 € dans le projet de l'ordonnateur et est calibré pour couvrir les engagements comptablement enregistrés à fin mai pour un montant de 870 € ;
- les articles 62876, Remboursement de frais au GFP de rattachement, 63512, Taxes foncières et 6358, Autres droits, articles correspondant aux charges de taxes foncières et à leur refacturation dans le cadre de transfert d'équipements :
 - l'article 62876, Remboursement de frais au GFP de rattachement est porté de 0 € à 758 041,40 € ; il s'agit des montant budgétés de refacturation des taxes aux communes le temps que les transferts d'actif soient réalisés ;
 - l'article 63512, concernant les taxes foncières des parkings dont la Métropole est considérée comme propriétaire au cadastre, est ramené de 1 400 000 € à 548 050 € ;
 - l'article 6358, Autres droits est ramené de 724 502 € à 100 000 € et concerne le remboursement du montant de la taxe foncière 2026, au délégataire d'un parking en fin de délégation.

(262) Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 2.

(263) **Le chapitre 012**, Charges de personnel, s'élevait à 4 727 765,52 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 4 747 771,52 €.

(264) S'agissant notamment de l'article 6475, Médecine du travail, pharmacie, il est proposé de ramener le montant inscrit dans le projet de budget de l'ordonnateur à 2 000 € au lieu de 6 000 €.

(265) **Le chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, était doté de 30 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(266) Les propositions détaillées concernant le chapitre 65 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(267) **Le chapitre 66**, Charges financières, était doté de 70 114,94 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(268) **Le chapitre 023**, Virement de la section d'exploitation, s'élevait à 3 107 119,28 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 4 558 792,28 €, compte tenu notamment de la reprise de l'excédent d'exploitation.

(269) **Le chapitre 042** correspondant aux transferts entre sections était proposé dans le projet de budget de l'ordonnateur à 508 750 €. Ce montant est sous-évalué et proposé à 583 100 € au vu de la nouvelle estimation réalisée par la métropole.

Concernant les recettes d'exploitation

(270) Il est proposé de porter les recettes de fonctionnement de 15 681 000 € à 16 483 834,40 € selon le détail ci-après.

(271) **Le chapitre 013**, Atténuation de charges, était doté de 71 145 € dans le projet de budget. Il est proposé de le porter à 101 490 € afin de tenir compte des recettes comptablement engagées à date sur l'article 64198.

(272) Concernant **les chapitres 70**, Ventes de produits fabriqués et prestations et **75**, Autres produits de gestion courante, une correction d'imputation devrait être réalisée :

- à l'article 706, Prestations de services, il convient d'inscrire 1 057 823 €, au lieu de 14 644 794,03 € ;
- à l'article 7541, Redevances de stationnement, il convient d'inscrire 13 996 971,03 € au lieu de 410 000 €.

(273) Au **chapitre 75**, Autres produits de gestion courante, il conviendrait également d'inscrire, afin de tenir compte des recettes comptablement engagées fin mai :

- 116 037,06 € à l'article 7521, Revenus des loyers, au lieu de 0 € ;
- 24 525,09 € à l'article 7522, Remboursement charges locatives, taxes, redevances, au lieu de 0 € ;
- 71,28 € à l'article 7522, Remboursement charges locatives, taxes, redevances, au lieu de 0 €.

(274) **Le chapitre 70**, Vente produits fabriqués, prestations, serait ramené de 14 644 794,03 € à 1 057 823 €.

(275) **Le chapitre 75**, Autres produits de gestion courante, serait porté de 410 001 € à 14 137 605,46 €.

(276) **Le chapitre 77**, Produits spécifiques, était proposé par l'ordonnateur à 0 € dans son projet de budget. L'article 773, Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale, était proposé à 0 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Au regard du montant ayant d'ores et déjà fait l'objet d'un titre de recettes (213 128 €), il est proposé de retenir le montant de 270 588,21 €.

(277) **Le chapitre 78**, Reprises amortissements, dépréciations et provisions, était valorisé à 73 709,97 € dans le projet de budget de l'ordonnateur sous l'article 7817, Reprise sur provision pour dépréciation d'actifs circulants. Il apparaît que le montant figurant à l'article 7817 a été sous-estimé et pourrait être porté à 404 690,85 €.

(278) **Le chapitre 042**, Opération d'ordre de transfert entre section, s'élevait à 481 350 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 481 400 € suite aux nouvelles estimations de reprises de subventions amortissables par la métropole.

(279) En outre la chambre propose d'inscrire en résultat d'exploitation anticipé (**R 002**), une somme de 30 236,88 € conformément à l'anticipation de l'affectation des résultats.

(280) Les propositions détaillées concernant les recettes d'exploitation sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 4.

Concernant l'équilibre de la section d'exploitation

(281) La section d'exploitation du budget annexe « Parkings » serait équilibrée avec un montant de 16 483 834,40 € en dépenses et en recettes.

Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	7 237 250,26 €	6 494 055,66 €	-743 194,60 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 727 765,52 €	4 747 771,52 €	20 006,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion des services		11 995 015,78 €	11 271 827,18 €	-723 188,60 €
66	Charges financières	70 114,94 €	70 114,94 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 065 130,72 €	11 341 942,12 €	-723 188,60 €
023	Virement à la section d'investissement	3 107 119,28 €	4 558 792,28 €	1 451 673,00 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	508 750,00 €	583 100,00 €	74 350,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 615 869,28 €	5 141 892,28 €	1 526 023,00 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		15 681 000,00 €	16 483 834,40 €	802 834,40 €
013	Atténuations de charges	71 145,00 €	101 490,00 €	30 345,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 644 794,03 €	1 057 823,00 €	-13 586 971,03 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	410 001,00 €	14 137 605,46 €	13 727 604,46 €
Total des recettes de gestion des services		15 125 940,03 €	15 296 918,46 €	170 978,43 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	270 588,21 €	270 588,21 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	73 709,97 €	404 690,85 €	330 980,88 €
Total des recettes réelles d'exploitation		15 199 650,00 €	15 972 197,52 €	772 547,52 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	481 350,00 €	481 400,00 €	50,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		481 350,00 €	481 400,00 €	50,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	30 236,88 €	30 236,88 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		15 681 000,00 €	16 483 834,40 €	802 834,40 €

3.1.5 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Crématoriums » (SPIC)

(282) Le budget annexe « Crématoriums » recouvre la gestion de deux crématoriums gérés en régie (crématorium de Martigues et de Saint Pierre à Marseille) et de deux crématoriums gérés par voie de délégation de service public (crématorium d'Aubagne et crématorium d'Aix-en-Provence).

(283) Les investissements relatifs aux deux crématoriums gérés en régie sont portés par le budget annexe et financés, dans le projet de budget proposé par l'ordonnateur, par l'emprunt, les amortissements et un virement de la section d'exploitation. Les investissements relatifs aux crématoriums dont la gestion est déléguée (Aubagne et Aix-en-Provence) sont financés dans le cadre des contrats de délégation de service public (DSP).

(284) Le budget annexe « Crématoriums » s'équilibre en fonctionnement par les tarifs des prestations fournies.

- Sur la section d'investissement

(285) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Crématoriums » présentait une section d'investissement d'un montant de 1 634 030 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'investissement

(286) Il est proposé de ramener les dépenses d'investissement de 1 634 030 € à 1 630 430 €.

(287) Il est proposé de retenir **les opérations d'équipement** valorisées à 1 625 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur.

(288) **Le chapitre 040** correspond aux opérations de transfert entre sections. Le montant proposé dans le projet de budget de l'ordonnateur était de 3 600 €, sous l'article 139198, Autres subventions d'équipement – des tiers. Le montant a été surestimé et pourrait être ramené à 0 €.

(289) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, était valorisé à 5 430 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé de retenir ce montant.

Concernant les recettes d'investissement

(290) La chambre propose de ramener les recettes d'investissement de 1 634 030 € à 1 630 430 €.

(291) **Le chapitre 16**, Emprunts, s'élevait à 1 056 947,37 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Compte tenu des ajustements proposés en dépenses et en recettes, la chambre propose de ramener le montant des emprunts à 0 €. Recourir à un emprunt n'est, en effet, plus nécessaire pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

(292) **Le chapitre 021**, Virement de la section d'exploitation, s'élevait à 125 522,63 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 72 721,19 €, compte tenu notamment de l'intégration du solde positif d'exécution de l'exercice 2025 pour 887 941,81 €.

(293) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre de transfert entre section, s'élevait à montant à 446 130 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 664 337 € après révision des amortissements nécessaires par la métropole.

(294) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, s'élevait à 5 430 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(295) La chambre propose enfin d'intégrer le solde d'exécution prévisionnel positif anticipé d'investissement de 2025 (**R 001**) pour un montant de 887 941,81 €.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(296) La section d'investissement du budget annexe « Crématoriums » serait présentée à l'équilibre avec un montant de 1 630 430 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des opérations d'équipement	1 625 000,00 €	1 625 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'équipement		1 625 000,00 €	1 625 000,00 €	0,00 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières		0,00 €	0,00 €	0,00 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		1 625 000,00 €	1 625 000,00 €	0,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 600,00 €	0,00 €	-3 600,00 €
041	Opérations patrimoniales	5 430,00 €	5 430,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 030,00 €	5 430,00 €	-3 600,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		1 634 030,00 €	1 630 430,00 €	-3 600,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 056 947,37 €	0,00 €	-1 056 947,37 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		1 056 947,37 €	0,00 €	-1 056 947,37 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
106	Réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		0,00 €	0,00 €	0,00 €
4582	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		1 056 947,37 €	0,00 €	-1 056 947,37 €
021	Virement de la section d'exploitation	125 522,63 €	72 721,19 €	-52 801,44 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	446 130,00 €	664 337,00 €	218 207,00 €

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
041	Opérations patrimoniales	5 430,00 €	5 430,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		577 082,63 €	742 488,19 €	165 405,56 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	887 941,81 €	887 941,81 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		1 634 030,00 €	1 630 430,00 €	-3 600,00 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

(297) Le budget annexe « Crématoriums » ne portant pas de dettes, serait équilibré selon les termes de l'article L.1612-4 du CGCT.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	3 600,00 €	0,00 €
Reprise d'amortissement de subventions d'investissement	3 600,00 €	0,00 €
Ressources propres (B)	571 652,63 €	737 058,19 €
Amortissements	446 130,00 €	664 337,00 €
Virement de la section d'exploitation	125 522,63 €	72 721,19 €
Couverture (B-A) [doit être positif]	568 052,63 €	737 058,19 €

- Sur la section d'exploitation

(298) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Crématoriums » présentait une section d'exploitation d'un montant de 3 762 683 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'exploitation

(299) Il est proposé de porter les dépenses d'exploitation de 3 762 683 € à 3 778 148,56 €.

(300) **Le chapitre 011**, Charges à caractère général, s'élevait à 1 125 443,02 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 965 503,02 €. Les principales évolutions concernent :

- l'article 617, Études et recherches, pour lequel il convient d'inscrire 0 €. En effet, aucune étude n'a été engagée à fin mai ;
- l'article 618, Divers, pour lequel il conviendrait d'inscrire 5 000 € au lieu de 11 000 € en référence aux dépenses réalisées sur les derniers exercices budgétaires et aux engagements comptablement enregistrés pour un montant de 1 934 € ;

- l'article 6251, Voyages et déplacements, pour lequel il conviendrait d'inscrire 1 000 € au lieu de 5 040 €. Il est suffisant pour couvrir les engagements comptablement enregistrés pour un montant de 600 € ;
- l'article 6257, Réceptions, pour lequel il conviendrait d'inscrire 0 € au lieu de 1 000 €. Aucun mandatement, ni engagement n'est constaté à fin mai ;
- l'article 62878, Remboursement de frais à des tiers, pour lequel il conviendrait d'inscrire 114 500 € au lieu de 204 500 €. La convention avec la ville de Martigues propriétaire du centre funéraire prévoit, à son article 4, un remboursement des charges non individualisables, au plus tard au 30 juin de l'année N pour les charges de l'année N-1 ; ce qui permet un phasage de 90 000 euros de l'exercice 2026 sur l'exercice 2027.

(301) Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 2.

(302) **Le chapitre 012**, Charges de personnel, s'élevait à 1 789 246,35 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 1 799 246,35 €. Cette évolution concerne l'article 6478, Autres charges sociales diverses, pour lequel il conviendrait de porter le montant inscrit (20 846 €) à 30 846 €.

(303) Il est proposé de maintenir **le chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, au montant de 238 330 €.

(304) Les propositions détaillées concernant le chapitre 65 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(305) Il est proposé de maintenir **le chapitre 67**, Charges spécifiques, au montant de 4 000 €.

(306) Il est proposé de maintenir **le chapitre 68**, Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, au montant de 34 011 €.

(307) **Le chapitre 023**, Virement à la section d'investissement, s'élevait à 125 522,63 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 72 721,19 €.

(308) **Le chapitre 042**, Dépenses d'ordre entre sections, s'élevait à 446 130 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 664 337 € après révision des amortissements réalisée par la métropole.

Concernant les recettes d'exploitation

(309) Il est proposé de porter les recettes d'exploitation de 3 762 683 € à 3 778 148,56 €.

(310) Il est proposé de maintenir le montant du **chapitre 013**, Atténuations de charges, à 15 060,28 €.

(311) **Le chapitre 70**, Ventes produits fabriqués, prestations, s'élevait à 3 517 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 3 188 849,53 €. Le principal ajustement concerne l'article 706, Prestations de services, dont le montant est ramené à 3 035 104,53 € en référence aux recettes réalisées sur les derniers exercices budgétaires et aux engagements comptablement enregistrés pour un montant de 1 094 837 €.

(312) Il est proposé de maintenir le montant du **chapitre 75**, Autres produits de gestion courante, à 186 007 €.

(313) **Le chapitre 78**, Reprises sur provisions, dépréciations, s'élevait à 41 015,72 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, sous deux articles : l'article 7815, Reprise provision pour risques et charges d'exploitation pour 34 011 € et l'article 7817, Reprise sur provision pour dépréciation d'actifs circulants pour 7 004,72 €. Au regard des nouvelles estimations de la métropole en matière de provisions, il apparaît que le montant figurant à l'article 7815 a été sous-estimé et peut être porté à 34 568,98 €. Il apparaît également que le montant figurant à l'article 7817 a été sous-estimé et peut être porté à 13 841,37 €. Le chapitre 78 serait ainsi porté à 48 410,35 €.

(314) **Le chapitre 042**, Opération d'ordre de transfert entre section, s'élevait à 3 600 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 0 € suite aux nouvelles estimations de reprises de subventions amortissables par la métropole.

(315) En outre, la chambre propose d'inscrire en résultat d'exploitation anticipé (**R 002**), une somme de 339 821,40 € conformément à l'anticipation de l'affectation des résultats.

(316) Les propositions détaillées concernant les recettes d'exploitation sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 4.

Concernant l'équilibre de la section d'exploitation

(317) La section d'exploitation du budget annexe « Crématoriums » serait équilibrée avec un montant de 3 778 148,56 € en dépenses et en recettes.

Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	1 125 443,02 €	965 503,02 €	-159 940,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 789 246,35 €	1 799 246,35 €	10 000,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
65	Autres charges de gestion courante	238 330,00 €	238 330,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion des services		3 153 019,37 €	3 003 079,37 €	-149 940,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	34 011,00 €	34 011,00 €	0,00 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 191 030,37 €	3 041 090,37 €	-149 940,00 €
023	Virement à la section d'investissement	125 522,63 €	72 721,19 €	-52 801,44 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	446 130,00 €	664 337,00 €	218 207,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		571 652,63 €	737 058,19 €	165 405,56 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		3 762 683,00 €	3 778 148,56 €	15 465,56 €
013	Atténuations de charges	15 060,28 €	15 060,28 €	0,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 517 000,00 €	3 188 849,53 €	-328 150,47 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	186 007,00 €	186 007,00 €	0,00 €
Total des recettes de gestion des services		3 718 067,28 €	3 389 916,81 €	-328 150,47 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	41 015,72 €	48 410,35 €	7 394,63 €
Total des recettes réelles d'exploitation		3 759 083,00 €	3 438 327,16 €	-320 755,84 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 600,00 €	0,00 €	-3 600,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 600,00 €	0,00 €	-3 600,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	339 821,40 €	339 821,40 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		3 762 683,00 €	3 778 148,56 €	15 465,56 €
Résultat prévisionnel		0 €	0 €	0 €

3.1.6 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Assainissement » (SPIC)

(318) La gestion du budget annexe de l'assainissement est assurée selon deux modalités : d'une part, la gestion en régie, correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts et, d'autre part, la gestion déléguée, sur le périmètre des autres communes.

(319) Les dépenses d'exploitation (environ 25 M€) concernent à 90 % les délégations de service public et à 10 % la gestion en régie (personnels, charges générales ...). Les recettes d'exploitation proviennent des diverses redevances et participations liées au service.

(320) Les dépenses d'équipement recouvrent des travaux de réseaux et des travaux d'ouvrages. Les recettes proviennent des amortissements, d'emprunts et de l'affectation du résultat de fonctionnement.

- Sur la section d'investissement

(321) En section d'investissement, le projet de budget de l'ordonnateur était présenté à l'équilibre avec un montant de 78 919 000 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'investissement

(322) Il est proposé de porter les dépenses d'investissement de 78 919 000 € à 90 101 481,04 €, selon le détail ci-après.

(323) **Les opérations d'équipement**, s'élevaient à 50 221 383,52 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 48 378 675 €, sans toucher aux investissements destinés à la sécurité ou à la mise en conformité, ni aux projets contractualisés.

(324) **Le chapitre 16**, Emprunts, s'élevait à 11 405 162,90 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Cette somme correspondant aux annuités des contrats d'emprunt signés par la métropole constitue une dépense obligatoire. La chambre propose de retenir ce montant.

(325) **Le chapitre 27**, Autres immobilisations financières, s'élevait à 900 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de maintenir ce montant.

(326) **Le chapitre 45**, Opérations pour compte de tiers, s'élevait à 0 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(327) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre de transfert entre section, s'élevait à 11 290 643 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 10 330 000 € pour tenir compte des nouvelles estimations de la métropole de reprises de subventions amortissables.

(328) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, s'élevait à 6 000 910,58 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(329) La chambre propose enfin d'intégrer le solde d'exécution prévisionnel négatif anticipé d'investissement de 2025 (**D 001**) pour un montant de 13 985 832,56 €.

Concernant les recettes d'investissement

(330) La chambre propose de porter les recettes d'investissement de 78 919 000 € à 90 101 481,04 € selon le détail ci-après.

(331) **Le chapitre 13**, Subventions d'investissement reçues, s'élevait à 6 075 096 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 7 480 058 €, suite à l'intégration des restes à réaliser en recettes pour 1 404 962 €.

(332) La chambre propose de doter **l'article 106**, Réserves, à hauteur de 12 580 870,56 € au titre de l'affectation anticipée du résultat pour couvrir, en sus des restes à réaliser, le déficit d'investissement reporté.

(333) **Le chapitre 16**, Emprunts, s'élevait à 30 779 956,80 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Compte tenu des ajustements proposés en dépenses et en recettes, la chambre propose de ramener le montant des emprunts à 12 226 879,84 € pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

(334) **Le chapitre 021**, Virement de la section d'exploitation, s'élevait à 125 539,59 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 19 055 462,06 €, compte tenu notamment de la reprise de l'excédent d'exploitation.

(335) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre de transfert entre section, s'élevait à 35 937 497,03 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 32 757 300 € après révision des amortissements nécessaires par la métropole et à la constatation de moins de mise en service d'actifs amortissables que prévu au 31 décembre 2025.

(336) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, s'élevait à 6 000 910,58 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(337) La section d'investissement du budget annexe « Assainissement » serait présentée à l'équilibre avec un montant de 90 101 481,04 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des opérations d'équipement	50 221 383,52 €	48 378 675,00 €	-1 842 708,52 €
	Total des dépenses d'équipement	50 221 383,52 €	48 378 675,00 €	-1 842 708,52 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	11 405 162,90 €	11 405 162,90 €	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €

27	Autres immobilisations financières	900,00 €	900,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières		11 406 062,90 €	11 406 062,90 €	0,00 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		61 627 446,42 €	59 784 737,90 €	-1 842 708,52 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	11 290 643,00 €	10 330 000,00 €	-960 643,00 €
041	Opérations patrimoniales	6 000 910,58 €	6 000 910,58 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		17 291 553,58 €	16 330 910,58 €	-960 643,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	13 985 832,56 €	13 985 832,56 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		78 919 000,00 €	90 101 481,04 €	11 182 481,04 €
13	Subventions d'investissement	6 075 096,00 €	7 480 058,00 €	1 404 962,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	30 779 956,80 €	12 226 879,84 €	-18 553 076,96 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		36 855 052,80 €	19 706 937,84 €	-17 148 114,96 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
106	Réserves	0,00 €	12 580 870,56 €	12 580 870,56 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		0,00 €	12 580 870,56 €	12 580 870,56 €
4582	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		36 855 052,80 €	32 287 808,40 €	-4 567 244,40 €
021	Virement de la section d'exploitation	125 539,59 €	19 055 462,06 €	18 929 922,47 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	35 937 497,03 €	32 757 300,00 €	-3 180 197,03 €
041	Opérations patrimoniales	6 000 910,58 €	6 000 910,58 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		42 063 947,20 €	57 813 672,64 €	15 749 725,44 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		78 919 000,00 €	90 101 481,04 €	11 182 481,04 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

(338) La couverture de l'annuité de la dette est assurée par des ressources propres de la section d'investissement. Le budget annexe « Assainissement » serait donc équilibré selon les termes de l'article L.1612-4 du CGCT.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	22 695 805,90 €	21 735 162,90 €
Annuité de la dette (16 hors 165)	11 405 162,90 €	11 405 162,90 €
Reprise d'amortissement de subventions d'investissement	11 290 643,00 €	10 330 000,00 €
Ressources propres (B)	36 063 036,62 €	51 812 762,06 €
Amortissements	35 937 497,03 €	32 757 300,00 €
Virement de la section d'exploitation	125 539,59 €	19 055 462,06 €

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Couverture (B-A) [doit être positif]	13 367 230,72 €	30 077 599,16 €

- Sur la section d'exploitation

(339) En section d'exploitation, le projet de budget de l'ordonnateur était équilibré avec un montant de 61 082 000 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'exploitation

(340) Il est proposé de porter le montant des dépenses d'exploitation de 61 082 000 € à 76 775 336,56 €, selon le détail ci-après.

(341) **Le chapitre 011**, Charges à caractère général, s'élevait à 7 749 568,41 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 7 473 607,69 €. Les principales évolutions concernent :

- L'article 611, Sous-traitance, doit être porté à 450 000 € au lieu de 355 250 € au regard des dépenses déjà engagées fin mai ;
- L'article 6062, Produits de traitement, peut être ramené de 400 000 € à 340 000 € au regard des nouvelles estimations de consommations fournies à la chambre ;
- L'article 61551, Matériel roulant, est ramené au montant de l'exécution 2025, soit 170 584,28 €, au lieu de 222 500 € dans le projet de l'ordonnateur ;
- L'article 617, Études et recherche, est ramené de 672 684 € dans le projet de l'ordonnateur à 550 000 € ;
- L'article 6226, Honoraires, est ramené à 1 300 000 € au lieu de 1 375 400 €. Les sommes engagées fin mai s'élevaient à 500 €.

(342) Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 2.

(343) **Le chapitre 012**, Charges de personnel, s'élevait à 10 359 214,70 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 10 343 405,70 €.

(344) **Le chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, s'élevait à 629 231,31 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 614 000 €. Les principales évolutions concernent :

- la somme des articles 6541, Créances admises en non-valeur, et 6542, Créances éteintes, pourrait être portée à 88 000 € au lieu de 38 694,27 €, au regard des exécutions passées ;
- l'article 6585, Intérêts moratoires, pourrait être ramené de 200 000 € à 150 000 € au regard des exécutions passées.

(345) Les propositions détaillées concernant le chapitre 65 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(346) **Le chapitre 66**, Charges financières, s'élevait à 4 730 002,73 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de maintenir ce montant qui résulte des contrats d'emprunts souscrits par la métropole qui constituent des dépenses obligatoires.

(347) **Le chapitre 67**, Charges spécifiques, s'élevait à 476 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de maintenir ce montant.

(348) **Le chapitre 68**, Dotations aux provisions et dépréciations, s'élevait à 1 074 946,23 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 1 325 558,38 € pour tenir compte des nouveaux risques identifiés par la métropole notamment en matière de litiges.

(349) **Le chapitre 023**, Virement à la section d'investissement, s'élevait à 125 539,59 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de le porter à 19 055 462,06 €, compte tenu notamment de la reprise de l'excédent d'exploitation.

(350) **Le chapitre 042**, Dépenses d'ordre entre sections, s'élevait à 35 937 497,03 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 32 757 300,00 € après révision des amortissements nécessaires par la métropole et à la constatation de moins de mise en service d'actifs amortissables que prévu au 31 décembre 2025.

Concernant les recettes d'exploitation

(351) Il est proposé de porter les recettes de la section d'exploitation de 61 082 000 € à 76 775 336,56 € selon le détail ci-après.

(352) **Le chapitre 013**, Atténuations de charges, s'élevait à 64 383,74 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 100 000 € au regard des sommes déjà titrées fin mai 2026.

(353) **Le chapitre 70**, Produits des services, s'élevait à 48 662 719,52 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de maintenir ce montant, qui correspond pour l'essentiel aux redevances et aux participations d'assainissement collectif et, plus marginalement, non collectif.

(354) **Le chapitre 74**, Subventions d'exploitation, s'élevait à 64 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(355) **Le chapitre 75**, Autres produits de gestion courante, s'élevait à 424 699,34 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant, qui correspond pour l'essentiel aux revenus des immeubles et aux débits et pénalités.

(356) **Le chapitre 76**, Produits financiers, s'élevait à 64 493 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(357) **Le chapitre 78**, Reprises sur provisions, dépréciations, s'élevait à 511 061,40 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 1 014 451,64 €, au regard des nouvelles estimations de la métropole en matière de provisions.

(358) **Le chapitre 042**, Opération d'ordre de transfert entre section, s'élevait à 11 290 643 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 10 330 000 € suite aux nouvelles estimations de reprises de subventions amortissables par la métropole.

(359) En outre la chambre propose d'inscrire en résultat d'exploitation anticipé (**R 002**), une somme de 16 114 973,06 € conformément à l'anticipation de l'affectation des résultats.

(360) Les propositions détaillées concernant les recettes d'exploitation sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 4.

Concernant l'équilibre de la section d'exploitation

(361) La section d'exploitation du budget annexe « Assainissement » serait présentée à l'équilibre avec un montant de 76 775 336,56 € en dépenses et en recettes.

Section d'exploitation

Chap .	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	7 749 568,41 €	7 473 607,69 €	-275 960,72 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 359 214,70 €	10 343 405,70 €	-15 809,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	629 231,31 €	614 000,00 €	-15 231,31 €
Total des dépenses de gestion des services		18 738 014,42 €	18 431 013,39 €	-307 001,03 €
66	Charges financières	4 730 002,73 €	4 730 002,73 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	476 000,00 €	476 000,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 074 946,23 €	1 325 558,38 €	250 612,15 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		25 018 963,38 €	24 962 574,50 €	-56 388,88 €
023	Virement à la section d'investissement	125 539,59 €	19 055 462,06 €	18 929 922,47 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	35 937 497,03 €	32 757 300,00 €	-3 180 197,03 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		36 063 036,62 €	51 812 762,06 €	15 749 725,44 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		61 082 000,00 €	76 775 336,56 €	15 693 336,56 €
013	Atténuations de charges	64 383,74 €	100 000,00 €	35 616,26 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	48 662 719,52 €	48 662 719,52 €	0,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	64 000,00 €	64 000,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	424 699,34 €	424 699,34 €	0,00 €
Total des recettes de gestion des services		49 215 802,60 €	49 251 418,86 €	35 616,26 €
76	Produits financiers	64 493,00 €	64 493,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	511 061,40 €	1 014 451,64 €	503 390,24 €
Total des recettes réelles d'exploitation		49 791 357,00 €	50 330 363,50 €	539 006,50 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	11 290 643,00 €	10 330 000,00 €	-960 643,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		11 290 643,00 €	10 330 000,00 €	-960 643,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	16 114 973,06 €	16 114 973,06 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		61 082 000,00 €	76 775 336,56 €	15 693 336,56 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

3.1.7 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Eau » (SPIC)

(362) La gestion du budget annexe de l'eau est assurée selon deux modalités : la gestion en régie, correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc, et Saint-Mitre-les-Remparts, d'une part, la gestion déléguée sur le périmètre des autres communes, d'autre part.

(363) Les dépenses d'exploitation concernent la rémunération du délégataire pour 76 % et à 24 % la gestion en régie. Les recettes d'exploitation proviennent essentiellement des produits des services.

(364) Les dépenses d'équipement recouvrent des travaux de réseaux et des travaux d'ouvrages. Les recettes proviennent de subventions de l'agence de l'eau, d'amortissements, et d'emprunts.

- Sur la section d'investissement

(365) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Eau » présentait une section d'investissement équilibrée avec un montant de 58 078 000 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'investissement

(366) Il est proposé de porter le montant des dépenses d'investissement de 58 078 000 € à 61 909 541,81 €, selon le détail ci-après.

(367) S'agissant **des dépenses d'équipement**, il est proposé de retenir celles dont la suppression affecterait la sécurité des biens ou des personnes, celles déjà juridiquement engagées ou validées préalablement par l'assemblée délibérante et celles dont la réalisation conditionne le financement.

(368) Le projet de budget annexe « Eau » 2026 intégrait cinq opérations d'équipement pour un montant de 43 951 364 €. Chaque opération se décline en plusieurs lignes.

(369) À la demande de la chambre, la métropole a présenté une répartition des opérations d'équipement, hors opérations pour compte de tiers, en quatre catégories :

1. sécurité / conformité
2. contractualisation / recettes inscrites
3. engagement juridique (concessions, travaux notifiés)
4. projets engagés

(370) Sur la base des éléments présentés, il est proposé de réduire le montant des dépenses d'équipement de ce budget annexe à 41 074 791 €, soit une diminution de 7 %.

(371) Les crédits des opérations d'équipement, corrigés des opérations mentionnées ci-dessus, sont intégrés dans les dépenses d'investissement.

(372) **Le chapitre 16**, Emprunts et dettes assimilées, était chiffré par l'ordonnateur dans son projet de budget à 4 716 443,18 €. Il est proposé de retenir ce montant.

(373) **Le chapitre 27**, Autres immobilisations financières, était valorisé à 600 € par l'ordonnateur dans son projet de budget, sous l'article 275, Dépôts et cautionnements versés. Il est proposé de maintenir ce montant.

(374) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, était valorisé à 4 409 561 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Ces opérations, regroupées au sein des chapitres globalisés d'ordre 040 en section d'investissement et 042 en section de fonctionnement, sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes, de section à section : le total des dépenses d'investissement inscrites au 040 doit être égal à celui des recettes de fonctionnement inscrites au 042 ; inversement, le total des recettes d'investissement inscrites au 040 doit être égal à celui des dépenses de fonctionnement inscrites au 042. Il s'agit, au cas présent, de subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables transférées au compte de résultat. Le transfert au compte de résultat suit le rythme des amortissements. Il apparaît que ce montant a été surestimé par la métropole et pourrait être ramené à 3 537 800 €. Les recettes de la section de fonctionnement seraient en diminution du même montant.

(375) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit de transférer des travaux terminés au cours de l'exercice au compte définitif d'immobilisation. Il est proposé de retenir le montant du projet de budget de l'ordonnateur, soit 5 000 031,82 €. Ce montant est également proposé en recettes.

(376) Il est proposé d'inscrire à l'article (**D001**) le solde d'exécution négatif anticipé de 7 579 875,81 €.

Concernant les recettes d'investissement

(377) Il est proposé de porter le montant des recettes d'investissement de 58 078 000 € à 61 909 541,81 €, selon le détail ci-après.

(378) **Le chapitre 13**, Subventions d'investissement, était proposé à 2 131 474 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Les restes à réaliser en recettes viennent s'ajouter à ces recettes pour un montant de 1 283 076 €. Il est ainsi proposé de porter le montant de ce chapitre à 3 414 550 €.

(379) **Le chapitre 16**, Emprunts et dettes assimilés, était proposé à 28 940 315,18 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Afin de tenir compte des effets de l'affectation du résultat d'exécution, des restes à réaliser et de la diminution du volume d'investissement sur le besoin de financement, il est proposé de diminuer les montants inscrits à ce chapitre pour le ramener à 9 919 605,82 €.

(380) **L'article 106**, Réserves, serait proposé à 6 296 799,81 €, suite à la reprise de l'excédent d'exploitation.

(381) Le projet de budget de l'ordonnateur ne prévoyait aucun virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (**chapitre 021**). Il est proposé de porter le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à 16 890 354,36 €.

(382) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, était présenté à 22 006 179 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé de retenir le montant de 20 388 200 €, équivalent à celui présenté en dépenses de la section de fonctionnement (**chapitre 042**).

(383) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, était présenté par l'ordonnateur à 5 000 031,82 € dans le projet de budget. Il est proposé de retenir ce montant, équivalent à celui présenté en dépenses de la section d'investissement.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(384) La section d'investissement du budget annexe « Eau » serait présentée à l'équilibre avec un montant de 61 909 541,81 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des opérations d'équipement	43 951 364,00 €	41 074 791,00 €	-2 876 573,00 €
Total des dépenses d'équipement		43 951 364,00 €	41 074 791,00 €	-2 876 573,00 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 716 443,18 €	4 716 443,18 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	600,00 €	600,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières		4 717 043,18 €	4 717 043,18 €	0,00 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		48 668 407,18 €	45 791 834,18 €	-2 876 573,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 409 561,00 €	3 537 800,00 €	-871 761,00 €
041	Opérations patrimoniales	5 000 031,82 €	5 000 031,82 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 409 592,82 €	8 537 831,82 €	-871 761,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	7 579 875,81 €	7 579 875,81 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		58 078 000,00 €	61 909 541,81 €	3 831 541,81 €
13	Subventions d'investissement	2 131 474,00 €	3 414 550,00 €	1 283 076,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	28 940 315,18 €	9 919 605,82 €	-19 020 709,36 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		31 071 789,18 €	13 334 155,82 €	-17 737 633,36 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
106	Réserves	0,00 €	6 296 799,81 €	6 296 799,81 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		0,00 €	6 296 799,81 €	6 296 799,81 €
4582	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		31 071 789,18 €	19 630 955,63 €	-11 440 833,55 €
021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €	16 890 354,36 €	16 890 354,36 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	22 006 179,00 €	20 388 200,00 €	-1 617 979,00 €
041	Opérations patrimoniales	5 000 031,82 €	5 000 031,82 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		27 006 210,82 €	42 278 586,18 €	15 272 375,36 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		58 078 000,00 €	61 909 541,81 €	3 831 541,81 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

(385) La couverture de l'annuité de la dette serait assurée par des ressources propres de la section d'investissement. Le budget annexe « Eau » serait donc équilibré selon les termes de l'article L.1612-4 du CGCT.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	9 126 004 €	8 254 243 €
Annuité de la dette (16 hors 165)	4 716 443 €	4 716 443 €
Reprise d'amortissement de subventions d'investissement	4 409 561 €	3 537 800 €
Ressources propres (B)	22 006 179 €	37 278 554 €
Virement de la section d'exploitation		16 890 354 €
Amortissements	22 006 179 €	20 388 200 €
Couverture (B-A) [doit être positif]	12 880 175 €	29 024 311 €

- Sur la section d'exploitation

(386) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Eau » présentait une section d'exploitation équilibrée avec un montant de 48 786 000 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'exploitation

(387) Il est proposé de porter les dépenses d'exploitation de 48 786 000 € à 64 318 961,56 €, selon le détail ci-après.

(388) **Le chapitre 011**, Charges à caractère général, correspondant à 7 974 099,09 € dans le projet de budget, serait porté à 8 179 545,29 €.

(389) Six articles correspondent à 47 % des dépenses de ce chapitre : l'article 60224, Fourniture de magasin, l'article 605, Achat d'eau, l'article 6061, Fournitures non stockables, l'article 617, Études et recherches, l'article 6063, Fourniture de petit équipement et l'article 6132, Locations immobilières.

(390) L'article 605, Achat d'eau, d'un montant de 1 799 300 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, correspond à des achats d'eau à la Société du Canal de Provence et à Suez. La chambre propose de conserver le montant inscrit à cet article.

(391) Parmi les modifications proposées sur ce chapitre :

- l'article 6066, Carburants, d'un montant de 27 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur est porté à 70 000 € pour tenir compte des dépenses déjà engagées par la collectivité.
- l'article 61521, Bâtiments publics, d'un montant de 67 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, est porté à 180 000 € pour tenir compte des dépenses déjà engagées par la collectivité.

- l'article 61523, Réseaux, d'un montant de 45 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur est porté à 80 000 € pour tenir compte des dépenses déjà engagées par la collectivité.

(392) Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(393) **Le chapitre 012**, Charges de personnel, frais assimilés, correspondant à 11 375 575,85 € dans le projet de budget pourrait être ramené à 11 349 575,85 €.

(394) S'agissant de l'article 6475, Médecine du travail, pharmacie, il est proposé de ramener le montant du projet de budget, soit 48 931 € à 22 931 € correspondant au réalisé 2025.

(395) **Le chapitre 014**, Atténuations de produits, correspondant à 2 050 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, pourrait être maintenu à ce montant. Il s'agit de la restitution de la taxe de versement mobilité (article 739).

(396) **Le chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, pourrait être maintenu à 2 970 688,42 €.

(397) L'article 6553, Subventions de fonctionnement versées, d'un montant de 2 068 351,02 € représente 67 % des autres charges de gestion. Ces subventions sont versées par la métropole au titre des dispositions de la Loi Oudin (appui à la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau). Il est proposé de maintenir ce montant.

(398) Les propositions détaillées concernant le chapitre 65 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(399) **Le chapitre 66**, Charges financières, proposé par l'ordonnateur à 891 271,07 € comprend deux articles, l'article 66111, Intérêts réglés à l'échéance pour 888 861,69 € et l'article 66112, Intérêts, Rattachement des ICNE (intérêts courus non échus), pour 2 409,38 €. Il est proposé de retenir ces montants au regard du caractère obligatoire de ces dépenses.

(400) **Le chapitre 67**, Charges spécifiques, était proposé par l'ordonnateur à hauteur de 420 000 € dans le projet de budget 2026. Il correspond aux articles 673, Titres annulés (220 000 €) et 678, Autres charges pour événements majeurs inhabituels (200 000 €). Il est proposé de retenir ces montants.

(401) **Le chapitre 68**, Dotations aux provisions et dépréciations, était proposé à 1 098 186,57 €. Il apparaît que ce montant a été sous-estimé et pourrait être porté à 1 179 326,57 €.

(402) **Le chapitre 042** correspondant aux transferts entre sections était proposé dans le projet de budget de l'ordonnateur à 22 006 179 €. Le montant correspondant aux amortissements apparaît sous-évalué. L'estimation actualisée de la métropole conduit à proposer de porter le montant initial à 20 388 200 €. Cette évolution est expliquée par la

métropole par les nouvelles immobilisations et l'impact de la mise en concession à la régie publique des eaux.

Concernant les recettes d'exploitation

(403) Il est proposé de porter les recettes d'exploitation de 48 786 000 € à 64 318 961,56 €, selon le détail présenté ci-après.

(404) **Le chapitre 013**, Atténuation de charges, comprend un article unique 64198, Autres remboursements, correspondant à 79 692 €. Il est proposé de maintenir le montant de cet article en l'état.

(405) **Le chapitre 70**, Ventes produits fabriqués, prestations, proposé à 40 843 857,01 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, pourrait être ramené à 40 618 857,01 €.

(406) L'article 70128, Autres taxes et redevances proposé à 29 064 089,22 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, représente 72 % du montant du chapitre 70. Ce montant marque une progression par rapport au réalisé 2025 à 28 326 211,28 €. Il est proposé de le maintenir.

(407) L'article 70111, Vente d'eau aux abonnés, proposé à 9 150 403,79 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, marque une progression par rapport au réalisé 2025 qui s'est établi à 8 428 583,70 €. Il est proposé de maintenir le montant du projet de budget de l'ordonnateur.

(408) Le montant proposé à l'article 701261, Redevance sur la consommation d'eau potable 2 050 000 €, pourrait être maintenu. En 2025, ces montants avaient été inscrits sur le compte 701241, Redevance pollution d'origine domestique pour un montant équivalent (2 300 000 €).

(409) **Le chapitre 74**, Subventions d'exploitation, correspondait à 612 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Ce montant est affecté à l'article 748, Subvention d'exploitation des tiers. Le budget annexe « eau » ne bénéficie pas d'une subvention d'équilibre du budget principal.

(410) Ce montant correspond à la recette perçue par la métropole au titre de la Loi Oudin et permet de subventionner des acteurs de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau. En 2025, la métropole avait perçu 807 113,23 € au titre de cette recette. L'encaissement de la recette étant liée à une charge de fonctionnement inscrite au compte 6555, Subventions de fonctionnement, il est proposé de maintenir ce montant.

(411) Il est proposé d'inscrire 2 375 770,91 € au **chapitre 75**, Autres produits de gestion courante.

(412) **Le chapitre 76**, Produits financiers, correspondant à l'article 7688, Autres produits financiers pourrait être retenu pour le montant proposé par l'ordonnateur, soit 35 276 €.

(413) **Le chapitre 77**, Produits spécifiques, était proposé par l'ordonnateur à 31 200 € dans son projet de budget. Les montants inscrits à ce chapitre le sont sur l'article 778, Autres produits exceptionnels. Il est proposé de retenir ce montant.

(414) **Le chapitre 78**, Reprises sur provisions et dépréciations, était valorisé à 398 642,08 € dans le projet de budget de l'ordonnateur sous l'articles 7815, Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation. Il est proposé de porter ce montant à 1 611 251,84 € suite à la réévaluation réalisée par l'ordonnateur.

(415) Le projet de budget de l'ordonnateur intègre au **chapitre 042**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, un virement de 4 409 561 €. Ce montant pourrait être ramené à 3 537 800 € suite à la nouvelle estimation réalisée par la métropole.

(416) Il est proposé d'intégrer le montant du résultat d'exploitation anticipé reporté (**R002**) pour un montant de 15 417 113,80 €.

(417) Les propositions détaillées concernant les recettes d'exploitation sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 4.

Concernant l'équilibre de la section d'exploitation

(418) La section d'exploitation du budget annexe « Eau » serait proposée à l'équilibre avec un montant de 64 318 961,56 € en recettes et en dépenses.

Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	7 974 099,09 €	8 179 545,29 €	205 446,20 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 375 575,85 €	11 349 575,85 €	-26 000,00 €
014	Atténuation de produits	2 050 000,00 €	2 050 000,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 970 688,42 €	2 970 688,42 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion des services		24 370 363,36 €	24 549 809,56 €	179 446,20 €
66	Charges financières	891 271,07 €	891 271,07 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	420 000,00 €	420 000,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 098 186,57 €	1 179 326,57 €	81 140,00 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		26 779 821,00 €	27 040 407,20 €	260 586,20 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	16 890 354,36 €	16 890 354,36 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	22 006 179,00 €	20 388 200,00 €	-1 617 979,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		22 006 179,00 €	37 278 554,36 €	15 272 375,36 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		48 786 000,00 €	64 318 961,56 €	15 532 961,56 €
013	Atténuations de charges	79 692,00 €	79 692,00 €	0,00 €

70	Ventes produits fabriqués, prestations	40 843 857,01 €	40 618 857,01 €	-225 000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	612 000,00 €	612 000,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 375 771,91 €	2 375 770,91 €	-1,00 €
Total des recettes de gestion des services		43 911 320,92 €	43 686 319,92 €	-225 001,00 €
76	Produits financiers	35 276,00 €	35 276,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	31 200,00 €	31 200,00 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	398 642,08 €	1 611 251,84 €	1 212 609,76 €
Total des recettes réelles d'exploitation		44 376 439,00 €	45 364 047,76 €	987 608,76 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 409 561,00 €	3 537 800,00 €	-871 761,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 409 561,00 €	3 537 800,00 €	-871 761,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	15 417 113,80 €	15 417 113,80 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		48 786 000,00 €	64 318 961,56 €	15 532 961,56 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

3.1.8 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Régie d'action sociale » (SPA)

(419) Le budget annexe « Régie d'action sociale » retrace les actions de la régie métropolitaine d'action sociale « M+ » au bénéfice des agents métropolitains et de leurs familles. Les dépenses de fonctionnement concernent l'aide à la famille (soutien aux personnes en situation de handicap, chèque naissance, CESU, centre aérés...), le fonds de secours social (aide financière exceptionnelle aux agents en situation d'extrême détresse), les aides à la vie professionnelle (médaille du travail, chéquier de départs en retraite), les aides aux loisirs et vacances (chèques vacances ...). Les recettes sont composées très majoritairement d'une subvention du budget principal et, dans une part minoritaire, de participations des agents.

- Sur la section d'investissement

(420) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Régie d'action sociale » présentait une section d'investissement d'un montant de 103 141 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'investissement

(421) Il est proposé de conserver les dépenses d'investissement à hauteur de 103 141 €, dont 102 941 € de **dépenses d'équipement** pour l'acquisition de matériel et de logiciel informatique et des dépenses afférentes au parc automobile.

(422) Le chapitre 20, Immobilisations incorporelles, serait doté de 48 941 €.

(423) Le chapitre 21, Immobilisations corporelles, serait doté de 54 000 €.

(424) Le chapitre 27, Autres immobilisations financières, serait doté de 200 €.

Concernant les recettes d'investissement

(425) Il est proposé de porter le montant des recettes d'investissement de 103 141 € à 140 151,52 €, selon le détail ci-après.

(426) **Le chapitre 10**, Dotations, fonds divers et réserves, était proposé par l'ordonnateur dans son projet de budget sous l'article unique 1022 FCTVA à hauteur de 4 841 €. Il est proposé de maintenir cette inscription.

(427) Aucun virement n'était effectué de la section de fonctionnement à la section d'investissement dans le projet de budget de l'ordonnateur (**chapitre 021**). Il n'en est pas proposé.

(428) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, était présenté à 98 300 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il apparaît que ce montant a été surévalué lors de la construction du projet de budget. Il est proposé de retenir le montant de 85 916 € équivalent à celui présenté en dépenses de la section de fonctionnement (**chapitre 042**).

(429) La chambre propose d'intégrer le solde d'exécution positif reporté (**R001**) à hauteur de 49 394,52 €.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(430) La section d'investissement du budget annexe « Régie d'action sociale » serait présentée en suréquilibre à hauteur de 37 010,52 € selon les termes de l'article L.1612-4 du CGCT.

(431) Ainsi que dispose l'article L. 1612-7 du CGCT, « *À compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées.* ».

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	48 941,00 €	48 941,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	54 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'équipement		102 941,00 €	102 941,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	200,00 €	200,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières		200,00 €	200,00 €	0,00 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		103 141,00 €	103 141,00 €	0,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		103 141,00 €	103 141,00 €	0,00 €
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 841,00 €	4 841,00 €	0,00 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		4 841,00 €	4 841,00 €	0,00 €
45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		4 841,00 €	4 841,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	98 300,00 €	85 916,00 €	-12 384,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		98 300,00 €	85 916,00 €	-12 384,00 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	49 394,52 €	49 394,52 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		103 141,00 €	140 151,52 €	37 010,52 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	37 010,52 €	37 010,52 €

(432) Le budget annexe « Régie d'action sociale » ne portant pas de dettes, serait équilibré selon les termes de l'article L.1612-4 du CGCT.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	0 €	0 €
Ressources propres (B)	103 141 €	90 757 €
Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 841 €	4 841 €
Amortissements	98 300 €	85 916 €
Couverture (B-A) [doit être positif]	103 141 €	90 757 €

- Sur la section de fonctionnement

(433) Le projet de budget de l'ordonnateur présentait une section de fonctionnement d'un montant de 9 334 423 € en recettes et 9 334 423 € en dépenses.

Concernant les dépenses de fonctionnement

(434) Il est proposé de ramener les dépenses de fonctionnement de 9 334 423 € à 7 934 706,50 €, selon le détail ci-après.

(435) **Le chapitre 011**, Charges à caractère général, correspondant à 5 971 728 € dans le projet de budget, pourrait être ramené à 4 549 131 €.

(436) L'article 611, Sous-traitance générale, correspond aux prestations de commandes des chèques cadeaux et aux voyages organisés. La prestation de voyages organisés donne lieu à la perception de recettes de participation des bénéficiaires. Ces recettes correspondent à 50 % du coût total de la prestation. Elles sont inscrites en recettes de la section de fonctionnement au compte 7081, Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel. Cet article proposé à 5 744 578 € pourrait être ramené à 4 405 131 €.

(437) Parmi les modifications proposées sur ce chapitre :

- l'article 6042, Achats de prestation de service n'était pas doté dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé d'inscrire 1 000 € à cet article afin de couvrir les dépenses engagées sur cet article.
- l'article 6236, Catalogues et imprimés, proposé à 6 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur pourrait être ramené à 0 €.
- l'article 6232, Fêtes et cérémonies, proposé à 4 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur pourrait être ramené à 0 €.
- l'article 6255, Frais de déménagement, proposé à 40 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur pourrait être ramené à 20 000 €.

(438) Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 2.

(439) **Le chapitre 012**, Charges de personnel, frais assimilés, correspondant à 1 487 883 € dans le projet de budget est proposé à 1 486 883 €.

(440) **Le chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, prévu à 1 746 512 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, pourrait être ramené à 1 737 000 €.

(441) L'article 65133, Secours d'urgence, d'un montant de 250 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait maintenu au montant proposé.

(442) L'article 65134, Aides, proposé à 1 100 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur serait maintenu au montant proposé.

(443) Les propositions détaillées concernant le chapitre 65 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(444) **Le chapitre 67**, Charges spécifiques, était proposé par l'ordonnateur à hauteur de 30 000 € dans le projet de budget 2026. Il correspond à un seul article, l'article 673, Titres annulés. Il est proposé de maintenir ces crédits à hauteur de 30 000 €.

(445) **Le chapitre 68**, Dotations aux provisions et dépréciations, non doté dans le projet de budget, serait porté à 45 776,50 € suite aux nouvelles estimations de la métropole.

(446) **Le chapitre 042** correspondant aux opérations de transfert entre sections était proposé à 98 300 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il serait ramené à 85 916 €.

Concernant les recettes de fonctionnement

(447) Il est proposé de porter les recettes de fonctionnement de 9 334 423 € à 7 934 706,50 € selon le détail présenté ci-après.

(448) **Le chapitre 013**, Atténuation de charges, correspondant à 10 517 € dans le projet de budget serait maintenu.

(449) **Le chapitre 70**, Ventes produits fabriqués, prestations, proposé à 997 500 € dans le projet de budget de l'ordonnateur serait maintenu à ce niveau. Ces recettes correspondent aux participations bénéficiaires des prestations sociales de la métropole. Ces recettes sont inscrites au compte 7081, Services exploités dans l'intérêt du personnel.

(450) **Le chapitre 74**, Dotations et participations, s'élevait à 8 136 140 € dans le projet de budget de l'ordonnateur et correspond à l'article 74751, Participation GFP de rattachement. Il est proposé de ramener la subvention d'équilibre versée par le budget principal à 6 736 423,50 €, compte tenu des baisses de dépenses proposées.

(451) **Le chapitre 75**, Autres produits de gestion courante, s'élevait à 190 001 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est le produit des versements des titres-restaurants périmés pour lesquels la régie perçoit une participation. Ces recettes sont inscrites au compte 7588, Autres produits de gestion courante. Il est proposé de maintenir ce montant.

(452) **Le chapitre 78**, Reprises sur provisions et dépréciations, était valorisé à 265 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé de maintenir ce montant.

(453) Les propositions détaillées concernant les recettes de fonctionnement sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 4.

Concernant l'équilibre de la section de fonctionnement

(454) La section de fonctionnement du budget annexe « Régie d'action sociale » serait équilibrée avec un montant de 7 934 706,50 € en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	5 971 728,00 €	4 549 131,00 €	-1 422 597,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 487 883,00 €	1 486 883,00 €	-1 000,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 746 512,00 €	1 737 000,00 €	-9 512,00 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion courante		9 206 123,00 €	7 773 014,00 €	-1 433 109,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges spécifiques	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00 €	45 776,50 €	45 776,50 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 236 123,00 €	7 848 790,50 €	-1 387 332,50 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	98 300,00 €	85 916,00 €	-12 384,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		98 300,00 €	85 916,00 €	-12 384,00 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		9 334 423,00 €	7 934 706,50 €	-1 399 716,50 €
013	Atténuations de charges	10 517,00 €	10 517,00 €	0,00 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	997 500,00 €	997 500,00 €	0,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731	Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	8 136 140,00 €	6 736 423,50 €	-1 399 716,50 €
75	Autres produits de gestion courante	190 001,00 €	190 001,00 €	0,00 €
Total des recettes de gestion courante		9 334 158,00 €	7 934 441,50 €	-1 399 716,50 €

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	265,00 €	265,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 334 423,00 €	7 934 706,50 €	-1 399 716,50 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		9 334 423,00 €	7 934 706,50 €	-1 399 716,50 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

3.1.9 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Centre de formation d'apprentis » (SPA)

(455) Le centre de formation d'apprentis – Campus des métiers, est un service public administratif (SPA) géré par la métropole Aix-Marseille-Provence. Le budget annexe, créé en 2023 par l'EPCI, retrace les opérations budgétaires de l'établissement public de formation professionnelle en alternance qui accueille chaque année environ 1 000 personnes en formation.

(456) Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe correspondent, pour l'essentiel, aux recettes versées par les opérateurs de compétence pour la participation à l'apprentissage et une participation d'équilibre du budget principal.

(457) Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe « Centre de formation d'apprentis » sont principalement constituées des charges de personnel. Le deuxième poste de dépenses est celui des charges à caractère général recouvrant essentiellement des matières premières et des fournitures pour l'apprentissage.

- Sur la section d'investissement

(458) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Centre de formation d'apprentis » présentait une section d'investissement d'un montant de 5 586 071 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'investissement

(459) Il est proposé de ramener le montant des dépenses d'investissement de 5 586 071 € à 5 543 039,57 € selon le détail ci-après.

(460) Trois opérations d'équipement figuraient dans le projet de budget de l'ordonnateur pour un montant de 434 831,70 €. Les crédits ouverts pour l'opération « numérique » et pour l'opération « développement économique attractivité territoriale et relations internationales » s'élevaient respectivement à 119 188 € et 315 643,70 €. Aucun crédit n'était ouvert en 2026 pour l'opération « logistique ».

(461) Les dépenses d'équipement seraient, dès lors, ramenées à 282 001 €. Cette évolution est déclinée sur les chapitres 20 et 21.

(462) **Le chapitre 20**, Immobilisations incorporelles, correspondant dans le projet de budget de l'ordonnateur à 40 000,70 € a été arrondi à 40 001 € par celui-ci. Il est proposé de retenir ce montant.

(463) **Le chapitre 21**, Immobilisations corporelles, présenté dans le projet de budget de l'ordonnateur à 394 831 € est ramené par l'ordonnateur à 242 000 €, montant que la chambre propose de retenir.

(464) **Le chapitre 16**, Emprunts et dettes assimilées, est proposé à 5 119 999,30 €. Il est proposé de maintenir ce montant en raison du caractère obligatoire de cette dépense.

(465) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, était valorisé à 31 240 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il correspond aux subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables transférées au compte de résultat. Ce montant a été actualisé par l'ordonnateur lors de l'instruction de la présente saisine à 37 331 €. La chambre propose de retenir cette somme, équivalente au chapitre 042 des recettes de fonctionnement.

(466) La chambre propose d'intégrer le solde d'exécution négatif anticipé (**D 001**) pour un montant de 103 708,27 €.

Concernant les recettes d'investissement

(467) Il est proposé de porter le montant des recettes d'investissement de 5 586 071 € à 5 641 039,27 €, selon le détail ci-après.

(468) **Le chapitre 10**, Dotation, fonds divers et réserves (sauf 1068), constituait les seules recettes réelles d'investissement inscrites sur le projet de l'ordonnateur pour un montant de 4 302 961 €, sur l'unique article 10222, FCTVA. Il est proposé de retenir ce montant pour le chapitre 10.

(469) La chambre proposant de reprendre le résultat de clôture, **l'article 1068**, Excédents de fonctionnement capitalisés, comptabiliserait un montant de 103 708,27 €.

(470) **Le chapitre 021**, Virement de la section de fonctionnement, serait maintenu à 0 €.

(471) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, présenté à 1 283 110 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, a été actualisé par ce dernier à 1 234 370 €, à la suite de nouvelles estimations d'amortissements. La chambre propose de

retenir ce montant, équivalent à celui figurant sur le chapitre 042 des dépenses de fonctionnement.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(472) La section d'investissement du budget annexe « Centre de formation d'apprentis » serait en suréquilibre, avec un résultat prévisionnel de 97 999,70 €.

(473) Ainsi que dispose l'article L. 1612-7 du CGCT, « À compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	40 000,70 €	40 001,00 €	0,30 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	394 831,00 €	242 000,00 €	-152 831,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'équipement		434 831,70 €	282 001,00 €	-152 830,70 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 119 999,30 €	5 119 999,30 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières		5 119 999,30 €	5 119 999,30 €	0,00 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		5 554 831,00 €	5 402 000,30 €	-152 830,70 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	31 240,00 €	37 331,00 €	6 091,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		31 240,00 €	37 331,00 €	6 091,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00 €	103 708,27 €	103 708,27 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		5 586 071,00 €	5 543 039,57 €	-43 031,43 €
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 302 961,00 €	4 302 961,00 €	0,00 €

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0,00 €	103 708,27 €	103 708,27 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		4 302 961,00 €	4 406 669,27 €	103 708,27 €
45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		4 302 961,00 €	4 406 669,27 €	103 708,27 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 283 110,00 €	1 234 370,00 €	-48 740,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 283 110,00 €	1 234 370,00 €	-48 740,00 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		5 586 071,00 €	5 641 039,27 €	54 968,27 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	97 999,70 €	97 999,70 €

(474) La couverture de l'annuité de la dette est assurée par les ressources propres de la section d'investissement. Le budget annexe « Centre de formation d'apprentis » est donc équilibré selon les termes de l'article L.1612-4 du CGCT.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	5 151 239,30 €	5 157 330,30 €
Annuité de la dette (16 hors 165)	5 119 999,30 €	5 119 999,30 €
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	31 240,00 €	37 331,00 €
Ressources propres (B)	5 586 071,00 €	5 537 331,00 €
FCTVA	4 302 961,00 €	4 302 961,00 €
Amortissement des immobilisations	1 283 110,00 €	1 234 370,00 €
Couverture (B-A) [doit être positif]	434 831,70 €	380 000,70 €

- Sur la section de fonctionnement

(475) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Centre de formation d'apprentis » présentait une section de fonctionnement à l'équilibre avec un montant de 9 872 513 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses de fonctionnement

(476) Il est proposé de ramener les dépenses de fonctionnement de 9 872 513 € à 9 699 595,68 €, selon le détail présenté ci-après.

(477) **Le chapitre 011**, Charges à caractère général, correspondait à 1 668 675,24 € dans le projet de budget. La chambre propose de le ramener à 1 539 436,92 €, selon le détail suivant.

(478) L'article 60613, Chauffage urbain, était proposé par l'ordonnateur dans son projet de budget à 75 000 €. Compte tenu de la hauteur des engagements à fin mai (135 454,61 €), la chambre propose de retenir 140 000 €.

(479) Le montant de l'article 611, Contrats de prestations de services, initialement de 128 000 €, a été revu par l'ordonnateur lors de l'instruction de la saisine à la suite d'une annulation d'une commande de 55 000 €. La chambre propose donc de retenir le montant de 73 000 €.

(480) L'article 615221, entretien et réparations - Bâtiments publics, était proposé à 135 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Les dépenses considérées comme prioritaires par l'ordonnateur s'élèvent à 105 000 €. La chambre propose de retenir cette somme.

(481) Les autres articles ont été revus au regard des dépenses engagées par la métropole au moment de l'instruction de la présente saisine et des réalisations des trois derniers exercices. Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(482) **Le chapitre 012**, Charges de personnel et frais assimilés, correspondant à 6 572 188,69 € dans le projet de budget pourrait être porté à 6 585 094,69 €.

(483) L'article 6211, Personnel affecté par la collectivité de rattachement, présentait un montant de 196 711,69 €. Il est proposé de retenir le montant figurant dans le projet de budget de l'ordonnateur dans le cadre de la fiabilisation des imputations budgétaires des charges correspondant à chacun des budgets.

(484) L'article 6331, Versement mobilité, proposé à 79 704 € est proposé à la baisse (60 000 €) en tenant compte de la moyenne des trois derniers exercices.

(485) Les propositions de modification des autres articles du chapitre 012 résultent des dépenses engagées de la métropole. L'évolution la plus importante concernerait l'article 6478, Autres charges sociales diverses, qui n'a pas été doté sur le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir le montant de 77 000 €, au vu des engagements.

(486) **Le chapitre 014**, Atténuations de produits, serait maintenu à 0 €.

(487) **Le chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, correspondant à 150 634,56 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, pourrait être ramené à 72 222,56 € selon le détail suivant.

(488) L'article 65181, Primes, dots, présenté à 80 000 €, a été actualisé à 8 500 € pendant l'instruction par l'ordonnateur à la suite d'une suppression d'une aide au financement des permis de conduire des apprentis par la loi de finances. La chambre propose de retenir le montant de 8 500 €.

(489) Les propositions détaillées concernant le chapitre 65 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(490) **Le chapitre 66**, Charges financières, serait maintenu à 147 904,51 €.

(491) **Le chapitre 67**, Charges spécifiques, était proposé par l'ordonnateur à hauteur de 50 000 € dans le projet de budget 2026. Il correspond à un seul article, l'article 673, Titres annulés. Il est proposé de ramener ce montant à 20 000 €, la moyenne des réalisations des trois derniers exercices s'élevant à 248 €.

(492) **Le chapitre 68**, Dotations aux provisions et dépréciations, non doté initialement, a été actualisé par l'ordonnateur lors de l'instruction à 100 567 €, montant que la chambre propose de retenir.

(493) **Le chapitre 023**, Virement à la section d'investissement, serait maintenu à 0 €.

(494) **Le chapitre 042** correspondant aux opérations de transfert entre sections était proposé dans le projet de budget de l'ordonnateur à 1 283 110 € et ne comprend que l'article 6811, Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles. L'ordonnateur a actualisé ce montant à 1 234 370 € en raison des nouvelles estimations sur les amortissements. La chambre propose de retenir cette somme, identique à celle du chapitre 040 des recettes d'investissement.

Concernant les recettes de fonctionnement

(495) Il est proposé de ramener les recettes de fonctionnement de 9 872 513 € à 9 699 595,68 €, selon le détail ci-après.

(496) **Le chapitre 013**, Atténuation de charges, correspondant à 80 885 € dans le projet de budget pourrait être maintenu.

(497) **Le chapitre 70**, Produits, services, domaine, ventes diverses, s'élevant à 67 000 € dans le projet de budget, pourrait être retenu.

(498) **Le chapitre 74**, Dotations et participations, inscrites au projet de budget pour 9 689 387 € serait revu à 9 448 221,50 € selon le détail suivant.

(499) L'article 74751, Participations - Groupement à fiscalité propre de rattachement, a été inscrit à hauteur de 2 861 010 € sur le projet de budget. Il est proposé de ramener cette somme à 2 651 344,5 €, en raison des évolutions en recettes et en dépenses.

(500) L'article 747888, Participations – Autres organismes - Autres, correspondant aux recettes versées par les opérateurs de compétence pour la participation à l'apprentissage et présenté dans le projet de budget de l'ordonnateur à 6 818 882 € a été actualisé par ce dernier lors de l'instruction à 6 787 382 € afin de tenir compte de la baisse de la modification du compte 65181, Primes, dots. Il est proposé de prendre en compte ce montant.

(501) **Le chapitre 75**, Autres produits de gestion courante, proposé à 4 001 € serait porté à 4 300,02 € afin de tenir compte des sommes titrées sur les comptes 755, Débits et pénalités reçus et 75888, Autres produits divers de gestion courante.

(502) **Les chapitres 76**, Produits financiers, et **78**, Reprises sur provisions et dépréciations, seraient maintenus à 0 €.

(503) **Le chapitre 77**, Produits spécifiques, non doté dans le projet de budget de l'ordonnateur, a été exécuté à hauteur de 613,93 € sur l'article 773, Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale, montant que la chambre propose de retenir.

(504) Le projet de budget de l'ordonnateur intégrait au **chapitre 042**, Opérations d'ordre Transfert entre sections, un montant de 31 240 € imputé sur le compte 777, Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat. L'ordonnateur a actualisé ce montant à 37 331 € pendant l'instruction de la présente saisine. Ce montant correspond à celui du chapitre 040 des dépenses d'investissement. La chambre propose de retenir cette somme.

(505) La chambre propose d'inscrire en résultat anticipé (**R 002**) la somme de 61 244,23 €, conformément à l'anticipation de l'affectation des résultats.

(506) Les propositions détaillées concernant les recettes de fonctionnement sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 4.

Concernant l'équilibre de la section de fonctionnement

(507) La section de fonctionnement du budget annexe « Centre de formation d'apprentis » serait équilibrée avec un montant de 9 699 595,68 € en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	1 668 675,24 €	1 539 436,92 €	-129 238,32 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 572 188,69 €	6 585 094,69 €	12 906,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	150 634,56 €	72 222,56 €	-78 412,00 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion courante		8 391 498,49 €	8 196 754,17 €	-194 744,32 €
66	Charges financières	147 904,51 €	147 904,51 €	0,00 €
67	Charges spécifiques	50 000,00 €	20 000,00 €	-30 000,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00 €	100 567,00 €	100 567,00 €

Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 589 403,00 €	8 465 225,68 €	-124 177,32 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 283 110,00 €	1 234 370,00 €	-48 740,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 283 110,00 €	1 234 370,00 €	-48 740,00 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		9 872 513,00 €	9 699 595,68 €	-172 917,32 €
013	Atténuations de charges	80 885,00 €	80 885,00 €	0,00 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	67 000,00 €	67 000,00 €	0,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731	Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	9 689 387,00 €	9 448 221,50 €	-241 165,50 €
75	Autres produits de gestion courante	4 001,00 €	4 300,02 €	299,02 €
Total des recettes de gestion courante		9 841 273,00 €	9 600 406,52 €	-240 866,48 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	613,93 €	613,93 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 841 273,00 €	9 601 020,45 €	-240 252,55 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	31 240,00 €	37 331,00 €	6 091,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		31 240,00 €	37 331,00 €	6 091,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	61 244,23 €	61 244,23 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		9 872 513,00 €	9 699 595,68 €	-172 917,32 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

3.1.10 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Immobiliers d'entreprises » (SPIC)

(508) L'activité « Immobiliers d'entreprises » est un service public industriel et commercial dont les ressources sont issues de l'exploitation de l'activité (principalement des locations immobilières des pépinières).

(509) Les recettes d'exploitation de ce budget annexe correspondent pour l'essentiel à l'encaissement des loyers des bâtiments et une subvention d'exploitation du budget principal.

(510) Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées des charges de personnel, des charges à caractère général (assurances, taxes foncières, taxe sur les bureaux).

- Sur la section d'investissement

(511) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Immobiliers d'entreprises » présentait une section d'investissement équilibrée avec un montant de 360 018 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'investissement

(512) Il est proposé de maintenir le montant **des opérations d'équipement** telles qu'elles avaient été prévues initialement dans le projet de budget de l'ordonnateur à hauteur de 265 178 €.

(513) **Le chapitre 16**, Emprunts et dettes assimilés, est proposé au montant figurant au projet de budget de l'ordonnateur, soit 20 000 €.

(514) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transferts entre sections, était valorisé à 54 840 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé à 83 700 €.

(515) Il est proposé de maintenir **le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, au montant de 20 000 €.

Concernant les recettes d'investissement

(516) Les recettes d'investissement du projet de budget de l'ordonnateur s'élevaient à 360 018 €. Afin d'intégrer le report d'exécution du projet de compte financier unique et le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement, il est proposé de porter le montant des recettes d'investissement à 2 037 024,54 €.

(517) Il est proposé d'inscrire un **article 1064**, Réserves réglementées, à hauteur de 299 042,21 € dans le cadre de l'affectation du résultat (constatation d'une plus-value).

(518) **Le chapitre 16**, Emprunts et dettes assimilés, serait maintenu à 20 000 € tel que proposé dans le projet de budget de l'ordonnateur.

(519) **Le chapitre 27**, Autres immobilisations financières, était valorisé à 17 218 €. Il est proposé de retenir ce montant.

(520) La proposition de budget de l'ordonnateur ne prévoyait pas de virement de la section d'exploitation au **chapitre 021**. À des fins d'équilibres des sections, il est proposé de porter le montant du virement de la section d'exploitation à la section d'investissement à 271 987,14 €.

(521) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, était présenté à 302 800 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Ce montant apparaît sous-estimé. Il est proposé de retenir le montant de 307 332 €, équivalent à celui présenté en dépenses de la section d'exploitation (**chapitre 042**).

(522) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, était présenté par l'ordonnateur à 20 000 € dans le projet de budget. Il est proposé de retenir ce montant, équivalent à celui présenté en dépenses de la section d'investissement.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(523) La section d'investissement du budget annexe « Immobiliers d'entreprises » serait ainsi présentée en suréquilibre à hauteur de 1 648 146,54 €.

(524) Ainsi que dispose l'article L. 1612-7 du CGCT, « À compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des opérations d'équipement	265 178,00 €	265 178,00 €	0,00 €
	Total des dépenses d'équipement	265 178,00 €	265 178,00 €	0,00 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses financières	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	285 178,00 €	285 178,00 €	0,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	54 840,00 €	83 700,00 €	28 860,00 €
041	Opérations patrimoniales	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	74 840,00 €	103 700,00 €	28 860,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	360 018,00 €	388 878,00 €	28 860,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
106	Réserves	0,00 €	299 042,21 €	299 042,21 €

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	17 218,00 €	17 218,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		37 218,00 €	336 260,21 €	299 042,21 €
4582	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		37 218,00 €	336 260,21 €	299 042,21 €
021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €	271 987,14 €	271 987,14 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	302 800,00 €	307 332,00 €	4 532,00 €
041	Opérations patrimoniales	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		322 800,00 €	599 319,14 €	276 519,14 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	1 101 445,19 €	1 101 445,19 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		360 018,00 €	2 037 024,54 €	1 677 006,54 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	1 648 146,54 €	1 648 146,54 €

(525) Le budget annexe « Immobiliers d'entreprises » ne portant pas de dette, il serait donc équilibré selon les termes de l'article L.1612-4 du CGCT.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	54 840 €	83 700 €
Reprise d'amortissement de subventions d'investissement	54 840 €	83 700 €
Ressources propres (B)	103 141 €	90 757 €
Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 841 €	4 841 €
Attributions de compensation investissement		0 €
Autres immobilisations financières		0 €
Amortissements	98 300 €	85 916 €
Couverture (B-A) [doit être positif]	103 141 €	90 757 €

- Sur la section d'exploitation

(526) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Immobiliers d'entreprises » présentait une section d'exploitation équilibrée avec un montant de 1 690 395 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'exploitation

(527) Il est proposé de porter les dépenses d'exploitation de 1 690 395 € à 1 859 176,68 €, selon le détail ci-après.

(528) **Le chapitre 011**, Charges à caractère général, correspondant à 572 130,51 € dans le projet de budget pourrait être ramené à 560 339,51 €.

(529) L'article 6132, Locations immobilières, budgété à 115 500 € dans le projet de budget primitif de l'ordonnateur pourrait être ramené à 110 000 €.

(530) L'article 611, Sous-traitance générale, valorisé à 27 541 € dans le projet de budget, pourrait être ramené à 18 100 €.

(531) L'article 61558, Autres biens mobiliers, valorisé à 21 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, pourrait être ramené à 15 000 €.

(532) Les articles 6236, Catalogues et imprimés et 6257, Réceptions étaient respectivement budgétés à 10 000 € et 2 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé de ramener les montants inscrits sur ces deux articles à 0 €.

(533) L'article 6156, Maintenance, était valorisé à 15 000 €. Il est proposé de porter ce montant à 25 000 € afin de tenir compte des engagements réalisés fin mai.

(534) L'article 6064, Fournitures administratives, valorisé à 2 300 € dans le projet de budget de l'ordonnateur pourrait être ramené à 1 000 €.

(535) Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(536) **Le chapitre 012**, Charges de personnel, frais assimilés, correspondant à 811 282,95 € dans le projet de budget de l'ordonnateur pourrait être ramené à 689 782,95 €.

(537) S'agissant de l'article 6475, Médecine du travail, pharmacie, il est proposé de ramener le montant proposé dans le projet de budget de 47 500 € à 2 000 €, montant comparable à celui mandaté en 2025. L'article 6331, Versement mobilité, proposé dans le projet de budget à 50 000 € pourrait être ramené à 15 000 €.

(538) **Le chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, correspondant à 3 181,28 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait maintenu à 3 181,28 €.

(539) **Le chapitre 67**, Charges spécifiques, était proposé par l'ordonnateur à hauteur de 1 000,26 € dans le projet de budget. Il correspond à un seul article, l'article 673, Titres annulés. Il est proposé de ramener cet article à 0 €.

(540) **Le chapitre 68**, Dotations aux provisions et dépréciations, ne faisait l'objet d'aucune inscription dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé d'inscrire à cet article le montant de 26 553,80 €.

(541) La proposition de budget de l'ordonnateur ne prévoyait pas de virement à la section d'investissement au **chapitre 023**. À des fins d'équilibres des sections, il est proposé de porter à 271 987,14 € le montant du virement de la section d'exploitation à la section de fonctionnement.

(542) **Le chapitre 042** correspondant aux transferts entre sections était proposé dans le projet de budget de l'ordonnateur à 302 800 € correspond aux dépenses inscrites à l'article 6811, Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles. Le montant correspondant aux amortissements apparaît sous-évalué. L'estimation actualisée de la métropole conduit à proposer le montant de 307 332 €.

Concernant les recettes d'exploitation

(543) Il est proposé de porter les recettes d'exploitation de 1 690 395 € à 1 859 176,68 €, selon le détail ci-après.

(544) **Le chapitre 013**, Atténuation de charges, comprend un article unique 64198, Autres remboursements, correspondant à 1 181,28 € dans le projet de budget. Il serait maintenu à hauteur de ce montant.

(545) **Le chapitre 70**, Ventes produits fabriqués, prestations, proposé à 1 306 086 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait ramené à 1 052 593 €.

(546) L'article 7083, Locations diverses, était proposé à 1 030 702 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Le montant figurant au projet de budget serait retenu.

(547) Le montant proposé à l'article 70878, Remboursement de frais par des tiers, initialement inscrit à 275 384 €, serait ramené à 21 891 €. Le montant correspondant à l'écart (253 493 €) fera l'objet d'une délibération en fin d'année et sera inscrit à l'article 70871.

(548) **Le chapitre 74**, Subventions d'exploitation, correspondait à 324 236,72 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Ce montant correspond aux recettes inscrites à l'article 741, Subvention d'exploitation de la collectivité de rattachement. Cette subvention correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe « Immobiliers d'entreprises ». En 2025, le budget principal n'avait pas apporté de contribution à l'équilibre de ce budget annexe. Au vu du niveau de dépenses proposé, la subvention d'équilibre versée par le budget principal pourrait être supprimée.

(549) **Le chapitre 76**, Produits financiers, correspondant à l'article 7688, Autres produits financiers, serait retenu pour le montant proposé par l'ordonnateur, soit 3 511 €.

(550) **Le chapitre 78**, Reprises sur provisions et dépréciations, était valorisé à 540 € dans le projet de budget de l'ordonnateur sous l'article 7817, Reprises dépréciation actifs circulants. Il est proposé de maintenir ce montant.

(551) Le projet de budget de l'ordonnateur intégrait au **chapitre 042**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, un virement de 54 840 €. Il apparaît que ce montant a été sous-estimé. Il est proposé de le porter à 83 700 €.

(552) Il est en outre proposé d'intégrer par anticipation le résultat d'exploitation reporté (R002) à hauteur de 717 651,40 €.

(553) Les propositions détaillées concernant les recettes d'exploitation sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 4.

Concernant l'équilibre de la section d'exploitation

(554) La section d'exploitation du budget annexe « Immobilier d'entreprises » serait présentée à l'équilibre avec un montant de 1 859 176,68 € en recettes et en dépenses.

Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	572 130,51 €	560 339,51 €	-11 791,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	811 282,95 €	689 782,95 €	-121 500,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 181,28 €	3 181,28 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion des services		1 386 594,74 €	1 253 303,74 €	-133 291,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,26 €	0,00 €	-1 000,26 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	26 553,80 €	26 553,80 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 387 595,00 €	1 279 857,54 €	-107 737,46 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	271 987,14 €	271 987,14 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	302 800,00 €	307 332,00 €	4 532,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		302 800,00 €	579 319,14 €	276 519,14 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		1 690 395,00 €	1 859 176,68 €	168 781,68 €
013	Atténuations de charges	1 181,28 €	1 181,28 €	0,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 306 086,00 €	1 052 593,00 €	-253 493,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	324 236,72 €	0,00 €	-324 236,72 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes de gestion des services		1 631 504,00 €	1 053 774,28 €	-577 729,72 €
76	Produits financiers	3 511,00 €	3 511,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	540,00 €	540,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'exploitation		1 635 555,00 €	1 057 825,28 €	-577 729,72 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	54 840,00 €	83 700,00 €	28 860,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		54 840,00 €	83 700,00 €	28 860,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	717 651,40 €	717 651,40 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		1 690 395,00 €	1 859 176,68 €	168 781,68 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

3.1.11 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Marché d'intérêt national » (SPIC)

(555) La gestion du marché d'intérêt national est une compétence de la métropole en vertu de l'article L. 5217-2 du CGCT.

(556) Le marché d'intérêt national (MIN) est constitué de deux sites : les « Arnavaux » pour le commerce des fruits, légumes et fleurs et « Saumaty » pour les produits de la mer. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la gestion et l'aménagement des deux sites ont été confiés à la Société Publique Locale (SPL) « MIN Marché Marseille Méditerranée » aux fins d'assurer la gestion des nouveaux locaux. Les charges d'exploitation du budget annexe visent à contribuer à honorer les dépenses de locations immobilières pour le site de Saumaty, les taxes foncières et de bureau, et des indemnités dues à deux entreprises dans le cadre de la résiliation anticipée de leur autorisation d'occupation temporaire pour motif d'intérêt général.

(557) Les dépenses d'investissement concernent des travaux d'urgence sur les Arnavaux et Saumaty, le lancement d'un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage et de travaux avec la SPL afin de permettre la rénovation de trois bâtiments sur le site des Arnavaux et de lancer des études sur le devenir du MIN. Dans l'attente du retour sur diverses demandes de subventions déposées par la direction opérationnelle, les recettes seraient constituées d'un emprunt.

(558) Le budget annexe « Marché d'intérêt national » bénéficie d'une participation du budget principal qui constitue la quasi-totalité des recettes et qui vient compenser un déficit d'exploitation.

(559) La chambre attire l'attention de l'ordonnateur sur ce budget structurellement déficitaire, qui devrait connaître d'importantes dépenses en 2026 et 2027, sans autres recettes significatives que la participation du budget principal.

- Sur la section d'investissement

(560) En section d'investissement, le projet de budget de l'ordonnateur était équilibré à hauteur de 2 713 822 € en dépenses et en recettes.

Concernant les dépenses d'investissement

(561) La chambre propose de porter les dépenses d'investissement de 2 713 822 € à 2 321 050 €, selon le détail ci-après.

(562) **Les opérations d'équipement**, s'élevaient à 1 737 019 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 1 344 247 €, par diminution de l'opération « gestion MIN ».

(563) **Le chapitre 27**, Autres immobilisations financières, s'élevait à 455 753 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de maintenir ce montant.

(564) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, s'élevait à 521 050 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant qui correspond à des avances sur commandes d'immobilisations passées à des tiers et s'équilibre en recettes d'investissement.

Concernant les recettes d'investissement

(565) Il est proposé de porter les recettes d'investissement de 2 713 822 € à 2 321 050 €, selon le détail ci-après.

(566) **Le chapitre 16**, Emprunts, s'élevait à 2 052 622 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Compte tenu des ajustements proposés en dépenses et en recettes, la chambre propose de ramener le montant des emprunts à 1 479 310,90 € pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

(567) **Le chapitre 021**, Virement de la section d'exploitation, s'élevait à 0 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ne pas doter ce chapitre.

(568) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre de transfert entre sections, s'élevait à 140 150 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 138 020 € suite aux nouvelles estimations d'amortissements réalisées par la métropole.

(569) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, s'élevait à 521 050 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant qui correspond aux avances sur commandes d'immobilisations passées à des tiers.

(570) La chambre propose enfin d'intégrer un solde d'exécution prévisionnel excédentaire anticipé (**R 001**) pour un montant de 182 669,10 €.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(571) La section d'investissement du budget annexe « Marché d'intérêt national » serait équilibrée avec un montant de 2 321 050 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des opérations d'équipement	1 737 019,00 €	1 344 247,00 €	-392 772,00 €
Total des dépenses d'équipement		1 737 019,00 €	1 344 247,00 €	-392 772,00 €

10	Dotations, fond divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	455 753,00 €	455 753,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières		455 753,00 €	455 753,00 €	0,00 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		2 192 772,00 €	1 800 000,00 €	-392 772,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	521 050,00 €	521 050,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		521 050,00 €	521 050,00 €	0,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		2 713 822,00 €	2 321 050,00 €	-392 772,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 052 622,00 €	1 479 310,90 €	-573 311,10 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		2 052 622,00 €	1 479 310,90 €	-573 311,10 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
106	Réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		0,00 €	0,00 €	0,00 €
4582	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		2 052 622,00 €	1 479 310,90 €	-573 311,10 €
021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	140 150,00 €	138 020,00 €	-2 130,00 €
041	Opérations patrimoniales	521 050,00 €	521 050,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		661 200,00 €	659 070,00 €	-2 130,00 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	182 669,10 €	182 669,10 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		2 713 822,00 €	2 321 050,00 €	-392 772,00 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

(572) Le budget annexe n'ayant pas contracté d'emprunt, il serait équilibré selon les termes de l'article L.1612-4 du CGCT.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	0,00 €	0,00 €
Ressources propres (B)	140 150,00 €	138 020,00 €
Amortissements	140 150,00 €	138 020,00 €

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Couverture (B-A) [doit être positif]	140 150,00 €	138 020,00 €

- Sur la section d'exploitation

(573) En section d'exploitation, le projet de budget de l'ordonnateur était équilibré à hauteur de 4 819 040 € en dépenses et en recettes.

Concernant les dépenses d'exploitation

(574) Il est proposé de ramener les dépenses d'exploitation de 4 819 040 € à 3 576 148,84 €, selon le détail ci-après.

(575) **Le chapitre 011**, Charges à caractère général, s'élevait à 2 745 959,17 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 2 674 674,22 €.

(576) L'article 6132, locations mobilières, retrace le loyer versé au Grand Port de Marseille pour l'occupation du domaine du site de Saumaty. Le loyer est indexé sur l'indice du coût de la construction. Il a été estimé initialement à 1 709 340,23 € pour tenir compte d'une indexation positive. L'indexation est finalement négative et le montant peut être ajusté à 1 638 055,28 €.

(577) Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(578) **Le chapitre 012**, Charges de personnel, s'élevait à 60 347,62 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de maintenir ce montant qui correspond au remboursement au budget principal.

(579) **Le chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, s'élevait à 1 872 583,21 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 703 107 €.

(580) L'article 6585, Intérêts moratoires, était doté de 4 729 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé de doter ce compte à hauteur de 3 107 €, montant mandaté à fin mai.

(581) L'article 6588, Autres charges de gestion courante, était doté de 1 867 854,21 € dans le projet de budget. Cette somme correspond à des indemnités de résiliation anticipée d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) délivrées à des entreprises sur le site du MIN. Après échanges avec la métropole, la chambre propose doter cet article à hauteur de 700 000 €.

(582) Par délibération du 10 octobre 2024, la métropole a décidé de reprendre et de rationaliser la maîtrise foncière du domaine public. La délibération indiquait ainsi que la métropole entendait acquérir la propriété d'entrepôts et bâtiments sans attendre la fin normale des AOT prévues, pour la plupart, en 2037. Pour ce faire, la métropole a confié à la SPL, eu égard sa qualité de gestionnaire du MIN, la mise en œuvre de cette décision en engageant les démarches de résiliation pour motif d'intérêt général. La délibération prévoyait que la

métropole approuverait par délibération les conditions et modalités d'acquisition des immeubles et d'indemnisation des occupants au cas par cas. Par ailleurs, après avoir donné son approbation, elle inclurait, si nécessaire, dans un avenant au contrat de délégation de service public, les modalités de compensation de l'éventuel impact financier sur l'équilibre global du contrat. La délibération mentionnait, à titre indicatif, sept entreprises concernées.

(583) À ce jour, aucune délibération n'a été adoptée par le conseil métropolitain et aucun engagement contractuel ou quasi contractuel n'a été produit. Un protocole transactionnel a été signé avec une société le 30 mars 2026, faisant suite à une requête de la société devant le tribunal administratif de Marseille du 25 mai 2025, suivi d'une médiation ordonnée par le tribunal le 10 juillet 2025. Le protocole n'avait pas encore été approuvé par le conseil métropolitain à la date de l'avis de la chambre. La métropole a demandé son homologation par le tribunal administratif sans visibilité à ce jour sur la date prévisionnelle de décision du tribunal.

(584) Pour une autre société, les discussions sont au stade de la médiation. Là encore, un protocole devra être établi, puis approuvé par le conseil métropolitain.

(585) Les propositions détaillées concernant le chapitre 65 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(586) **Le chapitre 68**, Dotations aux provisions et dépréciations, s'élevait à 0 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(587) **Le chapitre 023**, Virement à la section d'investissement, n'était pas doté dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ne pas le doter.

(588) **Le chapitre 042**, Dépenses d'ordre entre sections, s'élevait à 140 150 € dans le projet de budget de l'ordonnateur qui correspondent aux amortissements des immobilisations. La chambre propose de doter le chapitre à hauteur de 138 020 € compte tenu des nouvelles estimations de la métropole.

Concernant les recettes d'exploitation

(589) Il est proposé de porter les recettes de la section d'exploitation de 4 819 040 € à 3 576 148,84 €, selon le détail ci-après.

(590) **Le chapitre 74**, Subventions d'exploitation, s'élevait à 4 518 251,38 € dans le projet de budget de l'ordonnateur et correspond à la subvention d'équilibre du budget principal. Compte tenu des dépenses proposées, la chambre propose de ramener le montant à 3 257 913,65 €.

(591) **Le chapitre 75**, Autres produits de gestion courante, s'élevait à 300 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir 300 122 € au titre de ce chapitre suite à une réévaluation de l'article 7588, Autres, au regard du montant engagé à fin mai.

(592) **Le chapitre 78**, Reprises sur provisions, dépréciations, s'élevait à 788,62 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 18 113,19 € au regard des nouvelles estimations réalisées par la métropole.

Concernant l'équilibre de la section d'exploitation

(593) La section d'exploitation du budget annexe « Marché d'intérêt national » serait équilibrée avec un montant de 3 576 148,84 € en dépenses et en recettes.

Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	2 745 959,17 €	2 674 674,22 €	-71 284,95 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 347,62 €	60 347,62 €	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 872 583,21 €	703 107,00 €	-1 169 476,21 €
Total des dépenses de gestion des services		4 678 890,00 €	3 438 128,84 €	-1 240 761,16 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 678 890,00 €	3 438 128,84 €	-1 240 761,16 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	140 150,00 €	138 020,00 €	-2 130,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		140 150,00 €	138 020,00 €	-2 130,00 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		4 819 040,00 €	3 576 148,84 €	-1 242 891,16 €
013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	4 518 251,38 €	3 257 913,65 €	-1 260 337,73 €
75	Autres produits de gestion courante	300 000,00 €	300 122,00 €	122,00 €
Total des recettes de gestion des services		4 818 251,38 €	3 558 035,65 €	-1 260 215,73 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	788,62 €	18 113,19 €	17 324,57 €
Total des recettes réelles d'exploitation		4 819 040,00 €	3 576 148,84 €	-1 242 891,16 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00 €	0,00 €	0,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		4 819 040,00 €	3 576 148,84 €	-1 242 891,16 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

(594) La chambre rappelle qu'un service public industriel et commercial doit être à l'équilibre et ne pas bénéficier de subvention du budget principal, hormis dans le cadre prévu

par les dispositions de l'article L. 2224-2 du CGCT et sur démonstration justifiée que l'équilibre par les ressources tarifaires prélevées sur les usagers n'est pas possible, ainsi que le rappelle le rapport accompagnant le projet de délibération du budget annexe. Or, le budget annexe du MIN est principalement financé par une subvention d'exploitation du budget principal et, marginalement, par une redevance (en diminution) versée par la SPL MIN, en charge de la gestion. Dans le cadre de la présente saisine, la chambre n'a pu que réduire la subvention d'équilibre versée par le budget principal et invite la métropole à se conformer aux dispositions du CGCT applicables.

3.1.12 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Ports de plaisance » (SPIC)

(595) La métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière de création, aménagement et gestion des zones d'activités portuaires, gère 29 ports de plaisance.

(596) Les opérations budgétaires et comptables de ce service public industriel et commercial (SPIC) sont retracées dans le budget annexe « Ports de plaisance ».

- Sur la section d'investissement

(597) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Ports de plaisance » présentait une section d'investissement équilibrée avec un montant de 21 343 000 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'investissement

(598) Il est proposé de porter les dépenses d'investissement de 21 343 000 € à 22 495 411,27 €, selon le détail ci-après.

(599) Cinq opérations d'équipement sont gérées sous forme d'autorisation de programme. Deux d'entre elles concernant les ports, mer et littoral, représentent 17,1 M€, soit 97 % de l'ensemble des opérations. Les trois autres opérations portent sur le parc automobile (430 000 €), le numérique (118 000 €) et la logistique (2 500 €).

(600) Sur la base des éléments présentés, il est proposé de retenir les montants de chacune des opérations d'équipement tels que présentés dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est donc proposé de maintenir les **dépenses d'équipement** pour un montant total de 17 672 053 €.

(601) **Le chapitre 16**, Emprunts et dettes assimilées, s'élevait à 2 055 328,18 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Cette somme correspond aux annuités des contrats d'emprunts signés par la métropole et constitue une dépense obligatoire. La chambre propose par conséquent de retenir ce montant.

(602) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, était valorisé à 1 521 160 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il s'agit de subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables transférées au compte de résultat. Lors

de l'instruction, l'ordonnateur a actualisé sa prévision à 1 180 000 €, montant équivalent à celui figurant au chapitre 042 des recettes de fonctionnement. La chambre propose de retenir ce montant.

(603) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit de transférer des travaux terminés au cours de l'exercice au compte définitif d'immobilisation pour un montant de 94 458,82 €, identique à celui inscrit sur le chapitre 041 des recettes d'investissement. La chambre propose de maintenir ce montant.

(604) La chambre propose de reprendre le solde d'exécution négatif reporté (**D001**) s'élevant à 1 493 571,27 €.

Concernant les recettes d'investissement

(605) Il est proposé de porter les recettes d'investissement de 21 343 000 € à 22 495 411,27 €, selon le détail ci-après.

(606) **Le chapitre 13**, Subventions d'investissement, proposé à 14 200 000 € pourrait être porté à 14 292 184,17 € en raison de l'intégration des restes à réaliser de 92 184,17 €.

(607) **Le chapitre 16**, Emprunts et dettes assimilées, présenté par l'ordonnateur pour un montant de 3 469 079,46 €, serait ramené à 3 450 295,79 €, montant permettant d'assurer l'équilibre de la section d'investissement compte tenu des modifications proposées en recettes et en dépenses.

(608) **L'article 106**, Réserves, correspondant au besoin de financement à la suite de la reprise du résultat de l'exercice 2025, s'élèverait à 1 401 387,10 €.

(609) Le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement (**chapitre 021**), proposé à 500 201,72 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait ramené à 37 085,39 €.

(610) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, présenté à 3 079 260 € dans le projet de budget de l'ordonnateur a été actualisé par ce dernier à 3 220 000 €, à la suite de nouvelles estimations d'amortissements. La chambre propose de retenir ce montant, identique à celui inscrit sur le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

(611) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, était présenté par l'ordonnateur à 94 458,82 € dans le projet de budget. Ce montant, équivalent à celui en dépenses, serait maintenu.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(612) La section d'investissement serait équilibrée avec un montant de 22 495 411,27 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
20	Immobilisations incorporelles	155 000,00 €	155 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	475 500,00 €	475 500,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	17 041 553,00 €	17 041 553,00 €	0,00 €
	Total des opérations d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'équipement		17 672 053,00 €	17 672 053,00 €	0,00 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 055 328,18 €	2 055 328,18 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières		2 055 328,18 €	2 055 328,18 €	0,00 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		19 727 381,18 €	19 727 381,18 €	0,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 521 160,00 €	1 180 000,00 €	-341 160,00 €
041	Opérations patrimoniales	94 458,82 €	94 458,82 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 615 618,82 €	1 274 458,82 €	-341 160,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	1 493 571,27 €	1 493 571,27 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		21 343 000,00 €	22 495 411,27 €	1 152 411,27 €
13	Subventions d'investissement	14 200 000,00 €	14 292 184,17 €	92 184,17 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 469 079,46 €	3 450 295,79 €	-18 783,67 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		17 669 079,46 €	17 742 479,96 €	73 400,50 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
106	Réserves	0,00 €	1 401 387,10 €	1 401 387,10 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		0,00 €	1 401 387,10 €	1 401 387,10 €
4582	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		17 669 079,46 €	19 143 867,06 €	1 474 787,60 €
021	Virement de la section d'exploitation	500 201,72 €	37 085,39 €	-463 116,33 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 079 260,00 €	3 220 000,00 €	140 740,00 €
041	Opérations patrimoniales	94 458,82 €	94 458,82 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 673 920,54 €	3 351 544,21 €	-322 376,33 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		21 343 000,00 €	22 495 411,27 €	1 152 411,27 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

(613) La couverture de l'annuité de la dette est assurée par des ressources propres de la section d'investissement. Le budget principal est donc équilibré selon les termes de l'article L. 1612-4 du CGCT.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	3 576 488,18 €	3 235 328,18 €
Annuité de la dette (16 hors 165)	2 055 328,18 €	2 055 328,18 €
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	1 521 160,00 €	1 180 000,00 €
Ressources propres (B)	3 579 461,72 €	3 257 085,39 €
Amortissements des immobilisations	3 079 260,00 €	3 220 000,00 €
Virement de la section d'exploitation	500 201,72 €	37 085,39 €
Couverture (B-A) [doit être positif]	2 973,54 €	21 757,21 €

- Sur la section d'exploitation

(614) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Ports de plaisance » présentait une section d'exploitation équilibrée avec un montant de 16 986 000 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'exploitation

(615) Il est proposé de ramener les dépenses d'exploitation de 16 986 000 € à 16 462 861,92 €, selon le détail présenté ci-après.

(616) **Le chapitre 011**, Charges à caractère général, correspondant à 6 491 376,02 € dans le projet de budget, serait ramené à 6 147 472,53 €.

(617) L'article 62871, Remboursements de frais à la collectivité de rattachement, présentait un montant de 84 720,53 €. Ce montant s'inscrit dans la démarche de fiabilisation des montants imputés sur chacun des budgets de la métropole au regard des charges correspondantes. Il est proposé de retenir cette dépense telle que proposée par l'ordonnateur.

(618) Les modifications des articles proposées par la chambre ont été effectuées au vu des engagements juridiques de la métropole au moment de l'instruction de la saisine budgétaire et des réalisations des trois derniers exercices. Les trois principales propositions de modifications portent sur les articles suivants.

(619) L'article 6066, Carburants, serait revu à la hausse, l'ordonnateur ayant augmenté sa prévision initiale (180 00 €) de 34 674 €. Toutefois, sa nouvelle prévision, 214 674 €, est en-dessous du montant de ses dépenses engagées sur ce poste (263 333 €) à fin mai. La chambre propose, en conséquence, de retenir un montant de 300 000 €.

(620) L'article 611, Sous-traitance générale, était présenté à 770 000 € par l'ordonnateur. Compte tenu de la moyenne réalisée les trois dernières années (396 491 €) et du montant engagé (288 177,69 €), la chambre propose de ramener l'article 611 à 500 000 €.

(621) L'article 617, Études et recherches, correspondait à 193 000 € sur le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir un montant de 100 000 € au regard des dépenses engagées (69 594,42 €).

(622) Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(623) **Le chapitre 012**, Charges de personnel et frais assimilés, correspondant à 5 512 266,60 € dans le projet de budget serait ramené à 5 501 981,60 €.

(624) L'article 6215, Personnel affecté par la collectivité de rattachement, présentait un montant de 329 444,60 €. Il est proposé de retenir le montant figurant dans le projet de budget de l'ordonnateur dans le cadre de la fiabilisation des imputations budgétaires des charges correspondant à chacun des budgets.

(625) L'article 6471, Prestations diverses, non doté sur le projet de l'ordonnateur est proposé à 7 900 €, afin de tenir compte des dépenses engagées à fin mai.

(626) L'article 6475, Médecine du travail, pharmacie, proposé à 29 384 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait ramené à 15 000 €, le montant réalisé en 2025 étant de 8 622 €.

(627) **Le chapitre 014**, Atténuations de produits, serait maintenu à 0 €.

(628) **Le chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, correspondant à 433 861,70 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait ramené à 408 861,70 €, au regard de l'absence de dépenses engagées sur les articles 6553, Subventions de fonctionnement versées et 6585, Intérêts moratoires.

(629) Les propositions détaillées concernant le chapitre 65 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(630) **Le chapitre 66**, Charges financières, serait maintenu à 728 910,46 €.

(631) **Le chapitre 67**, Charges spécifiques, était proposé par l'ordonnateur à hauteur de 100 000 € dans le projet de budget 2026. Il correspond à un seul article, l'article 673, Titres annulés. Il est proposé de retenir ce montant en raison du montant engagé (96 086,06 €).

(632) **Le chapitre 68**, Dotations aux provisions et dépréciations, proposé à 140 123,50 € concerne exclusivement l'article 6815, Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation. Ce montant a été actualisé par l'ordonnateur à 318 550,24 €, montant que la chambre propose de maintenir.

(633) Le virement à la section d'investissement (**chapitre 023**), proposé à 500 201,72 € pourrait être ramené 37 085,39 € en raison des évolutions des dépenses et recettes d'exploitation.

(634) **Le chapitre 042** correspondant aux opérations de transfert entre sections était proposé dans le projet de budget de l'ordonnateur à 3 079 260 € et ne comprend que l'article 6811, Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles. L'ordonnateur a actualisé sa prévision à 3 220 000 €, montant équivalent au montant porté sur le chapitre 040 des recettes d'investissement. La chambre propose de retenir ce montant.

Concernant les recettes d'exploitation

(635) Il est proposé de porter les recettes d'exploitation de 16 986 000 € à 16 462 861,92 €, selon le détail ci-après.

(636) **Le chapitre 013**, Atténuation de charges, correspondait à 34 779 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 35 162,98 €, montant titré sur l'article 64198, Autres remboursements, fin mai.

(637) **Le chapitre 70**, Ventes produits fabriqués, prestations, s'élevait à 11 323 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Ce chapitre englobe les redevances d'occupation des terrains répartis entre les redevances d'usage courant (4,9 M€), et les recettes liées aux manifestations (0,4 M€), les locations annuelles d'amarrage (3,7 M€) et les locations diverses de passage (1,7 M€). La chambre propose de porter le chapitre 70 à 11 375 000 € selon le détail suivant.

(638) L'article 70876, Remboursement de frais par le groupement à fiscalité propre de rattachement, n'était pas doté dans le projet de budget alors que l'exécution budgétaire 2025 s'élevait à 108 703 €, le dispositif de gratuités accordées par la présidence n'étant pas reconduit en 2026. La chambre propose de maintenir l'absence de dotation sur cet article.

(639) L'article 701, Ventes de produits finis et intermédiaires, était présenté à 148 000 € par l'ordonnateur. Ce montant fait l'objet d'une contrepartie en dépenses sur le compte 6066, Carburants. Ce compte ayant fait l'objet d'une augmentation, la chambre propose de porter le montant de l'article 701 à hauteur de 200 000 €.

(640) **Le chapitre 74**, Subventions d'exploitation, inscrit au projet de budget pour 286 844 €, correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal. La chambre propose de ramener ce chapitre à 5 317 € selon le détail suivant.

(641) L'article 748, Subventions d'exploitation des tiers, non doté dans le projet de budget de l'ordonnateur, pourrait enregistrer le montant de 5 317 €, montant titré et correspondant à un solde de subvention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

(642) L'article 741, Subventions d'exploitation de la collectivité de rattachement, était présenté à 286 844 €. En raison des évolutions sur les dépenses et recettes d'exploitation, la chambre propose de ne pas doter l'article 741.

(643) **Le chapitre 75**, Autres produits de gestion courante, proposé à 3 271 328,48 € serait maintenu. Il s'agit des redevances de délégation de service public, inférieures au montant 2025 qui a connu des régularisations d'exercices antérieurs.

(644) **Le chapitre 76**, Produits financiers, serait maintenu à 0 €.

(645) **Le chapitre 77**, Produits spécifiques, proposé à 500 € serait maintenu.

(646) **Le chapitre 78**, Reprises sur provisions et dépréciations, était proposé au montant de 548 388,52 € que la chambre propose de retenir.

(647) Le projet de budget de l'ordonnateur intégrait au **chapitre 042**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, un montant de 1 521 160 € correspondant à l'article 747, Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice. Ce montant a été actualisé par l'ordonnateur à 1 180 000 € et est équivalent au montant du chapitre 040 des dépenses d'investissement. La chambre propose de retenir ce montant.

(648) La chambre propose d'inscrire en résultat anticipé (**R 002**) une somme de 47 164,94 €.

(649) Les propositions détaillées concernant les recettes d'exploitation sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 4.

Concernant l'équilibre de la section d'exploitation

(650) La section d'exploitation serait équilibrée avec un montant de 16 462 861,92 € en dépenses et en recettes.

Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	6 491 376,02 €	6 147 472,53 €	-343 903,49 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 512 266,60 €	5 501 981,60 €	-10 285,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	433 861,70 €	408 861,70 €	-25 000,00 €
Total des dépenses de gestion des services		12 437 504,32 €	12 058 315,83 €	-379 188,49 €
66	Charges financières	728 910,46 €	728 910,46 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	140 123,50 €	318 550,24 €	178 426,74 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		13 406 538,28 €	13 205 776,53 €	-200 761,75 €
023	Virement à la section d'investissement	500 201,72 €	37 085,39 €	-463 116,33 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 079 260,00 €	3 220 000,00 €	140 740,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 579 461,72 €	3 257 085,39 €	-322 376,33 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		16 986 000,00 €	16 462 861,92 €	-523 138,08 €
013	Atténuations de charges	34 779,00 €	35 162,98 €	383,98 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 323 000,00 €	11 375 000,00 €	52 000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	286 844,00 €	5 317,00 €	-281 527,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 271 328,48 €	3 271 328,48 €	0,00 €
Total des recettes de gestion des services		14 915 951,48 €	14 686 808,46 €	-229 143,02 €

76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €	500,00 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	548 388,52 €	548 388,52 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'exploitation		15 464 840,00 €	15 235 696,98 €	-229 143,02 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 521 160,00 €	1 180 000,00 €	-341 160,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 521 160,00 €	1 180 000,00 €	-341 160,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	47 164,94 €	47 164,94 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		16 986 000,00 €	16 462 861,92 €	-523 138,08 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

3.1.13 Sur les propositions de règlement du budget annexe « Transports » (SPIC)

(651) La métropole Aix-Marseille-Provence, en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, a en charge l'organisation et la gestion de l'ensemble des transports publics : les réseaux urbains de bus, de tram, de métro, les lignes interurbaines de cars entre les 92 communes du territoire métropolitain et ses pôles d'activités économiques.

(652) Les recettes d'exploitation du budget annexe « Transports » sont principalement composées :

- du versement mobilité, acquitté par les entreprises de plus de 11 salariés. Son taux correspond à 2 % de la masse salariale, soit le niveau maximum fixé par la loi. Il ne peut être modifié par la métropole, ni par le préfet ;
- de recettes tarifaires des réseaux de transport issues des prestations des services. Elles correspondent notamment au prix des abonnements et des billets acquittés par les usagers. Le volume d'abonnements et de trajets réalisés doit reposer sur des estimations sincères. La chambre ne peut aller au-delà d'un contrôle d'erreur manifeste des estimations de la métropole ;
- de subventions d'exploitation spécifiques versées par l'État, la Région, le Département et de la participation de communes. Ces recettes sont, pour la plupart, fixes et leur augmentation ne dépend, ni de la métropole, ni de la chambre ;
- de recettes accessoires ;
- d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal, qui doit en théorie correspondre à la différence entre les charges et les produits. Au cas d'espèce, le montant de la subvention en provenance du projet de budget du budget principal ne permettait pas d'équilibrer le budget annexe des transports.

(653) Hormis quelques ajustements marginaux détaillés ci-après, la seule marge de manœuvre, s'agissant des produits, consisterait donc en une augmentation des tarifs et la remise en question de certaines gratuités. Toutefois, aux termes de l'article R. 1231-5 du code des transports, « *Les tarifs des services publics de mobilité sont fixés ou homologués par l'autorité compétente conformément à la procédure définie par la convention passée entre celle-ci et l'entreprise exécutant le service de transport.* »

(654) Les dépenses réelles d'exploitation du budget annexe « Transports » sont principalement constituées de sous-traitance auprès des opérateurs de transports public ou privés auxquels la métropole est liée par contrats : la régie des transports métropolitains (RTM) à titre principal mais également des sociétés privées, titulaires de délégations de service public, par exemple pour l'exploitation du réseau de transport de voyageurs La métropole

Mobilité - Réseau Bus de l'Étang ou le réseau du Pays d'Aix-en-Provence ou de marchés publics. Le reste des dépenses est composée de charges de personnel et de la charge financière des emprunts.

(655) Les dépenses d'investissement sont composées de l'annuité en capital de la dette qui constitue une dépense obligatoire pour la métropole et d'opérations d'équipement, en grande partie déjà lancées. Les recettes d'investissement sont constituées de subventions d'investissement que la chambre ne peut modifier, des amortissements et d'emprunts nouveaux.

(656) Pour que la règle dite du « petit équilibre » soit respectée, l'annuité de la dette doit être couverte par des ressources propres de la section d'investissement. Dans le projet de budget de l'ordonnateur cette condition n'était pas remplie à hauteur de 45 M€.

- Sur la section d'investissement

(657) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Transports » présentait une section d'investissement équilibrée avec un montant de 387 654 000 € en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses d'investissement

(658) Il est proposé de porter le montant des dépenses d'investissement de 387 654 000 € à 484 242 670,06 €, selon le détail ci-après.

(659) S'agissant des dépenses d'équipement, il est proposé de retenir celles dont la suppression affecterait la sécurité des biens ou des personnes, celles déjà juridiquement engagées ou validées préalablement par l'assemblée délibérante et celles dont la réalisation conditionne le financement.

(660) Le projet de budget annexe « Transports » 2026 intègre cinq opérations d'équipement pour un montant de 238 273 669,84 € qui correspond à cinq opérations d'équipement d'inégale valeur, la plus élevée étant d'un montant de 159 416 511,36 €, la moins élevée étant chiffrée à 3 000 €. Chaque opération se décline en plusieurs lignes. Les dépenses d'équipement intègrent également une opération pour compte de tiers de 15 000 000 €.

(661) À la demande de la chambre, la métropole a présenté une répartition des opérations d'équipement, hors opérations pour compte de tiers, en quatre catégories :

1. sécurité / conformité
2. contractualisation / recettes inscrites
3. engagement juridique (concessions, travaux notifiés)
4. projets engagés

(662) Sur la base des éléments présentés, il est proposé de ramener le montant des dépenses d'équipement de ce budget annexe, hors opérations pour compte de tiers, et hors chapitre 27, Autres immobilisations financières, de 238 273 669,84 € à 236 454 862,84 €.

(663) Les crédits des opérations d'équipement, corrigés des opérations mentionnées ci-dessus, sont intégrés dans les dépenses d'investissement.

(664) **Le chapitre 16**, Emprunts et dettes assimilées, était chiffré par l'ordonnateur dans son projet de budget à 59 083 867,16 €, sous les articles 16311, Emprunt obligataire remboursable *in fine* (1 748 998 €), 1641, Emprunts en euros (47 959 869,16 €), et 16871, Remboursement emprunts collectivité de rattachement (9 375 000 €).

(665) S'agissant de l'article 16871, la métropole a bénéficié lors de la crise sanitaire d'une avance remboursable de l'État (au taux de 0 %) de 75 M€ pour faire face aux pertes de recettes engendrées par les confinements. À cette fin, une convention a été signée avec l'État le 13 janvier 2021 et a fait l'objet d'un avenant le 15 décembre 2023. Le remboursement en capital de cette somme est assuré en section d'investissement (article 168, emprunts et dettes assimilées) du budget annexe des transports à hauteur de 9,375 M€ annuels depuis 2023 et jusqu'en 2030.

(666) Par un courrier du 26 mai 2026, le préfet du département des Bouches-du-Rhône a informé la métropole qu'il donnait suite à sa demande de suspension pour l'exercice 2026 de l'échéancier de remboursement, l'annuité 2026 étant reportée de façon linéaire sur les quatre exercices suivants. Il est en conséquence proposé de réduire le montant des annuités en capital (chapitre 16) pour le ramener de 59 083 867,16 € à 49 708 867,16 € en ramenant à 0 € l'article 16871.

(667) Ce montant doit être couvert par des ressources propres pour respecter la règle dite du « petit équilibre » posée par l'article L. 1612-4 du CGCT.

(668) **Le chapitre 27**, Autres immobilisations financières, était valorisé à 13 043 € par l'ordonnateur dans son projet de budget, sous l'article 275, Dépôts et cautionnements versés. Il est proposé de retenir ce montant, en nette baisse par rapport à 2025 (129 323,31 €).

(669) Une opération pour compte de tiers (**chapitre 45**) était budgétée à hauteur de 15 000 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Elle concerne les façades de quai dans le cadre du projet de renouvellement des rames de métro. Un montant équivalent était inscrit au projet de budget en recettes d'investissement. Il est proposé de retenir ce montant.

(670) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, était valorisé à 45 850 420 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Ces opérations, regroupées au sein des chapitres globalisés d'ordre 040 en section d'investissement et 042 en section de fonctionnement, sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes, de section à section : le total des dépenses d'investissement inscrites au 040 doit être égal à celui des recettes de fonctionnement inscrites au 042 ; inversement, le total des recettes d'investissement inscrites au 040 doit être égal à celui des dépenses de fonctionnement inscrites au 042. Il s'agit, au cas présent, de subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables transférées au compte de résultat. Le transfert au compte de résultat suit le rythme des amortissements. Il apparaît que ce montant a été surestimé par la métropole et pourrait être ramené à 29 774 000 €. Les recettes de la section de fonctionnement seraient en diminution du même montant.

(671) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit de transférer des travaux terminés au cours de l'exercice au compte définitif d'immobilisation. Ces opérations lesquelles étant égales en recettes et en dépenses, le montant proposé en dépenses, soit 29 433 000 €, était également proposé en recettes. Il est proposé de le retenir.

(672) La chambre propose enfin d'intégrer le solde d'exécution négatif anticipé d'investissement de 2025 (**D001**) pour un montant de 123 858 897,06 €.

Concernant les recettes d'investissement

(673) Il est proposé de porter le montant des recettes d'investissement de 387 654 000 € à 484 242 670,06 € selon le détail ci-après.

(674) **Le chapitre 13**, Subventions d'investissement, était proposé à 60 122 480 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 132 713 180,51 €, suite à l'intégration des restes à réaliser en recettes pour 72 590 700,51 €.

(675) **Le chapitre 16**, Emprunts et dettes assimilés, était proposé à 223 376 849 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé de ramener ce montant à 176 345 425,84 € au regard du besoin de financement réévalué.

(676) **Le chapitre 10**, Dotations, fonds divers et réserves, était proposé par l'ordonnateur à 268 261 € dans son projet de budget sous l'article 10222, FCTVA. Il est proposé de retenir ce montant.

(677) La chambre propose de doter **l'article 106**, Réserves, à hauteur de 51 268 196,55 € au titre de l'affectation anticipée du résultat pour couvrir, en sus des restes à réaliser, le déficit d'investissement reporté.

(678) Les recettes d'opérations pour compte de tiers (**chapitre 45**) correspondant aux façades de quai dans le cadre du renouvellement des rames de métro, étaient proposées par l'ordonnateur à 15 000 000 €, montant équivalent à celui constaté en dépenses. Il est proposé de retenir ce montant.

(679) Aucun virement n'était effectué de la section d'exploitation à la section d'investissement dans le projet de budget de l'ordonnateur (**chapitre 021**). Il est proposé d'en réaliser un afin de respecter les règles du petit équilibre de la section d'investissement, à hauteur de 420 606,16 €.

(680) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, était présenté à 59 453 410 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il est proposé de retenir le montant de 78 794 000 € équivalent à celui présenté en dépenses de la section d'exploitation (**chapitre 042**).

(681) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, était présenté par l'ordonnateur à 29 433 000 € dans le projet de budget. Il est proposé de retenir ce montant, équivalent à celui présenté en dépenses de la section d'investissement.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(682) La section d'investissement du budget annexe « Transports » serait ainsi équilibrée avec un montant de 484 242 670,06 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des opérations d'équipement	238 273 669,84 €	236 454 862,84 €	-1 818 807,00 €
	Total des dépenses d'équipement	238 273 669,84 €	236 454 862,84 €	-1 818 807,00 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	59 083 867,16 €	49 708 867,16 €	-9 375 000,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	13 043,00 €	13 043,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses financières	59 096 910,16 €	49 721 910,16 €	-9 375 000,00 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	312 370 580,00 €	301 176 773,00 €	-11 193 807,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	45 850 420,00 €	29 774 000,00 €	-16 076 420,00 €
041	Opérations patrimoniales	29 433 000,00 €	29 433 000,00 €	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	75 283 420,00 €	59 207 000,00 €	-16 076 420,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	123 858 897,06 €	123 858 897,06 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	387 654 000,00 €	484 242 670,06 €	96 588 670,06 €
13	Subventions d'investissement	60 122 480,00 €	132 713 180,51 €	72 590 700,51 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	223 376 849,00 €	176 345 425,84 €	-47 031 423,16 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes d'équipement	283 499 329,00 €	309 058 606,35 €	25 559 277,35 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	268 261,00 €	268 261,00 €	0,00 €
106	Réserves	0,00 €	51 268 196,55 €	51 268 196,55 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes financières	268 261,00 €	51 536 457,55 €	51 268 196,55 €
4582	Total des opé. pour compte de tiers	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	0,00 €

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
Total des recettes réelles d'investissement		298 767 590,00 €	375 595 063,90 €	76 827 473,90 €
021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €	420 606,16 €	420 606,16 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	59 453 410,00 €	78 794 000,00 €	19 340 590,00 €
041	Opérations patrimoniales	29 433 000,00 €	29 433 000,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		88 886 410,00 €	108 647 606,16 €	19 761 196,16 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		387 654 000,00 €	484 242 670,06 €	96 588 670,06 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

(683) La couverture de l'annuité de la dette est assurée par des ressources propres de la section d'investissement. Le budget annexe « Transports » serait donc équilibré selon les termes de l'article L.1612-4 du CGCT.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	104 934 287,16 €	79 482 867,16 €
Annuité de la dette (16 hors 165)	59 083 867,16 €	49 708 867,16 €
Reprise d'amortissement de subventions d'investissement	45 850 420,00 €	29 774 000,00 €
Ressources propres (B)	59 721 671,00 €	79 482 867,16 €
Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	268 261,00 €	268 261,00 €
Amortissements	59 453 410,00 €	78 794 000,00 €
Virement de la section d'exploitation		420 606,16 €
Couverture (B-A) [doit être positif]	-45 212 616,16 €	0,00 €

- Sur la section d'exploitation

(684) Le projet de budget de l'ordonnateur sur le budget annexe « Transports » présentait une section d'exploitation d'un montant de 856 909 221,43 € en recettes et 934 880 843,60 € en dépenses.

Concernant les dépenses d'exploitation

(685) Il est proposé de porter les dépenses d'exploitation de 934 880 843,60 € à 938 663 807,95 €, selon le détail présenté ci-après.

(686) **Le chapitre 011**, Charges à caractère général, correspondant à 803 920 898,50 € dans le projet de budget serait ramené à 789 722 153,50 €.

(687) Cinq articles correspondent à 98 % des dépenses de ce chapitre : l'article 611, Sous-traitance générale, l'article 6156, Maintenance, l'article 62871, Remboursement de frais

à la collectivité de rattachement, l'article 617, Études et recherches et l'article 6227, Frais d'actes et de contentieux.

(688) L'article 611, Sous-traitance générale, d'un montant de 758 681 149,84 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, correspond aux contrats signés par la métropole avec différents opérateurs dans le cadre de l'exercice de sa compétence d'autorité organisatrice de la mobilité. Il s'agit, à titre principal (73 % des dépenses imputées sur cet article), du contrat d'obligation de service public (COSP) signé en décembre 2025 avec la régie des transports métropolitains (RTM), opérateur interne de la métropole. Dans le cadre de ce contrat, qui prévoit une clause de revoyure à six mois, soit au mois de juin 2026, la métropole supporte la charge d'un forfait de 538 M€ en 2026 et la RTM doit réaliser un objectif de recettes contractualisée à hauteur de 126 M€ au cours du même exercice. Le projet de budget de l'ordonnateur intégrait une économie de 17 M€ sur le forfait versé à la RTM. La chambre propose de porter l'effort demandé à la régie à 30 M€. Par ailleurs, la dépense prévisionnelle intégrait la mise en service du Val'Tram (tramway reliant Aubagne à La Bouilladisse) en 2026. Au regard de l'avancement des travaux, il est proposé de prendre en compte une mise en service effective en 2027. Ce décalage permet la réalisation d'une économie supplémentaire de 3 M€. Par ailleurs, l'augmentation du prix des carburants conduit à accroître la prévision d'indexation prévue au COSP pour 6,5 M€. L'article 611 est ainsi proposé au montant de 749 181 149,84 €.

(689) L'article 6156, Maintenance, était valorisé à 19 009 341,04 €. Il est proposé de retenir ce montant du fait des enjeux de sécurité qu'il recouvre. La progression constatée par rapport au montant réalisé en 2025 résulte notamment de la maintenance de 2 000 vélos supplémentaires, 565 back up du parc vélo et 100 stations.

(690) L'article 61558, Autres biens mobiliers, budgété à 1 100 000 € est proposé à 1 000 000 €. En 2025, 901 744,52 € avaient été mandatés au titre de cet article. Cet article intègre la maintenance des poteaux et abris non publicitaires. En 2026, la dotation inclut la prise en compte de 50 abris de voyageurs de la commune d'Aubagne.

(691) L'article 62871, Remboursement de frais à la collectivité de rattachement, présentait un montant de 6 894 038,62 €, en nette progression par rapport à l'exercice antérieur (4 159 921,03 €). Ce montant s'inscrit dans une démarche de fiabilisation des montants imputés sur chacun des budgets de la métropole au regard des charges correspondantes. Il est proposé de retenir cette dépense telle que proposée par l'ordonnateur.

(692) L'article 617, Études et recherches, serait ramené de 2 585 500 € à 1 300 000 € sur la base des seules dépenses faisant l'objet d'un engagement juridique de la métropole au moment de l'instruction de la présente saisine budgétaire.

(693) L'article 6227, Frais d'actes et de contentieux, proposé à 2 239 822 € dans le projet de budget de l'ordonnateur marque une forte progression par rapport au montant exécuté en 2025 (1 299 884 €). Le projet de budget prend en compte sur cet article le montant d'un protocole transactionnel de 2 179 822,00 €. Celui-ci étant en cours de rédaction et ne faisant pas, au moment de l'instruction de la présente saisine budgétaire, l'objet d'un engagement juridique s'imposant à la métropole, il est proposé de ne pas retenir ce montant. L'article 6227 est ainsi ramené à 60 000 €.

(694) Parmi les autres modifications proposées sur ce chapitre :

- l'article 6061, Fournitures non stockables, d'un montant de 1 975 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait ramené à 1 600 000 € sur la base du montant engagé début mai 2026 et d'une réévaluation par la métropole du montant du rattrapage de factures au titre des bornes Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE) ;

- l'article 6231, Annonces et insertions, d'un montant de 300 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait ramené à 150 000 €. Fin mai, 99 220 € ont été engagés ;
- l'article 6233, Foires et expositions, d'un montant de 100 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait ramené à 0 €, aucun montant n'étant engagé au moment de l'instruction de la présente saisine ;
- l'article 6236, Catalogues et imprimés, d'un montant de 186 400 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait ramené à 90 000 € en prenant en compte le montant engagé à fin mai (75 417 €).

(695) Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 2.

(696) **Le chapitre 012**, Charges de personnel, frais assimilés, correspondant à 38 861 182,12 € dans le projet de budget serait ramené à 38 716 388,12 €.

(697) Au sein de ce chapitre, 56 % des dépenses sont imputées à l'article 6215, Personnel affecté par la collectivité de rattachement. Comme indiqué *supra*, il est proposé de retenir le montant proposé par l'ordonnateur dans son projet de budget (21 767 649,12 €) dans le cadre de la démarche de fiabilisation des imputations budgétaires des charges correspondant à chacun des budgets.

(698) S'agissant de l'article 6475, Médecine du travail, pharmacie, il est proposé de ramener le montant proposé dans le projet de budget, soit 47 976 € à 30 000 €, montant comparable à celui mandaté en 2025. Il est également proposé de minorer le montant des dépenses de recrutement sur postes permanents à hauteur de 126 818 €.

(699) **Le chapitre 014**, Atténuations de produits, correspondant à 700 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait maintenu à ce montant. Il s'agit de la restitution de la taxe de versement mobilité (article 739).

(700) **Le chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, correspondant à 5 880 647,18 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, pourrait être ramené à 3 494 996,37 €.

(701) Trois articles regroupent 97 % des dépenses : l'article 6553, Subventions de fonctionnement versées, l'article 6585, Intérêts moratoires et l'article 6588, Autres charges diverses de gestion courante.

(702) L'article 6553, Subventions de fonctionnement versées, d'un montant de 1 704 198,54 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, serait ramené à 1 694 198,54 €.

(703) L'article 6585, Intérêts moratoires, proposé à 1 246 432,49 € dans le projet de budget de l'ordonnateur pour 2 285 983,58 € réalisé en 2025 sous l'article 6714 correspondant au même intitulé. Ce montant serait ramené à 120 000 €, au regard du montant mandaté fin mai 2026, soit 61 070,49 € et de la mise en place du SFACT qui améliore notablement les délais de paiement de la métropole.

(704) L'article 6588, Autres charges diverses de gestion courante, proposé à 2 780 218,32 €, serait ramené à 1 500 000 €. Fin mai 2026, 104 791,34 € étaient engagés sur cet article.

(705) Les propositions détaillées concernant le chapitre 65 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(706) **Le chapitre 66**, Charges financières, proposé par l'ordonnateur à 22 201 545,80 € comprend deux articles, l'article 66111, Intérêts réglés à l'échéance pour 22 182 901,46 € et l'article 66112, Intérêts, Rattachement des ICNE (intérêts courus non échus), pour 18 644,34 €. Il est proposé de retenir ces montants au regard du caractère obligatoire de ces dépenses.

(707) **Le chapitre 67**, Charges spécifiques, était proposé par l'ordonnateur à hauteur de 1 601 000 € dans le projet de budget 2026 correspondant à un seul article, l'article 673, Titres annulés. Il est proposé de retenir ce montant. Il est par ailleurs proposé de doter le compte 6718, Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion, de 142 000 € au regard des éléments produits par l'ordonnateur. Le chapitre 67 serait ainsi porté à 1 743 000 €.

(708) **Le chapitre 68**, Dotations aux provisions et dépréciations, était proposé à 2 262 160 € sur un article unique, l'article 6815, Dotation provision pour risques d'exploitation. Il apparaît que ce montant a été sous-estimé et doit être porté à 2 871 118 €.

(709) **Le chapitre 023**, Virement à la section d'investissement, n'était pas doté dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il serait proposé à 420 606,16 €.

(710) **Le chapitre 042** correspondant aux transferts entre sections était proposé dans le projet de budget de l'ordonnateur à 59 453 410 € répartis entre l'article 6811, Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (57 138 410 € pour un montant réalisé en 2025 de 41 465 842,61 €) et l'article 6862, Dotation aux amortissements des charges financières à répartir (2 315 000 €, montant équivalent à celui réalisé en 2025). Le montant correspondant aux amortissements apparaît sous-évalué. L'estimation actualisée de la métropole conduit à proposer de porter le montant initial à 78 794 000 €. Cette évolution est expliquée par la métropole par l'intégration de biens mis en service en 2025 pour 12 567 459,91 €, l'incorporation des biens provenant de la dissolution de l'ex-RDT 13 entraînant un amortissement nouveau en 2026 et l'amortissement concernant la flotte vélo : 1 999 305,39 €.

Concernant les recettes d'exploitation

(711) Il est proposé de porter les recettes d'exploitation de 856 909 221,43 € à 938 663 807,95 €, selon le détail présenté ci-après.

(712) **Le chapitre 013**, Atténuation de charges, comprend un article unique 64198, Autres remboursements, correspondant à 151 821,32 € dans le projet de budget. Il est proposé de le porter à 175 000 €, soit un montant comparable à celui constaté en 2025 selon le projet de CFU de l'ordonnateur.

(713) **Le chapitre 70**, Ventes produits fabriqués, prestations, proposé à 158 240 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, pourrait être porté à 159 187 000,05 €.

(714) L'article 7061, Transport de voyageur, proposé à 151 286 859,47 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, représente 96 % du montant du chapitre 70. Ce montant marque

une progression par rapport au réalisé 2025 qui s'est établi à 142 738 671,98 €. Il intègre une progression des recettes liées à l'open payment qui se généralise, une régularisation du PASS intégral non reversé par la RTM pour 4,9 M€ et une minoration induite par la gratuité des transports accordée aux seniors et enfants de moins de 10 ans depuis septembre 2025 (10 M€ en année pleine, soit une progression de 8 M€ par rapport à 2025). Cette option ayant été délibérée par le conseil métropolitain, il n'appartient pas à la chambre de proposer de revenir dessus. Le montant figurant au projet de budget serait ainsi retenu.

(715) Le montant proposé à l'article 7088, Autres produits activités annexe, 800 000 €, serait porté à 1 747 000 €. La comparaison avec les exercices précédents n'est pas possible sur cet article en raison de régularisations opérées ces années-là. En 2026, la prévision portait uniquement sur les recettes liées aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) de l'exercice en cours. Les montants suivants peuvent être ajoutés au budget 2026 : une régularisation IRVE au titre de l'exercice 2025 pour 413 000 €, les recettes liées à la gestion par la RTM de la gare routière pour 534 000 €.

(716) **Le chapitre 73**, Produits issus de la fiscalité, correspond à un unique article, 734, Versement de mobilité, pour un montant de 453 979 698,08 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Les échanges intervenus durant l'instruction ont mis en évidence une surestimation de ce poste intégrant, dans les faits, une reprise du résultat 2025. La chambre propose donc de revenir à l'estimation initiale de la métropole actualisée, soit 448 320 000 €.

(717) **Le chapitre 74**, Subventions d'exploitation, correspondait à 174 449 231,50 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Ce montant se décline en deux articles, l'article 741, Subvention d'exploitation de la collectivité de rattachement, qui correspond à 67 % des recettes de ce chapitre, et l'article 748, Subvention d'exploitation des tiers.

(718) L'article 741, Subvention d'exploitation de la collectivité de rattachement, d'un montant de 116 875 831,10 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe « Transports ». En 2025, cette subvention, d'un montant initial de 135 M€, avait été finalement portée à 161 M€. Au vu du besoin du budget annexe « Transports » et des modifications proposées par la chambre sur le budget principal, il est proposé de porter la subvention d'équilibre versée par le budget principal en 2026 à 203 484 576,64 €.

(719) L'article 748, Subventions d'exploitation des tiers, regroupe, suite à une modification de la nomenclature budgétaire M43, les articles 7471, 7472, 7473 et 7474. Ces articles correspondaient en 2025, à un réalisé de 65,3 M€. En 2026, l'article 748 faisait l'objet d'une prévision au titre du projet de budget à 57 573 400,40 €. Après échange avec la métropole, il apparaît que la convention de délégation de transport d'élèves et étudiants en situation de handicap n'a pas été prise en compte. Il convient donc d'ajouter à la prévision initiale 3,915 M€ pour la porter à 61 488 400 €.

(720) Le montant du chapitre 74 serait ainsi porté à 264 972 976,64 €.

(721) **Le chapitre 75**, Autres produits de gestion courante, correspondait à 18 450 572 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il se décline en six articles. La principale évolution proposée concerne l'article 754, Forfait post-stationnement. Ce dernier était proposé à 4 000 000 € par l'ordonnateur dans son projet de budget. En 2025, la métropole a perçu 4 770 000 € sur cet article. En l'absence de documentation de la diminution du montant de cette recette, la chambre propose de retenir 4 770 000 € au titre de l'article 754. D'autres ajustements sont proposés au regard des montants titrés fin mai.

(722) Le montant de l'article 757, Produits des cessions d'éléments d'actif est porté de 4 343 000 € à 5 358 731 € au regard du montant engagé à fin mai.

(723) L'article 7585, Dédits et pénalités perçus, était doté de 3 000 000 € au regard des montants constatés les années précédentes (le projet de CFU 2025 intègre un article 771, Dédits et pénalités perçus, d'un montant de plus de 10 M€). Fin mai 2026, 1 M€ ont été perçus.

(724) Le montant du chapitre 75 serait ainsi porté à 23 263 302 €.

(725) **Le chapitre 76**, Produits financiers, correspondant à l'article 7681, Fonds de soutien – sortie emprunts à risque, serait retenu pour le montant proposé par l'ordonnateur, soit 2 742 884,23 €.

(726) **Le chapitre 77**, Produits spécifiques, était proposé par l'ordonnateur à 2 500 000 € dans son projet de budget. Il est proposé de porter ce montant à 2 775 000 €.

(727) L'article 7718, Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion, correspond aux annulations de rattachement de charges. Il n'était pas doté dans le projet de budget de l'ordonnateur. En 2025, la métropole a enregistré une recette de 10 184 514 € sous cet article. Il est proposé, au titre de l'exercice 2026, de retenir le montant de 200 000 € au regard des éléments produits par l'ordonnateur.

(728) L'article 773, Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale, était proposé à 0 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Au regard de la recette constatée en 2025, 65 257,79 € et du montant ayant d'ores et déjà fait l'objet d'un titre de recettes (35 752,87 €), il est proposé de retenir le montant de 75 000 €.

(729) Sous l'article 778, Autres produits exceptionnels, l'ordonnateur a inscrit le montant de 2 500 000 €. Celui-ci correspond à la prévision estimative de restitution d'économie par un opérateur de transports au titre de l'année 2024. Il est proposé de retenir ce montant.

(730) **Le chapitre 78**, Reprises sur provisions et dépréciations, était valorisé à 544 594,30 € dans le projet de budget de l'ordonnateur sous deux articles d'un montant respectif de 539 441 € et 5 153,30 €. Ces montants apparaissent sous-estimés et pourraient être portés à 553 469,51 € (article 7815, Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation) et 33 348,20 € (article 7817, Reprises dépréciation actifs circulants). Le chapitre 78 pourrait ainsi être retenu à 586 817,71 €.

(731) Le projet de budget de l'ordonnateur intégrait au **chapitre 042**, Opérations d'ordre – Transfert entre sections, un virement de 45 850 420 €. Ce montant pourrait être ramené à 29 774 000 € suite à la nouvelle estimation réalisée par la métropole.

(732) En outre, la chambre propose d'inscrire en résultat d'exploitation anticipé (**R 002**), une somme de 6 866 827,32 € conformément à la proposition de reprise anticipée des résultats.

(733) Les propositions détaillées concernant les recettes d'exploitation sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 4.

Concernant l'équilibre de la section d'exploitation

(734) La section d'exploitation du budget annexe « Transports » serait ainsi proposée à l'équilibre à hauteur de 938 663 807,95 € en dépenses et en recettes.

Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	803 920 898,50 €	789 722 153,50 €	-14 198 745,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	38 861 182,12 €	38 716 388,12 €	-144 794,00 €
014	Atténuation de produits	700 000,00 €	700 000,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 880 647,18 €	3 494 996,37 €	-2 385 650,81 €
Total des dépenses de gestion des services		849 362 727,80 €	832 633 537,99 €	-16 729 189,81 €
66	Charges financières	22 201 545,80 €	22 201 545,80 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 601 000,00 €	1 743 000,00 €	142 000,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	2 262 160,00 €	2 871 118,00 €	608 958,00 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		875 427 433,60 €	859 449 201,79 €	-15 978 231,81 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	420 606,16 €	420 606,16 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	59 453 410,00 €	78 794 000,00 €	19 340 590,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		59 453 410,00 €	79 214 606,16 €	19 761 196,16 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		934 880 843,60 €	938 663 807,95 €	3 782 964,35 €
013	Atténuations de charges	151 821,32 €	175 000,00 €	23 178,68 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	158 240 000,00 €	159 187 000,05 €	947 000,05 €
73	Produits issus de la fiscalité	453 979 698,08 €	448 320 000,00 €	-5 659 698,08 €
74	Subventions d'exploitation	174 449 231,50 €	264 972 976,64 €	90 523 745,14 €
75	Autres produits de gestion courante	18 450 572,00 €	23 263 302,00 €	4 812 730,00 €
Total des recettes de gestion des services		805 271 322,90 €	895 918 278,69 €	90 646 955,79 €
76	Produits financiers	2 742 884,23 €	2 742 884,23 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	2 500 000,00 €	2 775 000,00 €	275 000,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	544 594,30 €	586 817,71 €	42 223,41 €
Total des recettes réelles d'exploitation		811 058 801,43 €	902 022 980,63 €	90 964 179,20 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	45 850 420,00 €	29 774 000,00 €	-16 076 420,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		45 850 420,00 €	29 774 000,00 €	-16 076 420,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	6 866 827,32 €	6 866 827,32 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		856 909 221,43 €	938 663 807,95 €	81 754 586,52 €
Résultat prévisionnel		-77 971 622,17 €	0,00 €	77 971 622,17 €

3.2 Sur les propositions de règlement du budget principal

- Sur la section d'investissement

(735) En section d'investissement, le projet de budget était équilibré à hauteur de 880 136 242 € en dépenses et en recettes.

Concernant les dépenses de la section d'investissement

(736) Il est proposé de porter les dépenses de la section d'investissement de 880 136 242 € à 973 369 565,99 €.

(737) Il est proposé de ramener **le montant total des dépenses d'équipement** de 419 799 410,22 € à 384 240 182 € selon le détail ci-après pour tenir compte des modifications apportées à 79 opérations dont les dotations diminueraient, au total, de 35 559 228,22 € pour tenir compte de l'état d'avancement des projets.

(738) **Le chapitre 10**, Dotations, fonds divers et réserves, s'élevait à 7 920 000,10 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(739) **Le chapitre 13**, Subventions d'investissement, s'élevait à 70 939,74 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(740) **Le chapitre 16**, Emprunts, s'élevait à 176 315 302,16 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Cette somme, qui correspond aux annuités des contrats d'emprunts signés par la métropole, constitue une dépense obligatoire. La chambre propose de retenir ce montant.

(741) **Le chapitre 26**, Participations et créances rattachées, s'élevait à 76 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(742) **Le chapitre 27**, Autres immobilisations financières, s'élevait à 6 100 500 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(743) **Le chapitre 45**, Opérations pour compte de tiers, s'élevait à 4 024 089,78 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(744) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre de transfert entre section, s'élevait à 25 830 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 15 503 000 € pour tenir compte des nouvelles estimations de la métropole. Le montant proposé initialement intégrait des montants correspondant à des subventions non amortissables suite à une erreur de paramétrage.

(745) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, s'élevait à 240 000 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(746) La chambre propose enfin d'intégrer le solde d'exécution prévisionnel négatif anticipé (**D 001**) pour un montant de 139 119 552,21 €.

Concernant les recettes de la section d'investissement

(747) Il est proposé de porter les recettes de la section d'investissement de 880 136 242 € à 973 369 565,99 €, selon le détail ci-après.

(748) **Le chapitre 13**, Subventions d'investissement reçues, s'élevait à 85 340 106,88 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 120 649 375,58 € en tenant compte des restes à réaliser en recettes à hauteur de 35 309 268,70 €.

(749) **Le chapitre 16**, Emprunts, s'élevaient à 260 316 741 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Compte tenu des ajustements proposés en dépenses et en recettes, la chambre propose de ramener le montant des emprunts à 212 638 808,78 € pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

(750) **Le chapitre 10**, Dotations (composé du FCTVA et de la taxe d'aménagement), s'élevait à 78 656 307 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(751) La chambre propose de doter **l'article 1068**, Excédents de fonctionnement capitalisés, à hauteur de 103 810 283,51 €, au titre de l'affectation anticipée du résultat.

(752) **Le chapitre 27**, Autres immobilisations financières, s'élevait à 10 165 497,36 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(753) **Le chapitre 024**, Produits des cessions d'immobilisations, non doté au projet de budget de l'ordonnateur, serait porté à 111 204 € au regard des montants titrés à fin mai.

(754) **Le chapitre 45**, Opérations pour comptes de tiers, s'élevait à 2 438 089,76 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(755) **Le chapitre 040**, Opérations d'ordre de transfert entre section, s'élevait à 200 219 500 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter cette dotation à 201 900 000 € pour tenir compte des nouvelles estimations d'amortissement de la métropole.

(756) **Le chapitre 041**, Opérations patrimoniales, s'élevait à 240 000 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement

(757) La section d'investissement du budget principal serait présentée à l'équilibre avec un montant de 973 369 565,99 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition yc RAR	Différence
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	64 044 825,14 €	57 555 606,00 €	-6 489 219,14 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	138 207 836,11 €	121 213 438,00 €	-16 994 398,11 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	78 430 750,91 €	75 329 768,00 €	-3 100 982,91 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	139 115 998,06 €	130 141 370,00 €	-8 974 628,06 €
Total des dépenses d'équipement		419 799 410,22 €	384 240 182,00 €	-35 559 228,22 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 920 000,10 €	7 920 000,10 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	70 939,74 €	70 939,74 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	176 315 302,16 €	176 315 302,16 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	76 000,00 €	76 000,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	6 100 500,00 €	6 100 500,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières		190 482 742,00 €	190 482 742,00 €	0,00 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	4 024 089,78 €	4 024 089,78 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		614 306 242,00 €	578 747 013,78 €	-35 559 228,22 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	25 830 000,00 €	15 503 000,00 €	-10 327 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	240 000 000,00 €	240 000 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		265 830 000,00 €	255 503 000,00 €	-10 327 000,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00 €	139 119 552,21 €	139 119 552,21 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		880 136 242,00 €	973 369 565,99 €	93 233 323,99 €
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	85 340 106,88 €	120 649 375,58 €	35 309 268,70 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	260 286 741,00 €	212 608 808,78 €	-47 677 932,22 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		348 626 847,88 €	336 258 184,36 €	-12 368 663,52 €
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	78 656 307,00 €	78 656 307,00 €	0,00 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0,00 €	103 810 283,51 €	103 810 283,51 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	10 165 497,36 €	10 165 497,36 €	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	111 204,00 €	111 204,00 €
Total des recettes financières		88 851 804,36 €	192 773 291,87 €	103 921 487,51 €
45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	2 438 089,76 €	2 438 089,76 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		439 916 742,00 €	531 469 565,99 €	91 552 823,99 €

021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	200 219 500,00 €	201 900 000,00 €	1 680 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	240 000 000,00 €	240 000 000,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		440 219 500,00 €	441 900 000,00 €	1 680 500,00 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		880 136 242,00 €	973 369 565,99 €	93 233 323,99 €
Résultat prévisionnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €

(758) La couverture de l'annuité de la dette est assurée par des ressources propres de la section d'investissement. Le budget principal est donc équilibré selon les termes de l'article L.1612-4 du CGCT.

Calcul du petit équilibre	Budget non voté	Proposition
Dépenses à couvrir par des ressources propres (A)	209 505 302 €	199 238 302 €
Annuité de la dette (16 hors 165)	176 255 302 €	176 315 302 €
Reprises sur dotations	25 330 000 €	15 003 000 €
Reprise d'amortissement de subventions d'investissement	7 920 000 €	7 920 000 €
Ressources propres (B)	300 866 029 €	302 546 529 €
Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	78 656 307 €	78 656 307 €
Attributions de compensation investissement	11 824 725 €	11 824 725 €
Autres immobilisations financières	10 165 497 €	10 165 497 €
Amortissements	200 219 500 €	201 900 000 €
Couverture (B-A) [doit être positif]	91 360 727 €	103 308 227 €

- Sur la section de fonctionnement

(759) En section de fonctionnement, le projet de budget de l'ordonnateur était équilibré avec un montant de 1 843 277 801 € en dépenses et en recettes.

(760) La subvention d'équilibre pour le budget annexe « Transports » était insuffisante. La chambre s'est donc attachée à dégager des économies en dépenses et à s'assurer de l'exhaustivité des recettes budgétées afin de pouvoir augmenter cette subvention d'équilibre.

Concernant les dépenses de la section de fonctionnement

(761) Il est proposé de ramener les dépenses de la section de fonctionnement de 1 843 277 801 € à 1 838 315 637,91 €, selon le détail ci-après.

(762) **Le chapitre 011**, Charges à caractère général, s'élevait à 241 936 771,51 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 221 402 304,94 €.

- l'article 611, Contrats de prestation de services, était prévu à 100 902 993,14 € dans le projet de budget, en augmentation de 10,2 M€ par rapport à l'exécuté 2025. Une partie de cette évolution correspond à un changement de périmètre (marché avec une société publique locale (SPL) au lieu d'une subvention, à hauteur de 4 M€). La chambre propose de ne pas retenir un certain nombre de marchés non encore engagés ou dont des bons de commandes peuvent ne pas être émis d'ici la fin de l'année. Au total, cet article pourrait être doté de 97 165 623,14 €.
- l'article 6132, Locations mobilières, était prévu à hauteur de 20 258 196 € dans le projet de budget, en augmentation de 2,3 M€ par rapport à l'exécuté 2025. La métropole a constaté une erreur technique majorant cette dotation de 400 000 € qu'il convient de corriger. Par ailleurs, la prévision reposait sur une actualisation des loyers de 5 %. Or des indices d'actualisation des baux de la métropole (indice du coût de la construction et indice des loyers tertiaires notamment) ont diminué en 2025. Il est donc proposé de ramener l'actualisation à 3 % de manière prudentielle et de réduire la prévision de 300 000 € supplémentaires. Enfin, la prévision reposait sur une location supplémentaire pour un coût de 1,5 M€. Cette location n'ayant pas été arbitrée en juin 2026, en accord avec la métropole, elle peut ne pas être retenue. La dotation de l'article serait donc ramenée à 18 058 196 €.
- l'article 614, Charges locatives, pour la même raison que celle précitée (évaluation trop importante de 5 % de l'actualisation et périmètre de location inchangé) serait ramené de 7 902 861,12 € dans le projet de budget à 7 500 000 €.
- l'article 615231, Voiries, serait ramené de 10 818 830,09 € à 8 764 631,68 €.
- l'article 617, Études et recherches, serait ramené de 2 061 212,01 € à 800 000 €.
- l'article 6233, Foires et expositions, serait ramené de 1 559 000 € à 400 000 €.

(763) La chambre propose par ailleurs de réduire fortement les dépenses liées à des activités non obligatoires et/ou faisant appel à des prestataires extérieurs (Autres honoraires, conseils, Catalogues et imprimés, Divers, Voyages et déplacements, Documentation générale et technique, Frais de colloque et séminaires ...).

(764) Les propositions détaillées concernant le chapitre 011 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(765) **Le chapitre 012**, Charges de personnel, s'élevait à 301 598 825 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 297 112 783 € par diminution de certaines lignes. En accord avec la métropole, les mesures d'économies sur les ressources humaines des budgets annexes sont portées sur le budget principal (sauf pour le budget annexe transports et le budget de prévention et gestion des déchets, et la médecine du travail pour tous les budgets annexes). La réfaction se fera dans le cadre des ré-imputations de charges entre budgets. Les diminutions concernent :

- la dotation au titre du complément indemnitaire annuel (CIA) représentait 3 706 948 € (tous budgets confondus). Les montants à verser en juin se sont élevés à 3 454 159 €. La chambre constate donc une sous-consommation de 252 789 € de l'enveloppe qu'il est proposé de prendre en compte en minorant la dotation ;
- le non remplacement d'agents momentanément absents pour un total de 264 059 € ;
- le gel d'une partie des recrutements d'agents permanents pour une économie de 2 244 469 € ;
- le gel d'une partie des recrutements des apprentis pour une économie de 247 848 € ;

- les heures supplémentaires inscrites au projet de budget qui s'élevaient à 2 752 740,86 €. Il est proposé de réduire les crédits de 250 000 € ;
- l'article 6475, Médecine du travail, doté de 2 179 666 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Au regard de l'exécution moyenne de cet article les trois années précédentes (1 006 000 €) et de l'engagé à mi-2026 (moins de 0,5 M€), la chambre propose de ramener cet article à 1 000 000 €.

(766) **Le chapitre 014**, Atténuations de produit, s'élevaient à 752 113 841 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 699 414 599,28 €.

(767) Ainsi qu'il a été dit précédemment la chambre estime que les attributions de compensation constituent des dépenses obligatoires de par la loi et proposent de maintenir leur montant à hauteur de 652 216 682 € à l'article 739211.

(768) À l'article 739212, Dotation de solidarité communautaire (DSC), le projet de budget de l'ordonnateur prévoyait une somme de 66 000 000 €.

(769) L'article L. 5211-28-4 du CGCT prévoit l'obligation pour les métropoles d'instaurer un DSC. La loi ne prévoit pas de montant minimum à cette dotation et laisse sa détermination au conseil métropolitain. À la différence des attributions de compensation (AC), le CGCT ne prévoit pas qu'il s'agit d'une dépense obligatoire dans son montant.

(770) Le pacte financier et fiscal métropolitain adopté en 2022, a retenu l'instauration d'une DSC. Il a prévu que son montant s'élèverait à 22 M€ en 2023, 44 M€ en 2024 et 66 M€ à compter de 2025. Par délibération du 28 avril 2026 (adoptée avant la « non-présentation » du budget), le conseil métropolitain a décidé de reconduire ce montant de 66 M€. La délibération prévoit que les crédits seront inscrits au budget, qui n'a, *de facto*, pas été voté par le conseil métropolitain.

(771) Le pacte financier et fiscal a prévu que le financement de la DSC devait être assuré par des arbitrages budgétaires à trouver entre les communes (*« un objectif cible visant à porter cette DSC à 44 M€ en 2024 et à 66 M€ en 2025 est clairement posé dans ce pacte. La concrétisation de son financement fera partie des priorisations d'arbitrage. »*⁶). Le pacte fait notamment état, parmi les conditions, la maîtrise des transferts financiers vers le budget annexe « Transports ». (*« Le pacte met en avant les différents leviers à actionner pour répondre au besoin de financer cette politique d'investissement ambitieuse et l'instauration de la DSC (...) Maîtriser l'évolution de la subvention d'équilibre allouée au budget annexe des transports. »*⁷). La chambre constate donc que les conditions posées par le pacte pour le financement de la DSC ne sont pas remplies.

(772) Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2026, voté par le conseil métropolitain (délibération du 17 avril 2026), évoque également à de nombreuses reprises en termes explicites, les questions d'arbitrages relatives au financement de la DSC. Il est ainsi notamment précisé *« Dans ce contexte, réinterroger les relations financières de la Métropole avec ses communes membres est une option cohérente. (...) Factuellement, cela repose la question du financement de la DSC en rapport de son montant (66 M€). »*⁸, ou encore *« Concernant l'exercice 2026, le montant de la DSC et son mode de financement feront partie des priorisations d'arbitrage budgétaire comme prévu au pacte financier et fiscal. Il conviendra*

⁶ Page 18 du pacte financier et fiscal métropolitain.

⁷ Page 2 du pacte financier et fiscal métropolitain.

⁸ Page 51 du rapport d'orientation budgétaire 2026.

de prendre en compte les conditions de l'équilibre global du budget principal et ses contraintes nouvelles. Cette discussion aura vocation à prendre la mesure du panel de leviers qui pourraient être mobilisés à cet effet au budget 2026, en cohérence des contraintes budgétaires de l'ensemble intercommunal, métropole et commune, et de la juste et équitable mobilisation du levier fiscal.⁹ »

(773) La délibération, à effet budgétaire, actant un montant de DSC pour 2026 a été votée sans mentionner les arbitrages et les leviers permettant de la financer comme le prévoyait le ROB, lui aussi adopté par délibération. Le budget n'ayant été pas voté et le projet de budget étant en déséquilibre, les conditions prévues au pacte financier et fiscal métropolitain et dans le ROB ne sont donc pas remplies.

(774) La DSC correspondant à ce jour à un montant non financé, la chambre propose de ramener celui-ci à 13 300 758,28 €, pour équilibrer le budget principal, en complément des efforts demandés à la métropole, aux associations. Cette mesure pèsera dans des proportions très différentes sur les différentes communes de la métropole, les principales concernées étant Marseille (- 36,3 M€), Aix-en-Provence (- 1,4 M€), Marignane (- 1 M€), Salon-de-Provence (- 1 M€). Le détail des conséquences de la mesure proposée est présenté en Annexe n° 4.

(775) La métropole, qui retrouvera ses pouvoirs budgétaires à l'issue du règlement du budget par le préfet des Bouches-du-Rhône, pourra réévaluer cette dotation si elle génère des économies ou des ressources supplémentaires.

(776) Les autres articles du chapitre, sont repris par la chambre tels que proposés dans le projet de budget de l'ordonnateur.

(777) **Le chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, s'élevait à 301 561 048,06 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 372 079 589,85 €. L'augmentation de ce chapitre est nécessaire pour équilibrer le budget annexe des transports.

(778) Compte-tenu des budgets proposés par la chambre sur les budgets annexes bénéficiant d'une subvention du budget principal, la chambre propose de retenir les montants de subventions d'équilibres suivant sur les articles 65736211 et 65736221.

Tableau n° 9 : Subventions d'équilibre versées par le budget principal à certains budgets annexes (en €)

<i>Budget annexe</i>	<i>SPA ou SPIC</i>	<i>Montant initialement prévu</i>	<i>Montant proposé par la chambre</i>
<i>Transports</i>	SPIC	116 875 831,10	203 484 576,64
<i>Ports de plaisance</i>	SPIC	286 844,00	0
<i>Marché d'intérêt national</i>	SPIC	4 518 251,38	3 257 913,65
<i>Immobiliers d'entreprises</i>	SPIC	324 236,72	0
<i>Régie de l'action sociale</i>	SPA	8 143 640,00	6 736 423,50

⁹ Page 100 du rapport d'orientation budgétaire 2026.

<i>Budget annexe</i>	SPA ou SPIC	Montant initialement prévu	Montant proposé par la chambre
<i>Centre de formation des apprentis</i>	SPA	2 861 010,00	2 651 344,50
Total		133 009 813,20	216 130 258,29

(779) L'article 65748, Autres personnes de droit privé, était doté de 46 744 537,80 € dans le projet de budget. Ce poste de dépenses concerne des subventions à des associations du secteur privé, mais également à des « quasi opérateurs » (agences d'urbanisme, SPL d'aménagement). La chambre propose de ramener ce montant à 35 000 000 €, au regard des montants engagés et des subventions déjà délibérées.

(780) L'article 6553, Service d'incendie, était doté de 89 300 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur comprenant un éventuel appel de fonds complémentaires du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). La confirmation écrite que le SDIS n'activerait pas cet appel permet de ramener la dotation à 89 039 000 €.

(781) Les propositions détaillées concernant le chapitre 65 sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 3.

(782) **Le chapitre 6586**, Frais de fonctionnement des groupes d'élus, s'élevait à 828 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

(783) **Le chapitre 66**, Charges financières, s'élevait à 43 113 392,83 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de doter ce chapitre à hauteur de 43 167 294,14 € compte tenu de l'engagement déjà constaté sur l'article 66112, ICNE. Ce montant résulte des contrats d'emprunts souscrits par la métropole qui constituent des dépenses obligatoires.

(784) **Le chapitre 67**, Charges spécifiques, s'élevait à 317 760 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir un montant de 428 964,10 € compte tenu des dépenses déjà constatées sur les articles 675 et 6761.

(785) **Le chapitre 68**, Dotations aux provisions et dépréciations, s'élevait à 1 588 662,60 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir un montant de 1 982 102,60 € au regard des nouvelles estimations de provisions nécessaires réalisées par la métropole.

(786) **Le chapitre 023**, Virement à la section d'investissement, n'était pas doté dans le projet de budget de l'ordonnateur. Compte tenu des contraintes, la chambre propose de le maintenir à 0 €.

(787) **Le chapitre 042**, Dépenses d'ordre entre sections, s'élevait à 200 219 500 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 201 900 000 € compte tenu des nouveaux calculs d'amortissement mis à jour par la métropole.

Concernant les recettes de la section de fonctionnement

(788) Il est proposé de ramener le montant des recettes de fonctionnement de 1 843 277 801 € à 1 838 315 637,91 €, selon le détail ci-après.

(789) **Le chapitre 013**, Atténuations de charges, s'élevait à 5 511 275 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 5 799 242 € compte tenu des montants déjà exécutés à l'article 6459, Remboursement de charges de sécurité sociale et prévoyance.

(790) **Le chapitre 70**, Produits des services, s'élevait à 69 513 268,73 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 70 068 218 €, au regard des constatations déjà effectuées sur les articles 70388 et 7062.

(791) **Le chapitre 73**, Impôts et taxes (sauf fiscalité locale), s'élevait à 774 928 997 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 774 830 929 € selon les quelques évolutions mineures d'ajustement liées à des informations nouvelles sur les articles 7328, Autres fiscalités reversées et 738, Autres impôts et taxes.

(792) **Le chapitre 731**, Fiscalité locale, s'élevait à 456 728 964 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir 458 228 964 €. L'article 7318, Autres, retrace les rôles fiscaux complémentaires. Le projet de budget dotait cet article de 10 M€. Au regard des recettes constatées les années précédentes, il est proposé de doter ce compte à hauteur 11,5 M€, soit la moyenne des trois dernières années.

(793) Le conseil métropolitain n'ayant pas arrêté les taux des impôts directs locaux lors de sa séance du 28 avril 2026, la chambre propose au représentant de l'État de reconduire les taux de l'année 2025 pour le produit attendu suivant :

Tableau n° 10 : Taux des impôts directs proposés

	Taux 2025	Taux 2026	Produit attendu en euros
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	2,59 % ¹⁰	2,59 %	73 563 855
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	2,78 %	2,78 %	438 312
<i>Taxe d'habitation additionnelle</i>	12,39 %	12,39 %	13 838 148

¹⁰ Il s'agit d'un taux moyen sur le territoire métropolitain. Il existe, en effet, deux taux appliqués selon l'appartenance des communes aux anciens conseils de territoires : 1,99 % (ex CT d'Aix-en-Provence, Aubagne, Martigues) et 2,89 % (Marseille, Istres Ouest Provence, Pays de Salon) avec un calendrier de convergence pour 2028.

	Taux 2025	Taux 2026	Produit attendu en euros
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	32,87 %	32,87 %	307 539 148

(794) **Le chapitre 74**, Dotations et participations, s'élevait à 483 201 102 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Ces dotations étant indépendantes des choix de la métropole, la chambre propose de retenir les montants hormis pour :

- l'article 74718, Autres participations État. Cet article était doté à hauteur de 774 977 €. Il ne prévoyait pas une recette de 1 150 000 € au titre du Pacte local de solidarité, signé avec l'État, qu'il est proposé de prendre en compte pour porter cet article 1 924 977 € ;
- l'article 74712, Emplois d'avenir, non doté dans le projet de budget, mais dont un reliquat de 25 310 € a déjà été encaissé en 2026.

(795) Le chapitre 74 serait donc doté de 484 376 412 €.

(796) **Le chapitre 75**, Autres produits de gestion, s'élevait à 24 033 290,74 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 24 833 290,74 € compte tenu des sommes déjà constatées et des exécutions passées aux articles 755, Dédits et pénalités perçues et 75888, Autres.

(797) **Le chapitre 76**, Produits financiers, s'élevait à 2 138 503,53 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 2 440 423,53 € pour tenir compte de dividendes à venir.

(798) **La chapitre 77**, Produits spécifiques, s'élevait à 20 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir un montant de 450 000 € au titre des mandats annulés sur exercices antérieurs (article 773), qui apparaît prudentiel au regard des exécutions passées (697 000 € en moyenne les trois dernières années).

(799) **Le chapitre 78**, Reprises sur provisions, dépréciations, s'élevait à 1 372 400 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 1 692 629 € compte tenu des besoins réactualisés par la métropole.

(800) **Le chapitre 042**, Opération d'ordre de transfert entre section, s'élevait à 25 830 000 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 15 503 000 € pour tenir compte de l'importante révision réalisée en matière d'amortissements.

(801) En outre la chambre propose d'inscrire en résultat anticipé (**R 002**), une somme de 92 529,64 € conformément à l'anticipation de l'affectation des résultats et après correction des restes à réaliser en recettes.

(802) Les propositions détaillées concernant les recettes de fonctionnement sont mentionnées dans le tableau en Annexe n° 4.

Concernant l'équilibre de la section de fonctionnement

(803) La section de fonctionnement du budget principal serait présentée à l'équilibre avec un montant de 1 838 315 637,91 € en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	241 936 771,51 €	221 402 304,94 €	-20 534 466,57 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	301 598 825,00 €	297 112 783,00 €	-4 486 042,00 €
014	Atténuation de produits	752 113 841,00 €	699 414 599,28 €	-52 699 241,72 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	301 561 048,06 €	372 079 589,85 €	70 518 541,79 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	828 000,00 €	828 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion courante		1 598 038 485,57 €	1 590 837 277,07 €	-7 201 208,50 €
66	Charges financières	43 113 392,83 €	43 167 294,14 €	53 901,31 €
67	Charges spécifiques	317 760,00 €	428 964,10 €	111 204,10 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 588 662,60 €	1 982 102,60 €	393 440,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 643 058 301,00 €	1 636 415 637,91 €	-6 642 663,09 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	200 219 500,00 €	201 900 000,00 €	1 680 500,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		200 219 500,00 €	201 900 000,00 €	1 680 500,00 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		1 843 277 801,00 €	1 838 315 637,91 €	-4 962 163,09 €
013	Atténuations de charges	5 511 275,00 €	5 799 242,00 €	287 967,00 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	69 513 268,73 €	70 068 218,00 €	554 949,27 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	774 928 997,00 €	774 830 929,00 €	-98 068,00 €
731	Fiscalité locale	456 728 964,00 €	458 228 964,00 €	1 500 000,00 €
74	Dotations et participations	483 201 102,00 €	484 376 412,00 €	1 175 310,00 €
75	Autres produits de gestion courante	24 033 290,74 €	24 833 290,74 €	800 000,00 €
Total des recettes de gestion courante		1 813 916 897,47 €	1 818 137 055,74 €	4 220 158,27 €
76	Produits financiers	2 138 503,53 €	2 440 423,53 €	301 920,00 €
77	Produits spécifiques	20 000,00 €	450 000,00 €	430 000,00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	1 372 400,00 €	1 692 629,00 €	320 229,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 817 447 801,00 €	1 822 720 108,27 €	5 272 307,27 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	25 830 000,00 €	15 503 000,00 €	-10 327 000,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 830 000,00 €	15 503 000,00 €	-10 327 000,00 €

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	92 529,64 €	92 529,64 €
	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées	1 843 277 801,00 €	1 838 315 637,91 €	-4 962 163,09 €
	Résultat prévisionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €

4 SUR LES PISTES DE RÉFLEXION IDENTIFIÉES PAR LA CHAMBRE EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE

(804) Au regard de la situation 2026 du budget principal et du budget annexe « Transports », et compte-tenu des perspectives financières pour 2027 et les années suivantes (toutes choses étant égales par ailleurs), la chambre attire l'attention de la métropole sur la nécessité de définir et d'adopter, dès 2026, dans le cadre du renouvellement de son pacte financier et fiscal, des mesures de rétablissement fortes, tant en dépenses qu'en recettes, dans les domaines où elle est décisionnaire et, compte tenu des incertitudes, à législation constante.

(805) Les éléments présentés ci-après résultent de l'analyse réalisée durant le temps d'instruction du présent avis budgétaire, laquelle est nécessairement partielle et requiert d'être approfondie.

(806) Ces mesures n'ont pas été soumises au préfet dans le cadre du règlement du présent budget, la chambre estimant qu'elle ne disposait pas du pouvoir de les proposer, celles-ci relevant du seul pouvoir du conseil métropolitain. La chambre renvoie donc à celui-ci la décision de mettre en œuvre ces préconisations, pour la plupart déjà explorées et documentées de manière précise par la métropole.

(807) Au regard de leur montant, de leur dynamique et de l'accroissement de l'offre à venir, les dépenses de transports, dont celles générées par le contrat d'obligation de service public signé avec la RTM, doivent faire l'objet d'une analyse approfondie pour arriver au financement de coûts conformes aux standards de la profession.

(808) En recettes, la métropole pourrait ainsi accroître les ressources tarifaires des transports. Les situations de gratuité (géographiques ou catégorielles) devraient être réinterrogées. Les tarifs, inchangés pour la plupart depuis une dizaine d'années, pourraient faire l'objet de réévaluation.

(809) Il n'apparaît, en effet, pas soutenable que les coûts de production (salaires, énergie, amortissements...) et l'offre de services (nouvelles lignes, nouveaux services) augmentent sans que l'usager n'en supporte partiellement le coût (voire que sa participation diminue du fait de l'extension des gratuités).

(810) Enfin, la lutte contre la fraude nécessite d'être accentuée et les amendes mieux recouvrées. La chambre avait relevé, dans son rapport sur la régie des transports métropolitains publié en octobre 2022¹¹, un niveau de fraude très élevé. Elle constatait ainsi : « En 2020, près de 30 % des voyages ont été réalisés en situation irrégulière (42 % pour les bus). 23,5 % des voyages quotidiens (210 000) ont généré une perte de recettes (31,6 % pour les bus) en raison d'une absence de titre de transport, de titre non valide ou non validé. Dès

¹¹ Régie des transports métropolitains, exercice 2016 et suivants, Rapport d'observations définitives, octobre 2022, chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur.

lors que 1 % de fraude dure correspond à une perte d'environ 1 M€ de recettes, 23,5 M€ ont été perdus sur la seule année 2020. » Selon les documents de la métropole, le constat d'un niveau de fraude élevé demeure identique aujourd'hui.

(811) De même, l'offre pourrait être réexpertisée. La métropole a identifié un certain nombre de dessertes peu fréquentées où une optimisation et des économies seraient envisageables.

(812) Une des principales pistes de ressources consiste cependant, comme la chambre l'a déjà établi dans son avis du 27 juin 2022, dans une réflexion approfondie des prélèvements sur recettes de la métropole au bénéfice des communes membres au titre des attributions de compensation et des dotations de solidarité communautaire. Les communes bénéficient en outre d'importantes subventions d'investissement versées par la métropole. Sans méconnaître les difficultés que représenterait une révision des attributions de compensation pour plusieurs communes, le *statu quo* paraît difficilement tenable compte tenu de la situation financière de la métropole et des besoins à venir.

(813) En dépenses de fonctionnement sur le budget principal, la métropole pourrait continuer d'explorer des pistes d'évolution de son schéma immobilier. Les emprises marseillaises sont principalement en location, dans des locaux coûteux et des baux importants s'achèveront en 2030.

(814) Une révision du nombre des opérateurs intervenant dans le même champ d'activité (agences d'urbanisme, sociétés et établissements publics d'aménagement...), résultat de l'héritage des anciens territoires, dont une partie bénéficie de subventions, pourrait également être explorée.

(815) La métropole accorde, par ailleurs, près de 45 M€ de subventions de fonctionnement à des personnes de droits privé, souvent en co-financement avec d'autres collectivités et pour de faibles montants. Un recentrage sur les compétences propres et obligatoires de la métropole devrait faire l'objet d'expertises approfondies. Outre les économies directes, les coûts de gestion pourraient également être réduits.

PAR CES MOTIFS,

- Article 1 :** **DÉCLARE** recevable et complète la saisine du préfet du département des Bouches-du-Rhône, au titre de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales à la date du 11 mai 2026.
- Article 2 :** **PROPOSE** au préfet du département des Bouches-du-Rhône de régler le budget primitif 2026 de la métropole Aix-Marseille-Provence conformément aux propositions figurant dans le présent avis.
- Article 3 :** **CONSTATE** que la situation financière du budget principal et du budget annexe « Transports » requiert de la métropole Aix-Marseille-Provence, la mise en œuvre rapide de mesures en dépenses et en recettes, permettant de rétablir durablement leur équilibre.
- Article 4 :** **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, au président du conseil métropolitain de la métropole Aix-Marseille-Provence, à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et au comptable public de la métropole Aix-Marseille-Provence, pour information.
- Article 5 :** **RAPPELLE** qu'aux termes de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante est tenue informée dès sa plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État. Sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, les avis formulés par la chambre régionale des comptes et les arrêtés pris par le représentant de l'État font l'objet d'une publicité immédiate.
- Article 6 :** **RAPPELLE** qu'aux termes de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, la publication de l'avis de la chambre régionale des comptes est assurée, dès sa réception, sous la responsabilité du président de l'établissement public par affichage ou insertion dans un bulletin officiel.

Fait et délibéré en formation plénière à la chambre régionale des comptes Provence Alpes Côte d'Azur, le huit juin deux mille vingt-six, par les membres présents suivants : M. Xavier Lefort, président de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes Côte d'Azur, président de séance, M. Didier Gory, vice-président, Mmes Marie Agnès Courcol et Audrey Cavaillier, présidentes de section, MM. Mickaël Le Mestric, Nicolas Ernst, Xavier Léonetti, Philippe Loubet Del Par, premiers conseillers, et les rapporteurs, M. Olivier Villemagne et Mme Nathalie Ricaud, présidents de section, M. Samuel Jaulmes, premier conseiller et Mme Ariane Perret, conseillère.

**Le président de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Président de séance,**

Xavier Lefort

Glossaire

Attribution de compensation (AC)	L'attribution de compensation, définie au V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, est un flux financier entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) et ses communes membres. Elle vise à assurer la neutralité financière des transferts de compétences entre une commune et son intercommunalité. Le montant de l'attribution de compensation initial est composé de la somme de produits de fiscalité professionnelle perçus par l'EPCI sur le territoire communal (cotisation foncière des entreprises, fraction de TVA en remplacement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe sur les surfaces commerciales) majorée ou minorée le cas échéant, auquel est soustrait le montant des charges transférées tel qu'évalué par la commission locale d'évaluation de charges transférées (CLECT). Ce montant est fixe et reconduit chaque année. Toutefois, à chaque transfert de charges, la CLECT en évalue le coût afin que l'EPCI puisse réviser le niveau de l'attribution de compensation de chacune de ses communes membres. Le législateur a prévu plusieurs possibilités de révision du montant de l'attribution de compensation. Parmi elles, figure la révision libre qui peut s'opérer à tout moment, par délibérations concordantes de l'EPCI sur le montant révisé de l'attribution de compensation, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, statuant à la majorité simple, en tenant compte du rapport de la CLECT.
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	Les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon sont tenues d'instituer, au bénéfice de leurs communes membres, une dotation de solidarité communautaire visant à réduire les disparités de ressources et de charges entre ces communes (article L 5211-28-4 du CGCT). Le montant de la dotation de solidarité communautaire est fixé librement par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. L'institution d'une dotation de solidarité communautaire est facultative pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Lorsqu'une zone d'activités économiques est située en tout ou partie sur le territoire d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, celui-ci peut étendre le versement de la dotation de solidarité communautaire aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre constituant un ensemble sans discontinuité territoriale et limitrophe de son territoire. Lorsqu'elle est instituée, la dotation de solidarité communautaire est répartie librement par le conseil communautaire selon des critères qui tiennent compte : 1° De l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou de la métropole de Lyon ;

	2° De l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou de la métropole de Lyon. Ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou de la métropole de Lyon. Ils doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la dotation de solidarité communautaire entre les communes. Des critères complémentaires peuvent être choisis par le conseil communautaire.
Versement mobilité (VM)	Le versement mobilité est un impôt, affecté directement aux autorités organisatrices des mobilités (AOM) pour financer à la fois des dépenses d'investissement et/ou d'exploitation des services de mobilité. Son instauration est facultative et doit faire l'objet d'une délibération. Depuis la Loi d'Orientations des Mobilités, il ne peut être instauré que si un service de transport en commun régulier est présent sur le ressort de l'AOM. En revanche, une fois mis en œuvre, il peut financer tous types de services de mobilité. Il est prélevé sur la masse salariale des employeurs publics et privés d'au moins 11 salariés qui se situent dans le ressort territorial de l'AOM concernée. Le taux prélevé est libre, dans la limite des plafonds fixés par l'État.
DILICO	Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales. Ce dispositif prévoit de prélever un certain nombre de collectivités sur leurs douzièmes de fiscalité jusqu'à atteindre une contribution totale, dont la valeur est déterminée dans la loi de finances : soit 1 milliard d'euros en 2025, et 740 millions d'euros en 2026. La contribution totale est répartie entre les quatre grandes catégories de collectivités : les communes, les EPCI, les départements et les régions. Pour chaque EPCI concerné, la contribution individuelle ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement de son budget principal, minorées des atténuations de produits et des recettes exceptionnelles. Les montants prélevés seront mis en réserve pour être redistribués les trois années suivantes aux collectivités contributrices, déduction faite de 10 % du total destinée à alimenter les fonds de péréquation horizontaux.
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	Le FCTVA est une attribution versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. En effet, les collectivités et leurs groupements ne sont pas

	considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	La cotisation foncière des entreprises (CFE) est un impôt local dû par toute entreprise et personne exerçant une activité professionnelle non salariée, sauf exonération éventuelle. Quels que soient la nature de l'activité, le régime d'imposition ou la nationalité d'un contribuable, la CFE est due lorsque les conditions suivantes sont remplies : - l'activité est exercée en France ; - l'activité présente un caractère habituel : elle est exercée de manière répétée ; - l'activité est exercée à titre professionnel : cela exclut les activités sans but lucratif et les personnes qui se limitent à la gestion de leur patrimoine privé ; - l'activité est non salariée : les salariés ne sont pas concernés par la CFE. Elle reprend en grande partie les dispositions de la taxe professionnelle. Elle est calculée sur la valeur locative des biens immobiliers utilisés par l'entreprise.
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	La TFPB, ou taxe foncière sur les propriétés bâties, est un impôt local qui finance les communes et intercommunalités, calculé à partir de la valeur locative cadastrale des propriétés bâties.
DCRTP	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI à fiscalité propre au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.
Potentiel fiscal	Le potentiel fiscal est un indicateur qui permet d'évaluer le niveau "théorique" de richesse fiscale d'une collectivité (cf. article L. 2334-4 du code général des collectivités locales) Il est calculé à partir de deux composantes : - les produits potentiels. Ils sont mesurés en appliquant les taux moyens nationaux d'imposition aux bases fiscales de la collectivité. Ces produits concernent uniquement les impôts pour lesquels les taux sont fixés par la collectivité. Ainsi, on calcule les recettes qu'obtiendrait la collectivité si elle appliquait aux habitants et entreprises de son territoire les taux moyens nationaux. - les produits réels. Ce sont les recettes effectives de la collectivité concernant les impôts dont le taux est fixé par l'État.
Pacte financier et fiscal (PFF)	Le pacte financier et fiscal (PFF) est un document partenarial non contraignant conclu entre un EPCI et ses communes membres, et régissant l'organisation des flux financiers entre l'EPCI et les communes.

Service public administratif (SPA) / Service public industriel et commercial (SPIC)	Un service public peut être administratif (SPA) ou industriel et commercial (SPIC). Sur le plan budgétaire, les charges et les produits correspondants doivent être identifiés dans un budget annexe. Les budgets annexes des SPIC sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leur activité (redevance, tarification usager...). Les budgets annexes des SPIC exploités en régie, affermés ou concédés doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Les budgets annexes des SPA ne sont pas soumis à des règles particulières d'équilibre. Pour équilibrer le budget annexe d'un SPA, la collectivité territoriale peut verser des subventions.
COSP	Contrat d'obligation de service public
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	Créé par l'article 144 de la loi de finances pour 2012, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme national de péréquation horizontale des ressources des intercommunalités et de leurs communes. Il se caractérise par le prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités qui est ensuite reversée à des collectivités plus défavorisées.
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Depuis la loi de finances pour 2025, les fractions de TVA versées aux EPCI à fiscalité propre, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), sont indexées sur l'évolution de la TVA nationale de l'année N-1 (TVA nette budgétaire définitive), et non plus de l'année en cours.
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un impôt local dû par les entreprises qui réalisent un certain chiffre d'affaires. Elle constitue avec la cotisation foncière des entreprises (CFE) l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET).

Annexe n° 1. Restes à réaliser en recettes

Tableau n° 11 : Restes à réaliser du budget annexe « Transports » (en €)

N° du RAR	Origine	Objet	Compte	Montant	Analyse
25R0618023	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2102924954_24SE002837_A CCESSIBILITE METRO JULES GUESDE	1311	560 915,55	Demande de versement du 28 octobre 2024
25R0618024	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	24SE001089_SOLDE ETUDES CR-CRET_BHNS B4	1312	88 798,15	Demande de versement du 8 novembre 2024
25R0610332	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2102748303-ACPT 2-10 L STRUC RTM-DSIL	1311	87 686,32	Demande de versement du 18 février 2025
25R0610956	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	2020_10240 ACPTE 2 - BHNS ZENIBUS	1312	178 507,93	Demande de versement du 25 avril 2025
25R0611722	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	2019_11368 ACOMPTE 1 CAP HORIZON CRPACA CRET MOBILITES	1312	118 724,80	Demande de versement du 2 juin 2025
25R0611993	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2102789156 ACPTE 1 CAP HORIZON - DSIL 2019	1311	1 388 479,89	Demande de versement du 16 juin 2025
25R0612226	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2104381301-AVANCE-CAP HORIZON-DSIL 2024	1311	210 000,03	Demande de versement du 30 juin 2025
25R0613143	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2104380799-AVANCE-PEM DE LAMANON ETUDE DSIL2021	1311	22 200,00	Demande de versement du 5 août 2025
25R0615487	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2104021561-ACOMPTE 2- OPEN PAYMENT DSIL	1311	327 587,44	Demande de versement du 30 septembre 2025
25R0615517	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2104380799-AVANCE-PEM DE LAMANON TVX DSIL2021	1311	72 000,00	Demande de versement du 5 août 2025
25R0615585	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	Z230930COV_CD13_2ème ACOMPTE VALTRAM	1313	6 705 024,81	Demande de versement du 22 septembre 2025
25R0615592	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2102924959_P. FOURRAGERE_SOLDE_DSIL2 020	1311	1 731 985,49	Demande de versement du 8 septembre 2025
25R0615593	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2102924954_JULES GUESDE_ACPT3_DSIL2020	1311	1 141 219,95	Demande de versement du 30 septembre 2025
25R0616374	AGENCE DE FINANCEMENT DES INFRAS	Z220833COV-SOLDE-BHNS MIRAMAS AFITF	1311	133 027,13	Demande de versement du 30 octobre 2025
25R0616498	AGENCE DE FINANCEMENT DES INFRAS	Z230870COV-AFITF-MEG-BHNS AUBAGNE ACPT1	1311	2 917 608,61	Demande de versement du 30 octobre 2025
25R0616683	AGENCE DE FINANCEMENT DES INFRAS	Z230868COV_ACPT1COMPLE MENTAIRE MEG NEOMMA	1311	18 485 752,94	Demande de versement du 4 novembre 2025
25R0616691	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2102924950_ACPT3_R.PRA DO_DSIL2020	1311	545 843,12	Demande de versement du 4 novembre 2025
25R0616692	AGENCE DE FINANCEMENT DES INFRAS	MEG_Z230872COV8_ZENIBUS_ACOMPTE 1	1311	1 706 332,20	Demande de versement du 31 octobre 2025
25R0616694	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2102924948_ACPT3_TIMON E_DSIL2020	1311	366 241,70	Demande de versement du 4 novembre 2025

N° du RAR	Origine	Objet	Compte	Montant	Analyse
25R0616702	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2102263466_P. BOISERAIE_ACPT1_DSIL	1311	991 044,11	Demande de versement du 4 novembre 2025
25R0616890	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC-013009-ACPTÉ 3-BHNS CHRONOBUS-CD13	1313	1 594 962,73	Demande de versement du 17 novembre 2025
25R0616892	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2102924979-SOLDE-BHNS CHRONOBUS-DSIL	1311	189 362,42	Demande de versement du 17 novembre 2025
25R0617070	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC-017321-SOLDE-SCHEMA ARMATURE-CD13	1313	25 127,11	Demande de versement du 20 novembre 2025
25R0617087	AGENCE DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES	Z210049COV_ACPT3_TRAMWAY_PHASE1_AFITF	1311	11 922 495,48	Demande de versement du 17 novembre 2025
25R0617092	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC-015293_ACPT6_TRAMWAY_P HASE1_CD13	1313	19 417 727,75	Demande de versement du 17 novembre 2025
25R0617274	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	25SE006023-NTD-REGION-ZENIBUS-ACOMPTE1-	1312	1 662 044,85	Demande de versement du 30 octobre 2025
TOTAL				72 590 700,51	

Tableau n° 12 : Restes à réaliser en recettes du budget annexe « GEMAPI » (en €)

N° du RAR	Origine	Objet	Compte	Montant	Analyse
25R0801080	Département des Bouches-du-Rhône	JO 2024-Travaux d'amélioration du piégeage et de la gestion des macrodéchets sur le site de la Pugette à Marseille	1313	1 280 000,00	Demande de versement du 15 septembre 2025

Tableau n° 13 : Restes à réaliser en recettes du budget annexe « Prévention et gestion des déchets » (en €)

N° du RAR	Origine	Objet	Compte	Montant	Analyse
25R1016335	RÉGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	REGION 2022_08847 - GENERAL BIODECHETS	1312	145 390,11	Demande de versement du 19 août 2025
25R1016339	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2104021553 - TVX SECU DECHET AVANCE	1311	31 500,00	Demande de versement du 7 février 2025
25R1016342	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2103693204-TVX REQUALIF DECH EGUILLES	1311	222 485,00	Demande de versement du 7 juillet 2025
25R1017517	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	D2104021560 EXTEN ARBOIS CREAT° NOUV B4	1311	666 847,93	

N° du RAR	Origine	Objet	Compte	Montant	Analyse
25R1017519	PRÉFECTURE DE LA REGION PROVENCE	D 2104021560 EXTEN ARBOIS CREAT° NV B4	1311	61 151,99	Demande de versement du 18 novembre 2025
TOTAL				1 127 375,03	

Tableau n° 14 : Restes à réaliser en recettes du budget annexe « Assainissement » (en €)

N° du RAR	Nom tiers	Libellé	Compte	Montant TTC	Analyse
25R0307252	AGENCE DE L EAU RHONE	2023 6778 REHAB EU CORDON DU JAI CHATEAU	13111	149 341,00	Demande de versement du 30 septembre 2025
25R0307477	AGENCE DE L EAU RHONE	2021-5549 TRAV ASS BD VERRERIE 13008	13111	40 823,00	Demande de versement du 4 novembre 2025
25R0307479	AGENCE DE L EAU RHONE	2021-6399 TRAV ASS J HEBERT 13010	13111	15 313,00	Demande de versement du 16 juin 2025
25R0307480	AGENCE DE L EAU RHONE	2022 5634 -ECP ROUMANILLE VITROLLES	13111	35 836,00	Demande de versement du 30 juin 2025
25R0307481	AGENCE DE L EAU RHONE	2021-6260 TRAV ASS L GROBET 13001	13111	21 634,00	Demande de versement du 7 novembre 2025
25R0307486	AGENCE DE L EAU RHONE	2022-6716 TRAV ASS BD H ATTILO CHAT N LE	13111	23 144,00	Demande de versement du 7 novembre 2025
25R0307487	AGENCE DE L EAU RHONE	2022-4093 TRAV ASS BD A AUNE 13006	13111	35 000,00	Demande de versement du 7 novembre 2025
25R0307496	AGENCE DE L EAU RHONE	2024 5294 REHAB EU AVENUE DU 4 SEPTEMBRE	13111	49 373,00	Acompte demandé en août 2024, toujours en cours
25R0307645	AGENCE DE L EAU RHONE	2021-6400 TRAV ASS A BEDARRIDES 13006	13111	6 125,00	Demande de versement du 30 septembre 2025
25R0307750	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC-017468 JO 2024 TRAV RESEAU ASS NUTRIO	1313	1 028 373,00	Demande de versement du 15 septembre 2025
TOTAL				1 404 962,00	

Tableau n° 15 : Restes à réaliser en recettes du budget annexe « Eau » (en €)

N° du RAR	Origine	Objet	Compte	Montant	Analyse
25R0207135	AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANNE E CORSE	2021-0160 REST AQUEDUC ROQUEFAVOUR	1311	889 106, 00	Demande de versement en septembre 2025

N° du RAR	Origine	Objet	Compte	Montant	Analyse
25R0164939	AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANNE E CORSE	2022-0116 TRAV EAU POT PROG 2021	1311	393 970, 00	Demande de versement en novembre 2025
TOTAL				1 283 076,00	

Tableau n° 16 : Restes à réaliser en recettes du budget annexe « Ports de plaisance » (en €)

N° du RAR	Origine	Objet	Compte	Montant	Analyse
25R0405061	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Rénovation de l'aire technique du port abri de Port-Saint-Louis-du-Rhône	1312	14 770,17 €	Demande de versement du 14 janvier 2025
25R0405069	Département des Bouches-du-Rhône	Opération JO 2024-Acquisition de deux bateaux pour le centre de préparation des jeux du Frioul à Marseille, zone Archimer	1313	77 414,00 €	Demande de versement du 15 septembre 2025
TOTAL				92 184,17	

Tableau n° 17 : Restes à réaliser en recettes du budget principal (en €)

N° du RAR	Nom tiers	Libellé	Article par nature	MONTANT TTC RAR	Analyse
25R0100342	AGENCE FRANCE LOCALE	EMPRUNT AFL EQUILIBRE 2025	1641	10 000 000,00	Contrat signé le 23 décembre 2025, mise à disposition des fonds le 22 janvier 2026
25R0164939	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	Rembt suite versements bailleurs 2017-24	1311	8 587 374,40	Demande faite en juillet 2025 pour un montant de 8 739 581,40 €, ramené aux montant du RAR suite à échange avec DDTM
25R0169637	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2018-10208 REHAB PISCINE YVES BLANC SOLDE	1312	1 896 169,78	Demande de solde le 23 octobre 2025
25R0100851	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC-017247 JO 2024 OPTIMISATION DU TRAITEMENT QUALITATIF DES EAUX PLUVIALES BASE NAUTIQUE DU ROUCAS BLANC	1313	1 690 484,00	Demande de solde 15 septembre 2025 (avec révision à la baisse de la dépense subventionnable)

N° du RAR	Nom tiers	Libellé	Article par nature	MONTANT TTC RAR	Analyse
25R0167791	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	PRU DE LA SAVINE : DESAMIANTAGE/RESTRUCT	1312	1 043 139,09	Demande de solde du 23 mars 2023, en cours
25R0160284	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	Z221205COV AC 018720 JO SOLDE CORNICHE K	1323	776 157,61	Demande de solde 6 mai 2025
25R0100870	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	RBT DES BAILLEURS SOCIAUX DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE EX-AMP 2008-2016	1311	647 842,00	Demande du 11 juillet 2025
25R0100862	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2016-02039 PRU MALPASSÉ - CONCESSION D'AMÉNAGEMENT SOLEAM	1312	602 642,48	Solde demandé le 28 novembre 2025
25R0160752	AGENCE NATIONALE DE L HABITAT	Ingénierie du Suivi-animation du PiG	1311	442 940,00	Solde demandé le 19 juin 2025
25R0176174	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC009607 PNRQAD CAMILLE DESMOULINS ACPTÉ	1323	393 878,00	Solde demandé le 7 novembre 2025
25R0100864	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2015-15749 PRU CENTRE NORD AGRANDISSEMENT MAISON POUR TOUS KLEBER	1312	393 438,06	Solde demandé le 12 décembre 2025
25R0171933	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	CONV_19/0352_ACPT5_Cours Lieutaud_CD13	1323	378 050,44	Solde demandé le 5 septembre 2025
25R0100868	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	17/0832 PORTE 4	1322	335 113,22	Demande de solde le 12 juillet 2023, en cours
25R0100859	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2015-18362 PRU LA SAVINE CONSTRUCTION CENTRE SOCIAL ET CRÈCHE	1312	324 864,51	Demande de solde le 12 décembre 2025
25R0100854	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2016-16347 PRU PLAN D'AOU CONSTRUCTION BIBLIOTHÈQUE	1312	307 450,38	Demande de versement du 12 décembre 2025
25R0164923	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	Amenagement Belvédère canovas Plan d'Aou	1312	307 095,40	Demande de versement du 12 décembre 2025
25R0100856	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2016-12102 PRU FLAMANDS IRIS REHAB BAT 6 ET 8	1312	293 372,24	Demande de versement du 16 décembre 2025
25R0176548	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	Z240611 VOIE VERTE HECKEL HUVEAUNE SOLDE	1323	291 014,00	Demande de versement du 19 septembre 2025
25R0156851	COMMUNE DE MARSEILLE	RU LA SAVINE VALLON DES TUVES BOSPHORE	13141	286 196,40	Demande de versement du 7 mars 2025
25R0160634	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	2018_12385 24SE001109 PNRQAD 1ER ACPTÉ	1322	268 061,59	Demande de versement du 20 mai 2025
25R0177685	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	25SE000812 PRU POLE ECH ST ANTOINE ACPTÉ	1322	246 152,96	Demande de versement du 8 décembre 2025
25R0171954	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC009446_Z190931SUB_C.VILLE_ACPT5_CD13	1323	239 196,62	Demande de versement du 7 juillet 2025
25R0156854	COMMUNE DE MARSEILLE	RU LA SAVINE VALLON DES TUVES PROUE	13141	238 497,00	Demande de versement du 7 mars 2025
25R0176196	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC 009606PNRQAD COEUR HISTORIQUE ACOMPTÉ	1323	236 167,00	Demande de versement du 20 mai 2025
25R0160529	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	Z221198COV AC018711 JO SOLDE PC LIVON	1323	232 714,63	Demande de versement du 6 mai 2025

N° du RAR	Nom tiers	Libellé	Article par nature	MONTANT TTC RAR	Analyse
25R0100852	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2019-09831 AMENAGEMENT SENTIERS LITTORAUX	1312	230 237,00	Demande de versement du 5 décembre 2025
25R0164929	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	Implantation d'un centre social St Paul	1313	228 230,64	Demande de versement du
25R0100867	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2015-03095 PRU ZUS CENTRE NORDREGROUPEMENT D'OPÉRATIONS POLE BELSUNCE	1312	221 192,23	Demande de versement du 23 décembre 2025
25R0162725	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC015039 AMEN TRAVERSEE DU ROVE SOLDE CD	1323	216 245,00	Demande de versement du 16 janvier 2025
25R0168231	AGENCE NATIONALE DE L HABITAT	Ingénierie suivi animation PIG aix 2024	1311	212 000,00	Demande de versement du 8 septembre 2025
25R0160274	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	Z221204COV AC018718 JO SOLDE AMEN CYCLAB	1323	189 184,09	Demande de versement du 6 mai 2025
25R0164932	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	Création d'un parc ludico sportif & mise	1312	166 313,70	Demande de versement du 12 décembre 2025
25R0152261	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	PIG ISTRES	1312	164 731,00	Demande de versement du 7 novembre 2023
25R0177432	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	25SE005310 2022_07717 PRU U226 SOLDE CR	1322	156 415,14	Demande de versement du 7 juillet 2025
25R0164936	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	Implantation d'un centre social St Paul	1312	144 678,64	Demande de versement du 12 décembre 2025
25R0176450	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	PRU SAINT MAURONT ARZIAL SOLDE CD	1323	131 913,00	Demande de versement du solde de subvention du 26 octobre2022 + état liquidatif du 9 novembre 2025
25R0172022	AGENCE NATIONALE DE L HABITAT	solde PIG 2024 PAE	1311	125 250,00	Demande de versement du 30 septembre 2025
25R0177031	PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE	EJ2104796753-006466 FV PALUDS AGORA AV	1311	124 725,00	Demande de versement d'une avance de novembre 2025
25R0180327	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC 012715 BAILET SOLDE CD	1323	124 677,00	Demande de versement du solde de subvention du 5 décembre 2025
25R0177872	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	2022_07716 PRU STMAURONT AUPH CHARPSOLDE	1322	120 257,47	Demande de versement du solde de subvention du 13 novembre 2025
25R0159440	GIP EUROPE DES PROJETS ARCHITECT	QUARTIER LE PETIT SEMINAIRE OPERATION QU	13158	119 700,00	Demande de versement du 30 septembre 2025
25R0100869	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	19/0216 BOULEVARD URBAIN MULTIMODAL DE GIGNAC	1323	109 065,17	Demande de versement du 16 décembre 2025
25R0100863	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2015_15748 PRU MALPASSE REHABILITATION 50 LOGEMENTS 101 661.10 € LES GENETS	1312	101 661,10	Demande de versement du 12 décembre 2025

N° du RAR	Nom tiers	Libellé	Article par nature	MONTANT TTC RAR	Analyse
25R0172021	AGENCE NATIONALE DE L HABITAT	solde PIG PAE 2022	1311	95 560,00	Demande de versement du 30 septembre 2025
25R0174422	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	25SE000206 EJ 210401557 ZA LA CRAU SOLDE	1321	94 192,03	Demande de versement du 8 avril 2025
25R0100855	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2016-12099 PRU PLAN D'AOU ÉQUIPEMENT PETITE ENFANCE L'EISSEIRO	1312	86 175,59	Demande de versement du 18 décembre 2025
25R0100865	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2015-17350 PRU CENTRE NORD ACQUISITION AMÉLIORATION 9 LOGEMENTS	1312	80 963,10	Demande de versement du solde du 23 décembre 2025
25R0172023	AGENCE NATIONALE DE L HABITAT	solde PIG PAE 2023	1311	80 890,00	Demande de versement du 30 septembre 2025
25R0176659	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	18/1013_SOLDE_CONST_HALLE_HALLE_CIRENE	1311	80 000,00	Demande de versement du solde de subvention du 22 octobre 2025
25R0175453	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	25SE001200-2019-07336 miramas solde cret	1322	79 706,32	Demande de versement du 13 décembre 2024
25R0100857	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2015-17352 PRU LA SAVINE RÉSIDENTIALISATION PETITE SAVINE	1312	75 095,26	Demande de versement du 12 décembre 2025
25R0180551	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC025615 RO101 ET CITERNES MASSIF ROQUES	1313	69 527,33	Demande de versement du 18 novembre 2025
25R0100858	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2015-18371 PRU LA SAVINE TRANSFERT DES LOCAUX COMMERCIAUX	1312	66 188,34	Demande de versement du 18 décembre 2025
25R0175475	DREAL PACA	25SE005415_EJ2103564453 miramas solde dr	1321	64 855,35	Demande de versement du 5 décembre 2024 et état liquidatif du 3 novembre 2025
25R0100850	AGENCE DE L'EAU RMC	2022-7052 OPTIMISATION TRAITEMENT QUALITATIF DES EAUX PLUVIALES DE LA BASE NAUTIQUE DU ROUCAS BLANC	1311	58 812,00	Demande du 3 décembre 2025
25R0165591	AGENCE NATIONALE DE L HABITAT	suivi animation OPAH RU II 2022	1311	58 272,50	Demande du 25 mars 2025
25R0165300	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	SIEGE DU CT3 AMELIORATION DE LA PERFORMA	1311	56 000,01	Demande du 28 janvier 2025 pour un montant de 24 000 € Montant proposé par la chambre : 0 €
25R0155463	UNIVERSITE AIX MARSEILLE	AMU SUBV BELTRAM	1311	53 712,61	Demande du 4 novembre 2025
25R0160982	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	RU LA SAVINE RENFO MAITRISE D'OUVRAGE	1313	49 800,00	Demande du 19 juin 2025
25R0159786	AGENCE NATIONALE DE L HABITAT	OPAH-DD de Port-de-Bouc Suivi anim 22	1311	49 791,00	Demande du 27 novembre 2024 pour un montant de 49 791 €
25R0159784	AGENCE NATIONALE DE L HABITAT	OPAH-DD de Port-de-Bouc Suivi anim 21	1311	49 427,00	Demande du 27 novembre 2024 pour un montant de 49 427 €

N° du RAR	Nom tiers	Libellé	Article par nature	MONTANT TTC RAR	Analyse
25R0165590	AGENCE NATIONALE DE L HABITAT	suivi animation OPAH RU II 2021	1311	48 702,37	Demande du 25 mars 2025 pour un montant de 89 964,75
25R0164921	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	Amenagement mail canovas Plan d'Aou	1312	48 371,55	Demande du 12 décembre 2025
25R0164933	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	Ouvrage Hydraulique à intégrer ds le par	1312	46 724,23	Demande du 12 décembre 2025
25R0171900	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	PRU SAINT MAURONT CONSTR 34 LOG	1312	42 504,36	Demande de versement du 23 mars 2023 pour un montant de 42 504,36 €
25R0169280	AGENCE NATIONALE DE L HABITAT	Ingénierie suivi animation PIG aix 2023	1311	41 678,70	Demande du 30 septembre 2025
25R0100861	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	RBT DES BAILLEURS SOCIAUX DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE EX-PAE 2010-2016	1311	41 200,00	Demande du 11 juillet 2025
25R0156855	COMMUNE DE MARSEILLE	RU LA SAVINE RENFO MAITRISE D'OUVRAGE	13141	37 800,00	Demande du 7 mars 2025
25R0164905	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	Amenagement mail canovas Plan d'Aou	1313	37 602,57	Demande du 23 juillet 2025
25R0100849	AGENCE DE L'EAU RMC	2021-6403 SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	1311	36 995,00	Demande du 7 novembre 2025
25R0167906	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	PRU FLAMANTS IRIS - Espace centre social	1312	36 450,00	Demande du 5 septembre 2025 pour un montant de 40 500 €
25R0156848	COMMUNE DE MARSEILLE	RU LA SAVINE DIFFUS EN ACQUISITION AMELI	13141	35 367,26	Demande du 7 mars 2025
25R0150572	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	SUBV Etude requalification village Lumi	1311	34 170,00	Demande du 1 ^{er} mars 2025
25R0177581	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	25SE000755 PRU PLAN D AOU LARGADE SOLDE	1322	33 892,87	Demande du 2 avril 2024 pour un montant de 33 892,87
25R0176143	PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE	25SE000202 ZA VERDIERE VELAUX ACPTE	1321	30 340,80	Demande du 4 décembre 2025
25R0175387	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC 018712 JO PC BORELY CALANQUE SOLDE CD	1323	29 954,10	Demande du 5 septembre 25
25R0179648	PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE	25SE000207 EJ21040221556 ZA EUROFLEUR AV	1321	26 400,00	Demande du 5 décembre 2025
25R0160983	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	RU LA SAVINE RENFO MAITRISE D'OUVRAGE	1312	24 300,00	Demande du 19 juin 2025
25R0156883	COMMUNE DE MARSEILLE	RU ST MAURONT PETITE ENFANCE	13141	22 514,13	Demande du 15 décembre 2022
25R0173121	PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE	EJ2102765980 SOLDE DSIL 2019 BELTRAM	1311	15 823,59	Demande du 25 avril 2025
25R0163315	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC-018721 JO 2024 AMEN CYCL HYPER CENTRE	1323	15 683,41	Demande du 7 septembre 2025
25R0172520	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	PARC ACTIVTE BIOTECHNOLOGIES MI BIOPARK	1312	12 157,00	Demande du 22 octobre 2025

N° du RAR	Nom tiers	Libellé	Article par nature	MONTANT TTC RAR	Analyse
25R0152396	AGENCE NATIONALE DE L HABITAT	SUB MISSION Euromed 1 ANAH 0130211667	1311	12 115,00	Demande du 1 ^{er} avril 2025
25R0160256	COMMUNE DE MARSEILLE	PRU LA SAVINE AMENAGMT LOCAUX ET PMI DEF	13141	10 597,27	Demande du 20 septembre 2025
25R0100866	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	2015-19064 PRU CENTRE NORD SPORTIF KLEBER	1312	10 129,33	Demande du 12 décembre 2025
25R0166896	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES	Fonds vert - ZAC la Capelette MRS	1311	7 500,00	Demande du 12 décembre 2025
25R0157519	COMMUNE DE MARSEILLE	ST BARTHELEMY – LOCAUX ASSOCIATIFS –	13141	6 977,80	Demande du 16 avril 2025
25R0157522	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	ST BARTHELEMY – LOCAUX ASSOCIATIFS	1313	6 977,80	Demande du 16 avril 2025
25R0157524	REGION PROVENCE ALPES COTE D AZU	ST BARTHELEMY – LOCAUX ASSOCIATIFS solde	1312	6 975,38	Demande du 16 avril 2025
25R0164927	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	Creation d'un terrain multi actés St Pau	1313	6 645,00	Demande du 23 juillet 2025
25R0180732	DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE	AC 017955 PLA DE MASSIF SULAUZE	1313	5 282,76	Demande du 5 décembre 2025
TOTAL métropole				35 365 288,71	
TOTAL CRC				35 309 268,70	

Annexe n° 2.Détail des montants proposés aux chapitres 011, 65

Budget annexe GEMAPI Dépenses de fonctionnement (en €) - Exercice 2026 -

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
60622	Carburants	0,00	4 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	300,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	700,00
611	Contrats de prestations de services	5 304 435,00	5 304 435,00
6132	Locations immobilières	40 420,00	45 000,00
61358	Autres	500,00	500,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 450,00	1 450,00
615228	Autres bâtiments	0,00	0,00
615232	Réseaux	60 000,00	60 000,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	9 000,00
6156	Maintenance	0,00	1 000,00
6161	Multirisques	2 400,00	400,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	2 100,00
617	Études et recherches	3 200 000,00	3 200 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	38 600,00	38 600,00
6185	Frais de colloques et séminaires	10 000,00	0,00
62268	Autres honoraires conseils	40 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00
6234	Réceptions	3 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	3 100,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 400,00	1 400,00
62871	A la collectivité de rattachement	86 734,82	86 734,82
62876	Au GFP de rattachement	0,00	0,00
6288	Autres	0,00	200,00
63512	Taxes foncières	5 200,00	5 200,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	400,00
TOTAL		8 803 739,82	8 763 719,82

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
65188	Autres	110 000,00	110 000,00
6561	Organismes de regroupement	7 084 978,14	7 084 978,14
6568	Autres participations	0,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	35 000,00	35 000,00
6577	Remises gracieuses	0,00	1 000,00
65818	Autres	0,00	0,00
6585	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	50 000,00	0,00
65888	Autres	2 430,00	500,00
TOTAL		7 282 408,14	7 231 478,14

Budget annexe Prévention et gestion des déchets
Dépenses de fonctionnement (en €)

- Exercice 2026 –

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
60611	Eau et assainissement	660 000,00	660 000,00
60612	Énergie - Électricité	1 285 000,00	1 250 000,00
60621	Combustibles	259 200,00	259 200,00
60622	Carburants	7 675 000,00	9 061 672,00
60623	Alimentation	7 000,00	7 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	52 000,00	41 000,00
60631	Fournitures d'entretien	260 500,00	205 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 228 548,00	3 000 000,00
60633	Fournitures de voirie	86 240,00	85 000,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	840 000,00	800 000,00
6064	Fournitures administratives	30 000,00	30 000,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	0,00	0,00
60661	Médicaments	0,00	
6068	Autres matières et fournitures.	402 000,00	400 000,00
611	Contrats de prestations de services	252 955 567,00	252 955 567,00
6132	Locations immobilières	700 525,00	700 000,00
61351	Matériel roulant	933 870,00	933 870,00
61358	Autres	332 980,00	319 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	105 000,00	105 000,00
61521	Terrains	1 355 615,10	1 355 615,00
615221	Bâtiments publics	1 059 210,00	1 059 210,00
615228	Autres bâtiments	0,00	6 000,00
615231	Voiries	206 026,00	191 000,00
615232	Réseaux	42 680,00	42 680,00
61551	Matériel roulant	5 176 000,00	5 176 000,00
61558	Autres biens mobiliers	843 394,00	843 394,00
6156	Maintenance	4 735 447,83	4 735 447,83
6161	Multirisques	3 313 000,00	3 313 000,00
617	Études et recherches	849 233,69	800 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	300 000,00	150 000,00
62268	Autres honoraires, conseils...	776 225,68	500 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	71 000,00	71 000,00
6228	Divers	318 216,00	200 000,00
6231	Annonces et insertions	255 000,00	200 000,00
6233	Foires et expositions	75 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	104 000,00	65 000,00
6238	Divers	560 600,00	250 000,00

6241	Transports de biens	84 200,00	84 200,00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	4 000,00	1 500,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	190 000,00	40 000,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	26 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 432,00	10 432,00
627	Services bancaires et assimilés.	500,00	300,00
6282	Frais de gardiennage	2 033 491,20	2 033 491,20
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 011 250,00	1 011 250,00
62871	A la collectivité de rattachement	7 869 409,33	7 869 409,33
62875	Aux communes membres du GFP	4 500,00	4 500,00
62876	Au GFP de rattachement	0,00	0,00
6288	Autres	32 500,00	240 000,00
63512	Taxes foncières	332 000,00	332 000,00
63513	Autres impôts locaux	9 451,20	9 451,20
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	5 000,00	20 000,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	21 266 893,00	21 266 893,00
TOTAL		322 737 705,03	322 720 082,56

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6511212	Prestation de compensation du handicap – moins de 20 ans	0,00	7 000,00
651128	Autres	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	578 133,35	578 133,35
6542	Créances éteintes	161 503,35	161 503,35
657341	Communes membres du GFP	55 000,00	55 000,00
657381	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00
657382	Organismes publics divers	0,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	950 000,00	780 000,00
6577	Remises gracieuses	316 239,65	330 000,00
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	50 000,00	2 000,00
6585	Intérêts moratoires	65 000,00	45 000,00
65888	Autres	1 210 375,30	1 150 000,00
TOTAL		3 391 251,65	3 113 636,70

Budget annexe Opérations d'aménagement
Dépenses de fonctionnement (en €)
- Exercice 2026 -

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6015	Terrains à aménager	1 000 000,00	0,00
6045	Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager)	355 000,00	1 569 000,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	348 318,80	514 318,80
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	380 000,00	0,00
62871	A la collectivité de rattachement	18 620,38	18 620,38
63512	Taxes foncières	15 681,20	15 681,20
TOTAL		2 117 620,38	2 117 620,38

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
65888	Autres	10,00	10,00
TOTAL		10,00	10,00

Budget annexe Parkings
Dépenses de fonctionnement (en €)
- Exercice 2026 -

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	832 709,48	832 709,48
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	41 453,64	41 453,64
6064	Fournitures administratives	7 950,00	7 950,00
6066	Carburants	0,00	6 000,00
611	Sous-traitance générale	2 139 060,11	2 139 060,11
6135	Locations mobilières	174,00	270,00
61521	Bâtiments publics	103 000,00	103 000,00
61528	Autres	10 300,00	10 300,00
61558	Autres biens mobiliers	35 000,00	35 000,00
6156	Maintenance	1 257 300,00	1 257 300,00
6161	Multirisques	163 500,00	132 400,00
6168	Autres	0,00	3 060,00
617	Etudes et recherches	24 200,00	24 200,00
618	Divers	10 000,00	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 360,00	1 360,00
6228	Divers	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	1 200,00	1 200,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	1 500,00
627	Services bancaires et assimilés	116 100,00	116 100,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 000,00	1 000,00
6282	Frais de gardiennage	203 333,00	203 333,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	115 000,00	115 000,00
62871	A la collectivité de rattachement	21 379,13	21 379,13
62876	Au GFP de rattachement	0,00	758 041,40
6288	Autres	0,00	160,00
63512	Taxes foncières	1 400 000,00	548 050,00
63513	Autres impôts locaux	19 228,90	19 228,90
6358	Autres droits	724 502,00	100 000,00
TOTAL		7 237 250,26	6 494 055,66

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
658	Charges diverses de gestion courante	30 000,00	30 000,00
TOTAL		30 000,00	30 000,00

Budget annexe Crematoriums
Dépenses de fonctionnement (en €)

- Exercice 2026 -

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	459 200,00	459 200,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	77 700,00	77 700,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	2 000,00
6066	Carburants	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	850,00
61521	Bâtiments publics	30 000,00	30 000,00
61528	Autres	1 000,00	1 000,00
61551	Matériel roulant	2 650,00	2 000,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00
6156	Maintenance	169 480,00	169 480,00
6168	Autres	14 300,00	14 300,00
617	Études et recherches	60 000,00	0,00
618	Divers	11 000,00	5 000,00
6238	Divers	3 000,00	3 000,00
6241	Transports sur achats	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 040,00	1 000,00
6257	Réceptions	1 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 000,00	2 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	36 000,00	36 000,00
62871	A la collectivité de rattachement	18 823,02	18 823,02
62876	Au GFP de rattachement	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	204 500,00	114 500,00
6288	Autres	12 100,00	12 100,00
63512	Taxes foncières	150,00	150,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbres	0,00	350,00
TOTAL		1 125 443,02	965 503,02

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6553	Subvention de fonctionnement versées	150 000,00	150 000,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	88 330,00	88 330,00
TOTAL		238 330,00	238 330,00

Budget annexe de l'assainissement
Dépenses d'exploitation (en €)

- Exercice 2026 -

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
60224	Fournitures de magasin	50 000,00	50 000,00
60226	Vêtements de travail	17 000,00	17 000,00
604	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	70 500,00	50 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	650 000,00	650 000,00
6062	Produits de traitement	400 000,00	340 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	236 000,00	236 000,00
6064	Fournitures administratives	9 700,00	4 500,00
6066	Carburants	20 000,00	25 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00
611	Sous-traitance générale	355 250,00	450 000,00
6132	Locations immobilières	481 500,00	481 500,00
6135	Locations mobilières	20 000,00	15 000,00
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	48 700,00	48 700,00
614	Charges locatives et de copropriété	100 000,00	100 000,00
61523	Réseaux	310 000,00	310 000,00
61528	Entretien et réparations autres biens immob.	5 000,00	5 000,00
61551	Matériel roulant	222 500,00	170 584,28
61558	Autres biens mobiliers	40 000,00	40 000,00
6156	Maintenance	33 271,00	33 271,00
6161	Multirisques	536 700,00	536 700,00
617	Études et recherches	672 684,00	550 000,00
618	Divers	20 000,00	15 000,00
6226	Honoraires	1 375 400,00	1 300 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	30 000,00
6228	Divers	168 602,00	150 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	0,00
6238	Divers	4 500,00	1 091,00
6241	Transports sur achats	2 000,00	1 500,00
6248	Divers	85 000,00	85 000,00
6251	Voyages et déplacements	6 500,00	5 000,00
6257	Réceptions	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	50 000,00	50 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	20 000,00	10 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	73 500,00	70 000,00
62871	à la collectivité de rattachement	355 629,57	355 629,57
6288	Autres	4 580,74	4 580,74
63512	Taxes foncières	345 000,00	345 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 596,10	1 596,10
6355	Taxe sur les consommations d'eau	2 000,00	2 000,00

6356	Redevance occupation domaine public	2 455,00	2 455,00
63713	Redevance pour la performance des systèmes	930 000,00	930 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	1 000,00
TOTAL		7 749 568,41	7 473 607,69

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6518	Autres	40 000,00	40 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	88 000,00
6542	Créances éteintes	38 694,27	0,00
6553	Subventions de fonctionnement versées	136 000,00	136 000,00
6585	Intérêts moratoires	200 000,00	150 000,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	214 537,04	200 000,00
TOTAL		629 231,31	614 000,00

Budget annexe Eau
Dépenses d'exploitation (en €)
- Exercice 2026 -

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
60224	Fournitures de magasin	360 000,00	360 000,00
60225	Fourniture de bureau	2 000,00	2 000,00
60226	Vêtements de travail	16 000,00	16 000,00
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	1 500,00	1 500,00
605	Achats d'eau	1 799 300,00	1 799 300,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	700 000,00	700 000,00
6062	Produits de traitement	70 000,00	70 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	153 000,00	153 000,00
6064	Fournitures administratives	9 000,00	9 000,00
6066	Carburants	27 000,00	70 000,00
6068	Autres matières et fournitures	71 500,00	71 500,00
611	Sous-traitance générale	205 850,00	205 850,00
6132	Locations immobilières	652 500,00	652 500,00
6135	Locations mobilières	79 000,00	79 000,00
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	75 092,00	75 092,00
614	Charges locatives et de copropriété	150 000,00	170 000,00
61521	Bâtiments publics	67 000,00	180 000,00
61523	Réseaux	45 000,00	80 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immobiliers	2 000,00	2 000,00
61551	Matériel roulant	195 100,00	195 100,00
61558	Autres biens mobiliers	51 500,00	51 500,00
6156	Maintenance	92 393,00	92 393,00
6161	Multirisques	186 000,00	236 000,00
6168	Autres	220 000,00	220 000,00
617	Études et recherches	409 324,00	409 324,00
618	Divers	78 150,00	10 000,00
6226	Honoraires	1 403,80	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	146 000,00	146 000,00
6231	Annonces et insertions	40 000,00	40 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	2 500,00
6237	Publications	0,00	0,00
6238	Divers	3 500,00	3 500,00
6241	Transports sur achats	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	6 300,00	6 300,00
6257	Réceptions	0,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	40 000,00	40 000,00
6262	Frais de télécommunications	5 500,00	5 500,00

627	Services bancaires et assimilés	21 500,00	21 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	157 670,00	157 670,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	59 750,00	59 750,00
62871	à la collectivité de rattachement	265 562,87	265 562,87
62876	au GFP de rattachement	0,00	7 000,00
6288	Autres	7 000,00	8 000,00
63512	Taxes foncières	49 000,00	49 000,00
63513	Autres impôts locaux	4 305,30	4 305,30
6355	Taxe sur les consommations d'eau	2 000,00	2 000,00
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressource	320 000,00	320 000,00
63712	Redevance pour la performance des réseaux	1 100 000,00	1 100 000,00
6378	Autres taxes et redevances	16 898,12	16 898,12
TOTAL		7 974 099,09	8 179 545,29

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	8 298,18	8 298,18
6553	subventions de fonctionnement versées	2 068 351,02	2 068 351,02
6585	intérêts moratoires	249 027,22	249 027,22
6588	Autres charges de gestion courante	645 012,00	645 012,00
TOTAL		2 970 688,42	2 970 688,42

Budget annexe Régie d'action sociale
Dépenses de fonctionnement (en €)
- Exercice 2026 -

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	1 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	25 000,00	25 000,00
60622	Carburants	2 700,00	4 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	400,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 000,00	13 000,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	400,00	400,00
6064	Fournitures administratives	4 200,00	4 200,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	500,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	7 600,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	5 744 578,00	4 405 131,00
6132	Locations immobilières	6 000,00	1 900,00
61358	Autres	3 000,00	2 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	
615228	Autres bâtiments	400,00	300,00
61551	Matériel roulant	5 200,00	1 000,00
6156	Maintenance	21 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	12 300,00	12 300,00
6182	Documentation générale et technique	50,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 500,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	2 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	0,00
6234	Réceptions	20 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	0,00
6238	Divers	100,00	0,00
6241	Transports de biens	100,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 200,00	500,00
6255	Frais de déménagement	40 000,00	20 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	500,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	2 000,00	1 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00
62871	A la collectivité de rattachement	33 000,00	33 000,00
62876	Au GFP de rattachement	0,00	0,00
6288	Autres	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	100,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00

TOTAL	5 971 728,00	4 549 131,00
--------------	---------------------	---------------------

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6511211	Prestation de compensation du handicap – plus de 20 ans	7 000,00	7 700,00
6511212	Prestation de compensation du handicap – moins de 20 ans	320 000,00	327 700,00
651128	Autres	10 000,00	10 000,00
65133	Secours d'urgence	250 000,00	250 000,00
65134	Aides	1 100 000,00	1 100 000,00
6525	Frais d'inhumation	25 000,00	20 000,00
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00
6585	Intérêts moratoires	2 500,00	0,00
65888	Autres	32 012,00	21 600,00
TOTAL		1 746 512,00	1 737 000,00

Budget annexe Centre de formation d'apprentis
Dépenses de fonctionnement (en €)

- Exercice 2026 -

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6011	Matières premières et fournitures autres que terrains	1 000,00	500,00
60611	Eau et assainissement	60 000,00	60 000,00
60612	Énergie - Électricité	160 000,00	160 000,00
60613	Chauffage urbain	75 000,00	140 000,00
60622	Carburants	0,00	0,00
60623	Alimentation		460,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 006,00	10 500,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	9 000,00	7 546,68
6065	Livres, disques, cassettes	1 000,00	1 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 000,00	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	525 500,00	510 000,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	128 000,00	73 000,00
61358	Autres	2 634,56	6 000,00
61521	Terrains	25 000,00	15 000,00
615221	Bâtiments publics	135 000,00	105 000,00
61551	Matériel roulant	5 494,00	5 000,00
61558	Autres biens mobiliers	14 365,44	13 000,00
6156	Maintenance	118 241,57	110 000,00
6161	Multirisques	31 500,00	16 500,00
6168	Autres primes d'assurances	0,00	15 000,00
617	Études et recherches	0,00	2 300,00
6182	Documentation générale et technique	9 000,00	5 000,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	0,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	23 003,43	15 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	1 000,00	0,00
6233	Foires et expositions	8 000,00	0,00
6234	Réceptions	15 000,00	1 800,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs du personnel	10 000,00	7 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	13 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	6 400,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 500,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	212 000,00	200 000,00
62871	A la collectivité de rattachement	35 930,24	35 930,24
6288	Autres	0,00	300,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00
TOTAL		1 668 675,24	1 539 436,92

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
65124	Autres remboursements	2 000,00	2 000,00
65181	Primes, dots	80 000,00	8 500,00
6577	Remises gracieuses	36 622,56	36 622,56
6585	Intérêts moratoires		100,00
65888	Autres	32 012,00	25 000,00
TOTAL		150 634,56	72 222,56

Budget annexe Immobilier d'entreprises
Dépenses d'exploitation (en €)
- Exercice 2026 -

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	45 000,00	45 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 300,00	1 000,00
6066	Carburants	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00	300,00
611	Sous-traitance générale	27 541,00	18 100,00
6132	Locations immobilières	115 500,00	110 000,00
6135	Locations mobilières	1 500,00	1 500,00
61521	Bâtiments publics	25 000,00	20 000,00
61528	Autres	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	3 000,00	2 750,00
61558	Autres biens mobiliers	21 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	15 000,00	25 000,00
6161	Multirisques	20 100,00	20 100,00
6168	Autres	0,00	20 100,00
618	Divers	10 000,00	10 000,00
6226	Honoraires	0,00	0,00
6231	Annonces et insertion	2 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	0,00
6257	Réceptions	2 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	4 400,00	4 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00
62871	A la collectivité de rattachement	3 564,51	3 564,51
63512	Taxes foncières	255 000,00	255 000,00
63513	Autres impôts locaux	8 925,00	8 925,00
TOTAL		572 130,51	560 339,51

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
658	Charges diverses de gestion courante	3 181,28	3 181,28
TOTAL		3 181,28	3 181,28

Budget annexe Marché d'intérêt national
Dépenses d'exploitation (en €)
- Exercice 2026 -

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
611	Sous-traitance générale	70 083,46	70 083,46
6132	Locations immobilières	1 709 340,23	1 638 055,28
62871	A la collectivité de rattachement	19 065,48	19 065,48
63512	Taxes foncières	945 000,00	945 000,00
63513	Autres impôts locaux	2 470,00	2 470,00
TOTAL		2 745 959,17	2 674 674,22

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6588	Charges diverses de gestion courante	1 867 854,21	700 000,00
6585	Intérêts moratoires	4 729,00	3 107,00
TOTAL		1 872 583,21	703 107,00

Budget annexe Ports de plaisance

Dépenses d'exploitation (en €)

- Exercice 2026 -

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	501 527,49	500 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	72 857,00	65 000,00
6064	Fournitures administratives	10 670,00	6 000,00
6066	Carburants	180 000,00	300 000,00
6068	Autres matières et fournitures	40 100,00	30 000,00
611	Sous-traitance générale	770 000,00	500 000,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	71 700,00	55 000,00
61521	Bâtiments publics	32 000,00	32 000,00
61523	Réseaux	189 000,00	189 000,00
61528	Autres	719 000,00	719 000,00
61551	Matériel roulant	180 600,00	180 600,00
61558	Autres biens mobiliers	521 000,00	500 000,00
6156	Maintenance	154 000,00	150 000,00
6161	Multirisques	0,00	26 360,00
6168	Autres	67 500,00	41 140,00
617	Études et recherches	193 000,00	100 000,00
618	Divers	38 000,00	20 000,00
6226	Honoraires	10 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	60 000,00	40 000,00
6228	Divers	5 000,00	40 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	1 100,00
6251	Voyages et déplacements	2 840,00	1 700,00
6256	Missions	2 400,00	0,00
6257	Réceptions	5 500,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	20 917,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	500,00
627	Services bancaires et assimilés	6 000,00	6 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	23 200,00	23 200,00
6282	Frais de gardiennage	300 000,00	300 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	131 000,00	100 000,00
62871	A la collectivité de rattachement	84 720,53	84 720,53
62876	Au GFP de rattachement	0,00	22 408,00
62878	à des tiers	100 000,00	100 000,00
6288	Autres	100,00	1 000,00
635111	Cotisation foncière des entreprises	210 000,00	210 000,00

635112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	20 000,00	20 000,00
63512	Taxes foncières	1 700 000,00	1 700 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 744,00	1 744,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	65 000,00	65 000,00
TOTAL		6 491 376,02	6 147 472,53

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6541	Créances admises en non-valeur	53 549,70	53 549,70
6542	Créances éteintes	0,00	0,00
6553	Subventions de fonctionnement versées	15 000,00	0,00
6585	Intérêts moratoires	10 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	355 312,00	355 312,00
TOTAL		433 861,70	408 861,70

Budget annexe "Transports"
Dépenses d'exploitation (en €)
- Exercice 2026 -

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	1 975 000,00	1 600 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	11 000,00	5 000,00
6066	Carburants	35 000,00	35 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 540,00	1 000,00
611	Sous-traitance générale	758 681 149,84	749 181 149,84
6122	Crédit-bail mobilier	5 517 400,00	5 517 400,00
6132	Locations immobilières	191 512,00	232 000,00
6135	Locations mobilières	389 400,00	300 000,00
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	1 299 500,00	1 299 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	167 000,00	167 000,00
61528	Autres	245 000,00	245 000,00
61551	Matériel roulant	88 180,00	50 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 100 000,00	1 000 000,00
6156	Maintenance	19 009 341,04	19 009 341,04
6161	Multirisques	271 900,00	271 900,00
6168	Autres	0,00	59 000,00
617	Études et recherches	2 585 500,00	1 300 000,00
618	Divers	841 385,00	465 974,00
6226	Honoraires	50 000,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 239 822,00	60 000,00
6228	Divers	100 000,00	145 000,00
6231	Annonces et insertions	300 000,00	150 000,00
6233	Foires et expositions	100 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	186 400,00	90 000,00
6238	Divers	66 000,00	50 000,00
6251	Voyages et déplacements	22 500,00	5 000,00
6257	Réceptions	3 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	64 000,00	64 000,00
6262	Frais de télécommunications	433 000,00	433 000,00
627	Services bancaires et assimilés	48 000,00	40 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	46 600,00
6282	Frais de gardiennage	30 000,00	30 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	99 500,00	99 500,00
62871	à la collectivité de rattachement	6 894 038,62	6 894 038,62
62876	au GFP de rattachement	29 000,00	29 000,00
62878	à des tiers	0,00	1 000,00
6288	Autres	20 080,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	753 750,00	753 750,00
63513	Autres impôts locaux	60 000,00	60 000,00
6352	Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 000,00	2 000,00

637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00
TOTAL		803 920 898,50	789 722 153,50

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6512	Droits d'utilisation - Informatique nuage	30 000,00	30 000,00
6518	Autres	3 240,00	3 240,00
6541	Créances admises en non-valeur	116 557,83	116 557,83
6553	Subventions de fonctionnement versées	1 704 198,54	1 694 198,54
6581	Pénalités sur marchés	0,00	31 000,00
6585	Intérêts moratoires	1 246 432,49	120 000,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	2 780 218,32	1 500 000,00
TOTAL		5 880 647,18	3 494 996,37

Budget principal
Dépenses de fonctionnement (en €)
- Exercice 2026 -

CHAPITRE 011

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
605	Achats de matériels équipements et travaux	0,00	690,00
60611	Eau et assainissement	1 526 821,99	1 526 821,99
60612	Énergie - Électricité	19 888 000,02	19 888 000,02
60613	Chauffage urbain	1 275 000,00	1 275 000,00
60621	Combustibles	686 000,00	600 000,00
60622	Carburants	1 700 200,00	2 178 086,00
60623	Alimentation	57 050,00	57 050,00
60624	Produits de traitement	220 000,00	200 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	326 200,00	250 000,00
60631	Fournitures d'entretien	267 500,00	250 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 721 240,00	2 500 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 437 640,00	800 000,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	580 000,00	300 000,00
6064	Fournitures administratives	165 200,00	130 000,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	415 300,00	182 000,00
60661	Médicaments	3 000,00	15 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	5 000,00	5 000,00
6067	Fournitures scolaires	3 000,00	2 300,00
6068	Autres matières et fournitures.	507 847,99	250 000,00
6078	Autres marchandises	6 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	100 902 993,14	97 213 623,14
6132	Locations immobilières	20 258 196,00	18 058 196,00
61351	Matériel roulant	302 500,00	220 000,00
61358	Autres	683 330,20	450 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	7 902 861,12	7 500 000,00
61521	Terrains	1 752 465,00	1 500 000,00
615221	Bâtiments publics	2 204 740,08	2 000 000,00
615228	Autres bâtiments	309 600,00	150 000,00
615231	Voiries	10 818 830,09	8 764 631,68
615232	Réseaux	3 133 000,00	2 649 290,25
61524	Bois et forêts	122 000,00	72 000,00
61551	Matériel roulant	2 228 400,00	2 000 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 722 500,00	1 520 000,00
6156	Maintenance	12 783 650,00	12 000 000,00
6161	Multirisques	7 205 620,00	7 205 620,00
617	Études et recherches	2 061 212,01	800 000,00
6182	Documentation générale et technique	390 226,00	300 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 461 196,00	1 461 196,00
6185	Frais de colloques et séminaires	245 500,00	0,00
6188	Autres frais divers	123 000,00	235 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	120,00	120,00

62268	Autres honoraires, conseils...	2 111 311,41	1 800 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 042 775,00	1 450 000,00
6228	Divers	4 373 428,60	3 200 000,00
6231	Annonces et insertions	1 311 600,00	1 000 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	59 500,00	85 000,00
6233	Foires et expositions	1 559 000,00	400 000,00
6234	Réceptions	608 740,00	255 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 135 000,00	300 000,00
6237	Publications	2 559,00	0,00
6238	Divers	931 400,00	400 000,00
6241	Transports de biens	358 500,00	300 000,00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	598 519,00	520 000,00
6247	Transports collectifs du personnel	325 100,00	200 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	520 400,00	210 000,00
6255	Frais de déménagement	17 666,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	220 000,00	230 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 093 320,00	1 093 320,00
627	Services bancaires et assimilés.	115 950,00	41 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 630 384,50	1 630 384,50
6282	Frais de gardiennage	1 661 774,00	1 661 774,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 200 000,00	1 500 000,00
6284	Redevance pour services rendus	6 500,00	6 500,00
62875	Aux communes membres du GFP	4 163 904,00	4 163 904,00
62878	A des tiers	7 703,00	10 000,00
6288	Autres	871 210,76	871 210,76
63512	Taxes foncières	5 000 000,00	5 000 000,00
63513	Autres impôts locaux	261 552,60	261 552,60
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	534,00	534,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	62 000,00	62 000,00
6358	Autres droits	800,00	800,00
63718	Autres	100 000,00	100 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assimilés	182 700,00	182 700,00
TOTAL		241 936 771,51	221 450 304,94

CHAPITRE 65

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC
6511212	Prestation de compensation du handicap – moins de 20 ans	0,00	200,00
651128	Autres	100 000,00	40 000,00
65132	Prix	20 000,00	20 000,00
65311	Indemnités de fonction	3 850 000,00	3 850 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	30 000,00	6 000,00
65313	Cotisations de retraite	390 000,00	390 000,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	990 000,00	990 000,00
65315	Formation	50 000,00	77 000,00
65316	Frais de représentation du maire	30 000,00	0,00
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	7 700,00	7 700,00
6541	Créances admises en non-valeur	378 591,60	378 591,60

6542	Créances éteintes	146 014,68	146 015,18
6553	Service d'incendie	89 300 000,00	89 039 000,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	6 250,00
6568	Autres participations	615 267,78	615 267,78
65732	Régions	20 000,00	20 000,00
65733	Départements	250 000,00	250 000,00
657341	Communes membres du GFP	0,00	2 200,00
657358	Autres groupements	55 000,00	11 000,00
65736211	Budgets annexes et régies à caractère administratif non dotés de la personnalité morale	11 004 650,00	9 387 768,00
65736212	Budgets annexes et régies à caractère administratif dotés de la personnalité morale	6 065 000,00	6 120 000,00
65736221	Budgets annexes et régies à caractère administratif à caractère industriel et commercial non dotés de la personnalité morale	122 005 163,20	206 742 490,29
65736222	Budgets annexes et régies à caractère administratif à caractère industriel et commercial dotés de la personnalité morale	55 000,00	55 000,00
657381	Autres établissements publics locaux	1 385 306,00	1 385 306,00
657382	Organismes publics divers	7 230 396,00	7 230 396,00
65748	Autres personnes de droit privé	46 744 537,80	35 000 000,00
6577	Remises gracieuses	808 805,00	808 805,00
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	2 722 000,00	3 000 000,00
65818	Autres	1 291 776,00	1 000 000,00
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	0,00
6585	Intérêts moratoires	892 400,00	500 000,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	600,00
65888	Autres	5 122 440,00	5 000 000,00
TOTAL		301 561 048,06	372 079 589,85

Annexe n° 3.Détail des montants proposés en recettes

Budget annexe GEMAPI Recettes de fonctionnement (en €)

- Exercice 2026 –

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	6 342,00	6 342,00	0	0
6479	Remboursements sur autres charges sociales	7 415,00	7 415,00	0	0
70323	Redevance d'occupation du domaine public	500,00	500,00	0	0
73136	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	21 021 446,00	21 021 446,00	0	0
744	FCTVA	4 127,00	4 127,00	0	0
7472	Régions	0,00	0,00	0	0
747888	Autres	85 674,00	85 674,00	0	0
748388	Autres	278 554,00	1 014 554,00	0	0
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0	0
75738	Autres	0,00	0,00	0	0
75888	Autres	1,00	323,00	0	0
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	0,00	0	0
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	1 200 000,00	1 200 526,00	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	113 430,00		120 000	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			0
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	10 191 325,34		
TOTAL		22 717 489,00	33 652 232,34		

Budget annexe Prévention et gestion des déchets
Recettes de fonctionnement (en €)

- Exercice 2026 -

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	461 113,65	483 000,00	0	0
6479	Remboursements sur autres charges sociales	1 063 286,00	1 063 286,00	0	0
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	22 000 211,34	22 000 211,34	0	0
706888	Autres	4 012 000,00	4 012 000,00	0	0
7078	Autres marchandises	11 400 000,00	11 400 000,00	0	0
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	95 000,00	0	0
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	455 464 726,00	455 464 726,00	0	0
744	FCTVA	136 617,00	136 617,00	0	0
747888	Autres	11 843 956,29	11 843 956,29	0	0
752	Revenus des immeubles	0,00	29 000,00	0	0
755	Dédits et pénalités perçus	10 000,00	200 000,00	0	0
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	533 000,00	533 000,00	0	0
75888	Autres	3 116 045,00	3 116 045,00	0	0
7688	Autres	111 173,00	111 173,00	0	0
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	97 000,00	0	0
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	1 102 430,00	1 102 430,00	0	0
7817	Reprises provisions dépréciations actifs circulants	785 441,72	3 696 851,00		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	580 000,00		1 557 530	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			0
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	42 368 173,42		
TOTAL		512 620 000,00	559 309 999,05		

Budget annexe Opérations d'aménagement
Recettes de fonctionnement (en €)

- Exercice 2026 -

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
7015	Ventes de terrains aménagés	1 279 082,00	1 279 082,00	0,00	0,00
7133	Variation des en-cours de production de biens.	0,00	0,00		0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	0,00		0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	0,00	0,00	0,00
796	Transferts de charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	58 479 779,07		58 479 779,07	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1 580 956,93			1 580 956,93
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	2 258 359,16		
TOTAL		61 339 818,00	63 598 177,16		

Budget annexe Parkings
Recettes de fonctionnement (en €)

- Exercice 2026 -

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
64198	Autres remboursements	44 655,00	75 000,00	0	0
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	26 490,00	26 490,00	0	0
706	Prestations de services	14 644 794,03	1 057 823,00	0	0
7541	Redevances de stationnement	410 000,00	13 996 971,03	0	0
7588	Autres	1,00	1,00	0	0
7521	Revenus des loyers	0,00	116 037,06	0	0
7522	Remboursement charges locatives, taxes, redevances	0,00	24 525,09	0	0
7585	Dédits et pénalités perçus	0,00	71,28	0	0
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	270 588,21	0	0
7817	Reprise depreciation actifs circulants	73 709,97	404 690,85	0	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	481 350,00		481 400	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			0
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	30 236,88		
TOTAL		15 681 000,00	16 483 834,40		

Budget annexe Crematoriums
Recettes de fonctionnement (en €)

- Exercice 2026 -

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
64198	Autres remboursements	15 060,28	15 060,28	0	0
706	Prestations de services	3 367 000,00	3 035 104,53	0	0
7083	Locations diverses	0,00	3 745,00	0	0
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements,...)	150 000,00	150 000,00	0	0
7517	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	150 000,00	150 000,00	0	0
7588	Autres	36 007,00	36 007,00	0	0
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	34 011,00	34 568,98	0	0
7817	Reprises sur provisions pour dépréciation actifs circulants	7 004,72	13 841,37		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 600,00		0	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			0
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	339 821,40		
TOTAL		3 762 683,00	3 778 148,56		

Budget annexe de l'assainissement
Recettes d'exploitation (en €)

- Exercice 2026 -

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
64198	Autres remboursements	64 383,74	100 000,00	0	0
703	Ventes de produits résiduels	390 000,00	390 000,00	0	0
704	Travaux	210 000,00	210 000,00	0	0
70611	Redevance d'assainissement collectif	38 649 686,53	38 649 686,53	0	0
70613	Participations pour assainissement collectif	8 270 000,00	8 270 000,00	0	0
7062	Redevances d'assainissement non collectif	910 000,00	910 000,00	0	0
7068	Autres prestations de services	89 399,99	89 399,99	0	0
7084	Mise à disposition de personnel facturée	13 633,00	13 633,00	0	0
70878	par des tiers	130 000,00	130 000,00	0	0
748	Autres subventions d'exploitation	64 000,00	64 000,00	0	0
752	Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles	281 045,00	281 045,00	0	0
754	Redevances pour défaut de branchement à l'égout	10 800,00	10 800,00	0	0
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	20 000,00	20 000,00	0	0
7585	Dédits et pénalités perçus	112 853,34	112 853,34		
7588	Autres	1,00	1,00	0	0
7688	Autres	64 493,00	64 493,00	0	0
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	371 022,23	373 467,53	0	0
7817	Reprises sur dépréciations d'actifs circulants	140 039,17	640 984,11		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	11 290 643,00		10 330 000,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			0,00
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	16 114 973,06		
TOTAL		61 082 000,00	76 775 336,56		

Budget annexe Eau
Recettes d'exploitation (en €)

- Exercice 2026 -

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
6091	de matières premières (et fournitures)	0,00	0,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	79 692,00	79 692,00	0,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	9 150 403,79	9 150 403,79	0,00	0,00
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	0,00	0,00	0,00	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau potable	2 050 000,00	2 050 000,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	29 064 089,22	29 064 089,22	0,00	0,00
704	Travaux	475 000,00	250 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	104 364,00	104 364,00	0,00	0,00
70878	par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	612 000,00	612 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles	1 642 516,91	1 642 516,91	0,00	0,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	642 669,00	642 669,00	0,00	0,00
7588	Autres	90 586,00	90 585,00	0,00	0,00
7688	Autres	35 276,00	35 276,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00			0,00
778	Autres produits exceptionnels	31 200,00	31 200,00	0,00	0,00
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	398 642,08	423 843,66	0	0
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00	1 187 408,18	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 409 561,00		3 537 800,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			0,00
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	15 417 113,80		
TOTAL		48 786 000,00	64 318 961,56		

Budget annexe Régie d'action sociale
Recettes de fonctionnement (en €)

- Exercice 2026 -

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	122,00	122,00	0	0
6479	Remboursements sur autres charges sociales	10 395,00	10 395,00	0	0
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	997 500,00	997 500,00	0	0
70878	par des tiers	0,00	0,00	0	0
74751	GFP de rattachement	8 136 140,00	6 736 423,50	0	0
755	Dédits et pénalités perçus	0,00		0	0
75888	Autres	190 001,00	190 001,00	0	0
7817	Reprises sur provisions dépréciation actifs circulants	265,00	265,00		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			0,00
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00		
TOTAL		9 334 423,00	7 934 706,50		

Budget annexe Centre de formation d'apprentis
Recettes de fonctionnement (en €)

- Exercice 2026 –

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	40 590,00	40 590,00	0	0
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	0,00	0,00	0	0
6479	Remboursements sur autres charges sociales	40 295,00	40 295,00	0	0
7018	Autres ventes de produits finis	40 000,00	40 000,00	0	0
70388	Autres redevances et recettes diverses	12 000,00	12 000,00	0	0
706888	Autres	15 000,00	15 000,00	0	0
7318	Autres	0,00	0,00	0	0
744	FCTVA	9 495,00	9 495,00	0	0
7472	Régions	0,00	0,00	0	0
74751	GFP de rattachement	2 861 010,00	2 651 344,50	0	0
747888	Autres	6 818 882,00	6 787 382,00	0	0
752	Revenus des immeubles	4 000,00	4 000,00	0	0
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	100,02	0	0
75888	Autres	1,00	200,00	0	0
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		613,93	0	0
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00		0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	31 240,00		37 331	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			0
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	61 244,23		
TOTAL		9 872 513,00	9 699 595,68		

Budget annexe « Immobiliers d'entreprises »

Recettes d'exploitation (en €)

- Exercice 2026 -

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
64198	Autres remboursements	1 181,28	1 181,28	0	0
7083	Locations diverses	1 030 702,00	1 030 702,00	0	0
741	Subventions d'exploitation collectivité de rattachement	324 236,72	0,00	0	0
70878	Par des tiers	275 384,00	21 891,00	0	0
7588	Autres	0,00	0,00	0	0
7688	Autres	3 511,00	3 511,00	0	0
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	0,00	0	0
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0	0
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	0,00		0
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0	0
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	540,00	540,00	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	54 840,00		83 700	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			0
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	717 651,40		
TOTAL		1 690 395,00	1 859 176,68		

Budget annexe « Marché d'intérêt national »

Recettes d'exploitation (en €)

- Exercice 2026 -

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
74	Subventions d'exploitation	4 518 251,38	3 257 913,65	0,00	0
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	300 000,00	300 000,00	0,00	0
7588	Autres	0,00	122,00	0,00	0
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	788,62	18 113,19	0,00	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			0
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00		
TOTAL		4 819 040,00	3 576 148,84	0,00	0,00

Budget annexe « Ports de plaisance »

Recettes d'exploitation (en €)

- Exercice 2026 -

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
64198	Autres remboursements	34 779,00	35 162,98	0	0
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	148 000,00	200 000,00	0	0
706	Prestations de services	60 000,00	60 000,00	0	0
707	Ventes de marchandises	5 000,00	5 000,00	0	0
7083	Locations diverses	5 405 000,00	5 405 000,00	0	0
7085	Ports et frais accessoires facturés	5 500 000,00	5 500 000,00	0	0
70876	par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0	0
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements,...)	205 000,00	205 000,00	0	0
741	Subvention d'exploitation - collectivité de rattachement	286 844,00	0,00	0	0
748	Subvention d'exploitation des tiers		5 317,00	0	0
7511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	250 000,00	250 000,00	0	0
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	2 700 000,00	2 700 000,00	0	0
7585	Dédits et pénalités perçus	280 800,00	280 800,00	0	0
7588	Autres	40 528,48	40 528,48	0	0
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0	0
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0	0
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	0,00	0	0
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	0,00		0
778	Autres produits exceptionnels	500,00	500,00	0	0
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	140 123,50	140 123,50	0	0
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	408 265,02	408 265,02	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 521 160,00		1 180 000	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			0
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	47 164,94		
TOTAL		16 986 000,00	16 462 861,92		

Budget annexe "transports"
Recettes d'exploitation (en €)

- Exercice 2026 -

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
64198	Autres remboursements	151 821,32	175 000,00	0,00	0,00
7061	Transport de voyageur	151 286 859,47	151 286 859,47	0,00	0,00
7068	Services accessoires aux transports	1 153 140,53	1 153 140,58	0,00	0,00
7083	Locations diverses	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements,...)	800 000,00	1 747 000,00	0,00	0,00
734	Versement mobilité	453 979 698,08	448 320 000,00	0,00	0,00
741	de la collectivité de rattachement	116 875 831,10	203 484 576,64		
748	des tiers	57 573 400,40	61 488 400,00		
7517	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	7 845 000,00	7 845 000,00		
752	Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles	18 000,00	40 000,00	0,00	0,00
753	Compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport	2 244 571,00	2 234 571,00	0,00	0,00
754	Forfait post-stationnement	4 000 000,00	4 770 000,00	0,00	0,00
757	Produits des cessions d'éléments d'actif	4 343 000,00	5 358 731,00	0,00	0,00
7585	Dédits et pénalités perçus	0,00	3 000 000,00		
7588	Autres	1,00	15 000,00	0,00	0,00
7681	Fonds de soutien -Sortie des emprunts à risque	2 742 884,23	2 742 884,23	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	200 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	75 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	539 441,00	553 469,51	0,00	0,00
7817	Reprises dépréciation actifs circulants	5 153,30	33 348,20		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	45 850 420,00		29 774 000,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			0,00
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	6 866 827,32		
TOTAL		856 909 221,43	938 663 807,95		

Budget principal
Recettes de fonctionnement (en €)

- Exercice 2026 -

Articles	Libellé	Projet de budget 2026	Proposition CRC		
			Réelles	Ordre entre sections	Ordre dans la section
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	2 431 454,00	2 431 454,00	0,00	0
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	835 033,00	1 123 000,00	0,00	0
6479	Remboursements sur autres charges sociales	2 244 788,00	2 244 788,00	0,00	0
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	60 000,00	0,00	0
7022	Coupes de bois	130 000,00	130 000,00	0,00	0
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	3 750,00	3 750,00	0,00	0
70323	Redevance d'occupation du domaine public	7 351 862,00	7 351 862,00	0,00	0
70328	Autres droits de stationnement et de location	210 973,00	210 973,00	0,00	0
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	175 000,00	0,00	0
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00	64 000,00	0,00	0
70631	A caractère sportif	420 000,00	420 000,00	0,00	0
70632	A caractère de loisirs	2 230 000,00	2 230 000,00	0,00	0
706888	Autres	346 592,00	431 592,00	0,00	0
7078	Autres marchandises	3 000,00	30 000,00	0,00	0
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	20 000,00	12 054,00	0,00	0
708421	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes et aux régies non dotés de la personnalité morale	43 798 164,00	43 798 164,00	0,00	0
70845	aux communes membres du GFP	243 995,00	243 995,00	0,00	0
70848	aux autres organismes	3 323 582,00	3 323 582,00	0,00	0
70872	Remboursements de frais par les budgets annexes et les régies	10 372 488,00	10 372 488,00	0,00	0
70873	par les C.C.A.S./CIAS	7 634,00	7 634,00	0,00	0
70875	par les communes membres du GFP	912 124,00	912 124,00	0,00	0
70878	par des tiers	135 104,73	141 000,00	0,00	0
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	4 000,00	150 000,00	0,00	0
73111	Impôts directs locaux	397 396 597,00	397 396 597,00	0,00	0
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	22 847 205,00	22 847 205,00	0,00	0
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	24 101 676,00	24 101 676,00	0,00	0
73158	Autres taxes liées aux transports, aux véhicules et aux droits de stationnement	549 278,00	549 278,00	0,00	0
731721	Taxe de séjour	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0

731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	66 425,00	66 425,00	0,00	0
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	267 783,00	267 783,00	0,00	0
7318	Autres	10 000 000,00	11 500 000,00	0,00	0
73211	Attribution de compensation	1 102 566,00	1 102 566,00	0,00	0
732181	DILICO	6 595 321,00	6 595 321,00		
73221	FNGIR	245 717 445,00	245 717 445,00	0,00	0
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	5 736 917,00	5 736 917,00	0,00	0
7328	Autres fiscalités reversées	8 029 483,00	7 831 415,00	0,00	0
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	349 200 285,00	349 200 285,00	0,00	0
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	158 546 980,00	158 546 980,00	0,00	0
738	Autres impôts et taxes	0,00	100 000,00	0,00	0
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	114 737 411,00	114 737 411,00	0,00	0
741126	Dotation de compensation des EPCI	149 557 558,00	149 557 558,00	0,00	0
744	FCTVA	2 579 633,00	2 579 633,00	0,00	0
74611	DGD	489 051,00	489 051,00	0,00	0
74712	Emplois d'avenir	0,00	25 310,00	0,00	0
74718	Autres	774 977,00	1 924 977,00	0,00	0
7472	Régions	165 287,00	165 287,00	0,00	0
7473	Départements	17 710 636,00	17 710 636,00	0,00	0
74758	Autres groupements	50 000,00	50 000,00	0,00	0
74771	Fonds social européen	2 950 000,00	2 950 000,00	0,00	0
74773	FEADER	120 147,00	120 147,00	0,00	0
747888	Autres	7 798 291,00	7 798 291,00	0,00	0
748312	D.C.R.T.P.	104 000 009,00	104 000 009,00	0,00	0
74832	État – Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CVAE et CFE)	76 912 369,00	76 912 369,00	0,00	0
74833	État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	4 541 816,00	4 541 816,00	0,00	0
74834	État – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	813 917,00	813 917,00	0,00	0
752	Revenus des immeubles	7 352 144,74	7 352 144,74	0,00	0
755	Dédits et pénalités perçus	100 000,00	400 000,00	0,00	0
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	10 076 535,00	10 076 535,00	0,00	0
75861	Régies dotées de la seule autonomie financière	0,00	0,00	0,00	0
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0
75888	Autres	6 504 611,00	7 004 611,00	0,00	0
761	Produits de participations	0,00	301 920,00	0,00	0
76231	par les communes membres du GFP	254 296,00	254 296,00	0,00	0
76232	par le GFP de rattachement	540 315,00	540 315,00	0,00	0
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées	732 512,33	732 512,33	0,00	0
7688	Autres	611 380,20	611 380,20	0,00	0
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	20 000,00	450 000,00	0,00	0
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	1 372 400,00	1 692 629,00	0,00	0

042	Opérat° ordre transfert entre sections	25 830 000,00		15 503 000,00	
002	Résultat reporté ou anticipé		92 529,64		
TOTAL		1 843 277 801,00		1 838 315 637,91	

Annexe n° 4.Simulation de la diminution de la DSC proposée par commune (en €)

Commune	DSC 2026 prévue (66 M€)	DSC proposée à 13M€	Diminution	Pour mémoire AC excédant la neutralité des transferts de compétences (rapport CRC 2022)
Aix-en-Provence	1 711 888	344 991	1 366 897	24 316 551
Allauch	484 400	97 620	386 780	335 320
Alleins	71 505	14 410	57 095	348 390
Aubagne	1 185 414	238 893	946 521	2 830 570
Auriol	353 057	71 150	281 907	525 423
Aurons	11 387	2 295	9 092	105 404
Barben	19 494	3 929	15 565	120 104
Beaurecueil	12 898	2 599	10 299	283 010
Belcodène	50 633	10 204	40 429	17 441
Berre-l'Étang	160 982	32 442	128 540	2 233 082
Bouc-Bel-Air	333 040	67 116	265 924	1 580 561
Bouilladisse	178 231	35 918	142 313	79 138
Cabriès	195 378	39 374	156 004	1 426 117
Cadolive	58 264	11 742	46 522	21 034
Carnoux-en-Provence	188 487	37 985	150 502	150 239
Carry-le-Rouet	61 345	12 363	48 982	85 674
Cassis	80 320	16 187	64 133	115 623
Ceyreste	120 959	24 376	96 583	48 968
Charleval	68 117	13 727	54 390	351 681
Châteauneuf-le-Rouge	48 047	9 683	38 364	360 366
Châteauneuf-les-Martigues	241 071	48 582	192 489	507 823
Ciotat	940 626	189 561	751 065	1 410 988
Cornillon-Confoux	17 782	3 584	14 198	563 334
Coudoux	88 946	17 925	71 021	516 407
Cuges-les-Pins	172 322	34 727	137 595	136 391
Destrousse	115 427	23 262	92 165	43 515
Éguilles	167 609	33 778	133 831	923 398
Ensuès-la-Redonne	138 999	28 012	110 987	122 029
Eyguières	168 526	33 962	134 564	991 779
Fare-les-Oliviers	220 237	44 384	175 853	1 074 425
Fos-sur-Mer	145 990	29 421	116 569	9 974 042
Fuveau	249 414	50 264	199 150	1 077 820
Gardanne	265 715	53 549	212 166	249 018
Gémenos	60 036	12 099	47 937	869 446
Gignac-la-Nerthe	253 840	51 156	202 684	221 498
Grans	57 605	11 609	45 996	1 945 576
Gréasque	114 325	23 040	91 285	54 065

Commune	DSC 2026 prévue (66 M€)	DSC proposée à 13M€	Diminution	Pour mémoire AC excédant la neutralité des transferts de compétences (rapport CRC 2022)
Istres	497 390	100 237	397 153	16 454 505
Jouques	120 574	24 299	96 275	571 226
Lamanon	23 736	4 783	18 953	281 156
Lambesc	261 473	52 694	208 779	1 144 258
Lançon-Provence	231 852	46 724	185 128	1 250 552
Mallemort	165 426	33 338	132 088	1 152 261
Marignane	1 285 040	258 970	1 026 070	1 810 206
Marseille	45 459 062	9 161 212	36 297 850	7 513 939
Martigues	518 147	104 420	413 727	29 944 624
Meyrargues	93 233	18 789	74 444	572 570
Meyreuil	61 112	12 316	48 796	685 177
Mimet	90 377	18 213	72 164	573 897
Miramas	355 045	71 551	283 494	9 472 836
Pélissanne	253 459	51 079	202 380	1 538 020
Penne-sur-Huveaune	178 958	36 065	142 893	341 467
Pennes-Mirabeau	541 387	109 104	432 283	2 343 825
Pertuis	522 068	105 211	416 857	2 550 158
Peynier	81 246	16 373	64 873	537 344
Peypin	138 137	27 838	110 299	99 241
Peyrolles-en-Provence	141 147	28 445	112 702	610 998
Plan-de-Cuques	277 898	56 004	221 894	188 020
Port-de-Bouc	220 649	44 467	176 182	6 177 974
Port-Saint-Louis-du-Rhône	117 772	23 734	94 038	3 727 360
Puy-Sainte-Réparate	140 873	28 390	112 483	657 751
Puylobier	48 017	9 677	38 340	412 530
Rognac	141 250	28 466	112 784	1 856 552
Rognes	103 204	20 798	82 406	606 060
Roque-d'Anthéron	148 831	29 993	118 838	793 999
Roquefort-la-Bédoule	143 476	28 914	114 562	84 296
Roquevaire	211 487	42 620	168 867	420 144
Rousset	51 376	10 354	41 022	1 605 268
Rove	133 243	26 852	106 391	72 471
Saint-Antonin-sur-Bayon	867	175	692	261 505
Saint-Cannat	138 652	27 942	110 710	796 955
Saint-Chamas	217 225	43 777	173 448	1 176 291
Saint-Estève-Janson	3 675	741	2 934	278 735
Saint-Marc-Jaumegarde	10 310	2 078	8 232	321 592
Saint-Mitre-les-Remparts	132 689	26 740	105 949	1 973 302
Saint-Paul-lès-Durance	14 229	2 868	11 361	387 473
Saint-Savournin	90 644	18 267	72 377	25 376

<i>Commune</i>	DSC 2026 prévue (66 M€)	DSC proposée à 13M€	Diminution	Pour mémoire AC excédant la neutralité des transferts de compétences (rapport CRC 2022)
<i>Saint-Victoret</i>	192 472	38 788	153 684	148 266
<i>Saint-Zacharie</i>	154 468	31 129	123 339	217 335
<i>Salon-de-Provence</i>	1 219 297	245 721	973 576	6 631 766
<i>Sausset-les-Pins</i>	218 463	44 026	174 437	73 589
<i>Sénas</i>	172 090	34 681	137 409	1 093 419
<i>Septèmes-les-Vallons</i>	409 207	82 466	326 741	268 531
<i>Simiane-Collongue</i>	134 347	27 074	107 273	660 454
<i>Tholonet</i>	21 321	4 297	17 024	405 594
<i>Trets</i>	279 170	56 260	222 910	1 256 257
<i>Vauvenargues</i>	24 936	5 025	19 911	333 967
<i>Velaux</i>	193 515	38 998	154 517	1 242 824
<i>Venelles</i>	173 257	34 916	138 341	1 026 609
<i>Ventabren</i>	101 190	20 392	80 798	609 245
<i>Vernègues</i>	61 234	12 340	48 894	226 063
<i>Vitrolles</i>	467 481	94 210	373 271	6 991 415
	66 000 000	13 300 758	52 699 242	178 473 498

Source : CRC.